RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE LIGNE ROUGE 15 SUD DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS EXPRESS

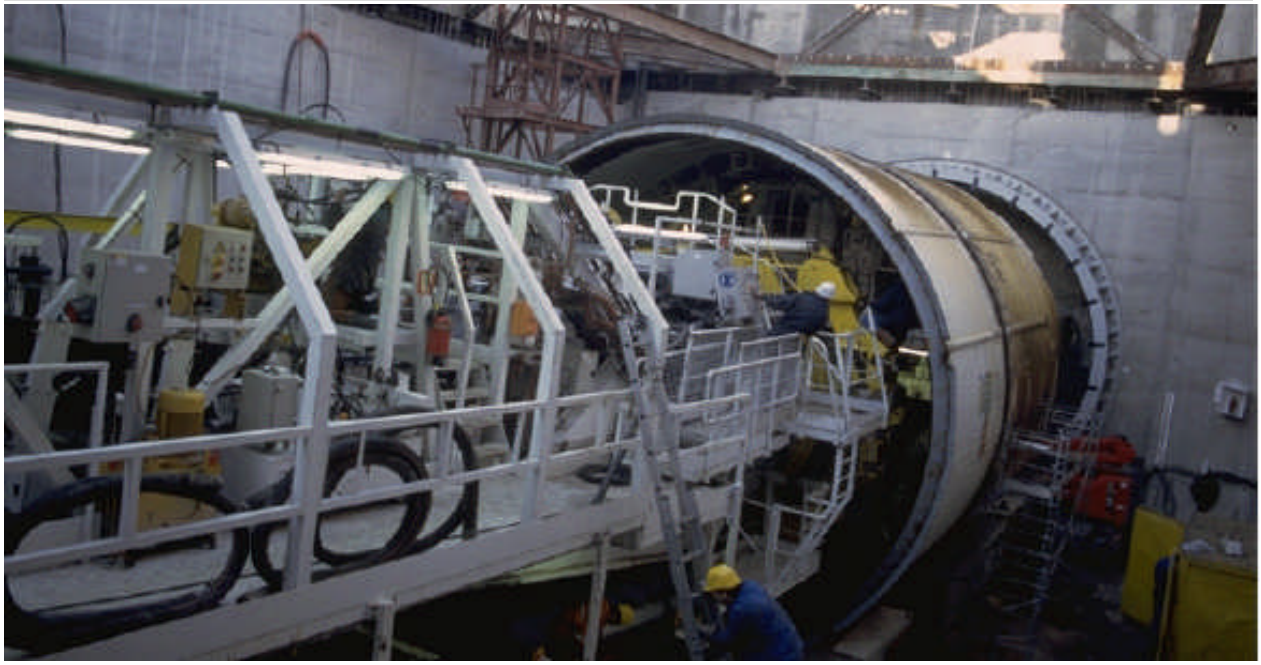

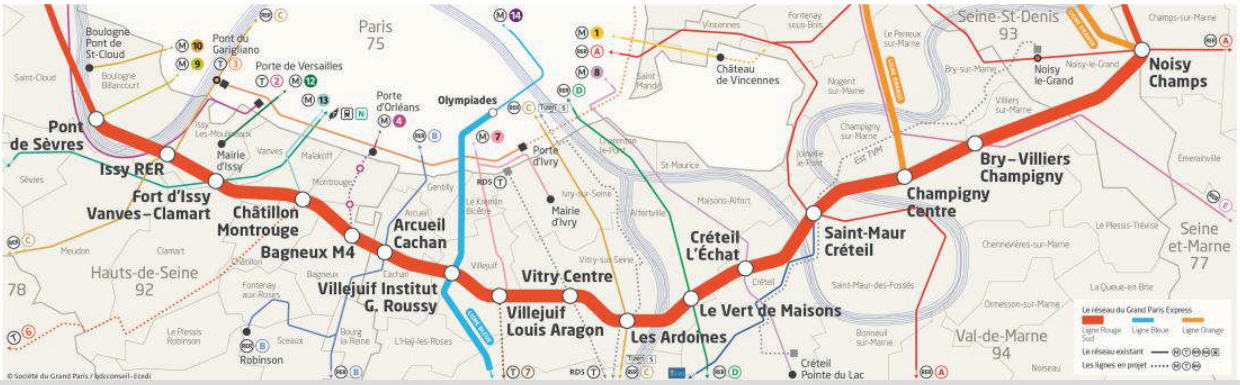

Enquête publique du lundi 7 octobre 2013 au lundi 18 novembre 2013 inclus

RAPPORT : 1ère PARTIE

- o PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
- o DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

JP. CHAULET : PRESIDENT

J. CULDAUT : MEMBRE
V. BERNARD : MEMBRE
B. SCHAEFER : MEMBRE
C. POUEY : MEMBRE
N. SOILLY : MEMBRE
JC. LASAYGUES : MEMBRE

FEVRIER 2014

COMPOSITION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

LE RAPPORT D'ENQUETE COMPREND LES 5 PIECES SUIVANTES :

PIECE 1 : RAPPORT PREMIERE PARTIE

- PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

PIECE 2 : RAPPORT DEUXIEME PARTIE – TOME 1/2

- EVALUATION DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE : THEMES 1 A 7

PIECE 3 : RAPPORT DEUXIEME PARTIE – TOME 2/2

- EVALUATION DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE : THEMES 8 A 16
- APPRECIATION DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

PIECE 4 : AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

PIECE 5 : ANNEXE AU RAPPORT D'ENQUETE

- TABLEAUX DES OBSERVATIONS ET COURRIERS RECUEILLIS

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE 11

1.1. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE 12
1.1.1. Nature et caractéristiques du projet de Ligne Rouge 15 Sud 13
1.1.2. Les objectifs du projet de Ligne Rouge 15 Sud 13
1.1.3. Le maître d'ouvrage 14
1.1.4. La DUP 15
1.1.5. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet. 16
1.2. CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE 16
1.3. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE 16
1.4. MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE 17
1.5. EXAMEN DU DOSSIER D'ENQUETE MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC 20
1.5.1. Un dossier d'enquête publique DUP : 20
1.5.2. 21 dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme : 21
1.6. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES DEMANDES ET/OU MIS A LA DISPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE 22

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE 23

2.1. PUBLICITE DE L'ENQUETE 24
2.1.1. Les affichages légaux 24
2.1.1.1. Mise en place des affichages légaux 24
2.1.1.2. Contrôle des affichages légaux 24
2.1.2. Les parutions dans les journaux 25
2.1.2.1. Les parutions dans la presse nationale 25
2.1.2.2. Les parutions dans la presse locale 25
2.1.3. Les autres mesures de publicité 26
2.1.3.1. Par l'autorité organisatrice de l'enquête 26
2.1.3.2. Par la SGP, maître d'ouvrage du projet 26
2.1.3.3. Par les communes concernées par l'enquête 29
2.2. LA CONSULTATION ET LES INFORMATIONS PREALABLES 29
2.2.1. La concertation préalable 29
2.2.2. Le bilan de la concertation selon le garant 30
2.2.3. La consultation administrative 31
2.3. EXAMEN DE LA PROCEDURE 33
2.4. RENCONTRE PREALABLE DU 3 JUIN 2013 AVEC LA PREFECTURE DE PARIS AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE 33
2.5. RENCONTRES AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE 33
2.5.1. Rencontre de Monsieur le préfet GUYOT, président du Directoire le 27 juin 2013 33
2.5.2. Rencontre de Monsieur le préfet GUYOT, président du Directoire le 13 septembre 2013 34
2.5.3. Rencontre de l'ensemble des services de la SGP le 23 septembre 2013 34
2.5.3.1. Présentation générale du projet 34
2.5.3.2. Première réunion de la commission d'enquête et paraphe des registres 35
2.5.4. Rencontre du modérateur chargé de l'animation des réunions publiques le 26 septembre 2013 35
2.5.5. Rencontre à la SGP du 30 septembre 2013 sur la présentation des architectes et bureaux d'études retenus pour la réalisation de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express 35
2.6. REUNIONS DIVERSES 36
2.6.1. Réunion organisée par la SGP le 16 octobre 2013 sur l'évacuation des déblais 36
2.6.2. Réunion organisée par la SNCF le 28 octobre 2013 37
2.6.3. Réunion organisée par la CCI Paris Ile-de-France le 4 novembre 2013 38
2.6.4. Réunion organisée par le STIF le 6 novembre 2013 39
2.7. VISITES DES LIEUX DE L'ENQUETE 43

2.7.1. Visite de la 1ère partie du tronçon le 25 septembre 2013 ... 43
2.7.2. Visite de la 2ème partie du tronçon le 3 octobre 2013 ... 44
2.7.3. Visite d'un tunnelier en action le 13 novembre 2013 ... 44
2.8. ORGANISATION PRATIQUE DE L'ENQUETE ... 46
2.9. DEROULEMENT DES PERMANENCES ... 48
2.9.1. Organisation et tenue des permanences ... 48
2.9.1.1. Organisation des permanences ... 48
2.9.1.2. Tenue des permanences ... 49
2.9.2. Déroulement des permanences ... 49
2.9.2.1. Actions menées par M. Jean Pierre CHAULET, président de la commission d'enquête ... 49
2.9.2.1.1.1. Permanences effectuées en doublure ... 49
2.9.2.1.1.1. Entretiens à la demande du président de la commission d'enquête ou à la demande d'autorités concernées par le projet ... 50
2.9.2.1.1.1.1. Entretien avec le Président du Conseil Général de Seine et Marne ... 50
2.9.2.1.1.1.2. Entretien avec le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis ... 53
2.9.2.1.1.1.3. Entretien avec le Président du Conseil Général du Val-de-Marne : ... 54
2.9.2.1.1.1.4. Entretien avec le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine : ... 54
2.9.2.1.1.1.5. Entretien avec le député-maire d'Issy-les-Moulineaux: ... 55
2.9.2.1.1.1.6. Entretien avec le député-maire de Noisy-le-Grand : ... 56
2.9.2.2. Déroulement des permanences dans le secteur de Mme Valérie BERNARD (secteur 1) ... 57
2.9.2.2.1. Dans la commune de Sèvres ... 58
2.9.2.2.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Sèvres ... 58
2.9.2.2.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Sèvres ... 58
2.9.2.2.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Sèvres et/ou adjoint du maire. ... 59
2.9.2.2.1.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 59
2.9.2.2.2. Dans la commune de Boulogne-Billancourt ... 59
2.9.2.2.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Boulogne-Billancourt ... 59
2.9.2.2.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Boulogne-Billancourt ... 60
2.9.2.2.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Boulogne-Billancourt et/ou adjoint du maire. ... 60
2.9.2.2.2.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 60
2.9.2.2.3. Dans la commune d'Issy-les-Moulineaux ... 61
2.9.2.2.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Issy-les-Moulineaux ... 61
2.9.2.2.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Issy-les-Moulineaux ... 61
2.9.2.2.3.3. Entretien avec le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux et/ou adjoint du maire. ... 62
2.9.2.2.3.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 62
2.9.2.2.4. Dans la commune de Clamart ... 62
2.9.2.2.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Clamart ... 62
2.9.2.2.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Clamart ... 63
2.9.2.2.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Clamart et/ou adjoint du maire. ... 63
2.9.2.2.4.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 64
2.9.2.3. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Jean-Claude LASAYGUES (secteur 2) ... 64
2.9.2.3.1. Dans la commune de Vanves ... 65
2.9.2.3.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Vanves ... 65
2.9.2.3.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Vanves ... 65
2.9.2.3.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Vanves ... 66
2.9.2.3.1.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 66
2.9.2.3.2. Dans la commune de Châtillon ... 66
2.9.2.3.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Châtillon ... 66
2.9.2.3.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Châtillon ... 67
2.9.2.3.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Châtillon ... 67
2.9.2.3.2.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 67
2.9.2.3.3. Dans la commune de Malakoff ... 67
2.9.2.3.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Malakoff ... 67
2.9.2.3.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Malakoff ... 68
2.9.2.3.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Malakoff ... 68
2.9.2.3.3.4. Autres entretiens ou rencontres. ... 69
2.9.2.3.4. Dans la commune de Montrouge ... 69
2.9.2.3.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Montrouge ... 69
2.9.2.3.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Montrouge ... 69
2.9.2.3.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Montrouge ... 70
2.9.2.3.4.4. Autres entretiens et rencontres. ... 70
2.9.2.4. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Claude POUEY (secteur 3) ... 70
2.9.2.4.1. Dans la commune de Bagneux ... 71
2.9.2.4.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Bagneux ... 71
2.9.2.4.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Bagneux ... 71
2.9.2.4.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Bagneux et/ou adjoint du maire. ... 71
2.9.2.4.1.4. Autres entretiens et rencontres. ... 72

2.9.2.4.2. Dans la commune d'Arcueil 72
2.9.2.4.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Arcueil 72
2.9.2.4.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Arcueil 73
2.9.2.4.2.3. Entretien avec le maire de la commune d'Arcueil et/ou adjoint du maire. 73
2.9.2.4.2.4. Autres entretiens ou rencontres. 74
2.9.2.4.3. Dans la commune de Cachan 74
2.9.2.4.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Cachan 74
2.9.2.4.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Cachan 74
2.9.2.4.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Cachan et/ou adjoint du maire. 75
2.9.2.4.3.4. Autres entretiens et rencontres. 75
2.9.2.4.4. Dans la commune de Villejuif 75
2.9.2.4.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Villejuif 75
2.9.2.4.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Villejuif 76
2.9.2.4.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Villejuif et/ou adjoint du maire. 76
2.9.2.4.4.4. Autres entretiens et rencontres. 76
2.9.2.5. Déroulement des permanences dans le secteur de Mme Nicole SOILLY (secteur 4) 77
2.9.2.5.1. Dans la commune de Vitry 77
2.9.2.5.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Vitry 77
2.9.2.5.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Vitry 78
2.9.2.5.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Vitry 78
2.9.2.5.1.4. Autres entretiens et rencontres. 78
2.9.2.5.2. Dans la commune d'Alfortville 78
2.9.2.5.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Alfortville 78
2.9.2.5.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Alfortville 78
2.9.2.5.2.3. Entretien avec le maire de la commune d'Alfortville. 79
2.9.2.5.2.4. Autres entretiens et rencontres 79
2.9.2.5.3. Dans la commune de Maisons-Alfort 79
2.9.2.5.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Maisons-Alfort 79
2.9.2.5.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Maisons-Alfort 79
2.9.2.5.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Maisons-Alfort 80
2.9.2.5.3.4. Autres entretiens et rencontres. 80
2.9.2.6. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Jean CULDAUT (secteur 5) 80
2.9.2.6.1. Dans la commune de Créteil 80
2.9.2.6.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Créteil 80
2.9.2.6.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Créteil 81
2.9.2.6.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Créteil et/ou adjoint du maire. 81
2.9.2.6.1.4. Autres entretiens et rencontres. 81
2.9.2.6.2. Dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés 81
2.9.2.6.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Saint-Maur-des-Fossés 81
2.9.2.6.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Saint-Maur-des-Fossés 82
2.9.2.6.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et/ou adjoint du maire. 82
2.9.2.6.2.4. Autres entretiens ou rencontres. 83
2.9.2.6.3. Dans la commune de Joinville-le-Pont 83
2.9.2.6.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Joinville-le-Pont 83
2.9.2.6.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Joinville-le-Pont 83
2.9.2.6.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Joinville-le-Pont et/ou adjoint du maire. 83
2.9.2.6.3.4. Autres entretiens et rencontres. 83
2.9.2.6.4. Dans la commune de Champigny-sur-Marne 84
2.9.2.6.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Champigny-sur-Marne 84
2.9.2.6.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Champigny-sur-Marne 84
2.9.2.6.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et/ou adjoint du maire. 84
2.9.2.6.4.4. Autres entretiens et rencontres. 85
2.9.2.7. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Bernard SCHAEFER (secteur 6) 85
2.9.2.7.1. Dans la commune de Bry-sur-Marne 85
2.9.2.7.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Bry-sur-Marne 85
2.9.2.7.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Bry-sur-Marne 86
2.9.2.7.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Bry-sur-Marne 86
2.9.2.7.2. Dans la commune de Villiers-sur-Marne 86
2.9.2.7.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Villiers-sur-Marne 86
2.9.2.7.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Villiers-sur-Marne 87
2.9.2.7.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Villiers-sur-Marne 87
2.9.2.7.3. Dans la commune de Noisy-le-Grand 87
2.9.2.7.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Noisy-le-Grand 87
2.9.2.7.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Noisy-le-Grand 88
2.9.2.7.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Noisy-le-Grand 88
2.9.2.7.4. Dans la commune de Champs-sur-Marne 88
2.9.2.7.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Champs-sur-Marne 88
2.9.2.7.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Champs-sur-Marne 89
2.9.2.7.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Champs-sur-Marne et/ou adjoint du maire. 89

2.10. DEROULEMENT DES REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET D'ECHANGE 89
2.10.1. La réunion publique du 15 octobre 2013 à Montrouge 89
2.10.2. La réunion publique du 6 novembre 2013 à Créteil 92
2.10.3. La réunion publique du 14 novembre 2013 à Noisy-le-Grand 93
2.11. RECUEIL DES REGISTRES 93
2.12. REUNION DE LA COMMISSION D'ENQUETE DU 21 NOVEMBRE 2013 (2EME REUNION) 93
2.13. PROCES-VERBAL DE SYNTHESE 94
2.14. MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE 94
2.15. DEPASSEMENT DU DELAI DE REMISE DU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE 95
2.16. AUTRES REUNIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE 95
2.16.1. 3ème réunion de la commission d'enquête le 7 janvier 2014 95
2.16.2. 4ème réunion de la commission d'enquête le 15 janvier 2013 95
2.16.3. 5ème réunion de la commission d'enquête le 18 janvier 2014 96
2.16.4. 6ème réunion de la commission d'enquête le 22 janvier 2014 96
2.16.5. 7ème réunion de la commission d'enquête le 30 janvier 2014 96

Pièces jointes

Les pièces jointes n'existant qu'en un seul exemplaire, sont adressées, avec le rapport original, à la seule autorité organisatrice de l'enquête.

Pièce 1 : Décision N°E13000021/75 du 17 juillet 2013, M. le vice-président du tribunal administratif de Paris désignant une commission d'enquête chargée de procéder à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes traversées par le « Premier tronçon reliant les gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs du réseau de transport public du Grand Paris (ligne 15 – sud) ;

Pièce 2 : Arrêté préfectoral N°2013213-0008M du 1er août 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris portant « *ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le premier tronçon reliant les gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs (ligne rouge – 15 sud) dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris* » ;

Pièce 3 : Photo de l'armoire métallique comprenant le dossier d'enquête "DUP" et les dossiers de mise en compatibilité des POS/PLU des communes concernées par le projet du 1er tronçon du Grand Paris Express (Ligne rouge – 15 sud) ;

Pièce 4 : Copie d'une des 710 affiches mises en place sur les lieux situés au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés relatifs au projet ;

Pièce 5 : Contrôles effectués par un huissier de justice dans les communes du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne ;

Pièce 6 : Contrôles effectués par un huissier de justice dans les communes de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ;

Pièce 7 : Originaux des insertions (3) dans les journaux à audience nationale (Le Monde, le Figaro et Libération) 16 jours avant le début de l'enquête ;

Pièce 8 : Copies des insertions dans les journaux régionaux et locaux au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci ;

Pièce 9 : Extrait du site Internet de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris dédié à l'enquête ;

Pièce 10 : Extrait du site Internet de la SGP dédié à l'enquête ;

Pièce 11 : Exemplaire du dépliant (tiré à 395.000 exemplaires) distribué dans 27 communes du tronçon sur un périmètre de 800 à 1000 mètres autour de la future ligne dans les préfectures 75, 77, 92, 93 et 94 et à Orbival ;

Pièce 12 : Powerpoint (version papier) du projet de la ligne rouge 15 sud présenté le 23 septembre par la SGP à la commission d'enquête ;

Pièce 13 : Exemplaire du guide papier réalisé par la SGP pour la visite de la première moitié du tronçon de la ligne rouge 15 sud effectuée le 25 septembre 2013;

Pièce 14 : Exemplaire du guide papier réalisé par la SGP pour la visite de la seconde moitié du tronçon de la ligne rouge 15 sud effectuée le 3 octobre 2013;

Pièce 15 : Compte rendu de la visite le 13 novembre 2013, par la commission d'enquête, d'un tunnelier en action (Tunnelier du T6) ;

:

Pièce 16 : Fiches (16) des questions écrites rédigées au cours de la réunion publique du 15 octobre 2013 à Montrouge remises à la commission d'enquête ;

Pièce 17 : Compte rendu de la réunion publique du 15 octobre 2013 à Montrouge;

Pièce 18 : Fiches (34) des questions écrites rédigées au cours de la réunion publique du 6 novembre 2013 à Créteil remises à la commission d'enquête ;

Pièce 19 : Compte rendu de la réunion publique du 6 novembre 2013 à Créteil;

Pièce 20 : Fiches (11) des questions écrites rédigées au cours de la réunion publique du 14 novembre 2013 à Noisy-le-Grand remises à la commission d'enquête ;

Pièce 21 : Compte rendu de la réunion publique du 14 novembre 2013 à Noisy-le-Grand;

Pièce 22 : Lettre d'accompagnement du procès-verbal de synthèse remis le 6 décembre 2013 à M. GUYOT, président du Directoire de la SGP ;

Pièce 23 : Mémoire en réponse de la Société du Grand Paris remis à la commission d'enquête le 7 janvier 2014 ;

Pièce 24 : Lettre du président de la commission d'enquête datée du 14 décembre 2013 adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et sollicitant un report du délai de remise du rapport d'enquête ;

Pièce 25 : Lettre du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, datée du 26 décembre 2013, adressée au président de la commission d'enquête et accordant un report du délai de remise du rapport d'enquête.

ANNEXE

Une annexe unique, **qui fait partie intégrante du rapport,** regroupe la synthèse de l'ensemble des observations et courriers recueillis au cours de cette enquête est jointe à ce rapport.

Ces observations et courriers mentionnent le ou les thèmes auxquels ils font référence.

1

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1. Objet de l'enquête publique

Le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris a été approuvé par décret en Conseil d'Etat le 24 août 2011.

Ce nouveau réseau de métro automatique a pour ambition de relier entre eux, tout en les connectant avec le centre de l'agglomération parisienne, les grands pôles stratégiques de la région Ile-de-France.

Le réseau complet totalise environ 200 km de tracé et compte soixante-douze gares.

Il est composé du **réseau de transport public du Grand Paris** comprenant deux lignes en rocade parcourant les territoires de proche et moyenne couronnes (lignes rouge et verte) complétées par une troisième ligne radiale (ligne bleue), sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris, et du **réseau complémentaire structurant** (ligne orange), sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Le réseau complet est désigné sous l'appellation de **réseau Grand Paris Express**.

Conformément à l'article 4 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, les projets d'infrastructure qui mettent en œuvre le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris doivent être déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat. Ils font donc l'objet d'une enquête publique préalable réalisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Les enquêtes publiques doivent être ouvertes dans un délai de dix ans à compter de la date de publication du décret approuvant le schéma d'ensemble.

La présente enquête concerne ainsi l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de liaison en métro automatique entre les gares de Pont de Sèvres et de Noisy-Champs. Ce tronçon sud de la ligne rouge 15 du réseau de métro est le premier de l'ensemble du réseau Grand Paris Express devant être réalisé.

Ce projet représente un linéaire de 33 km et desservira un total de 16 gares. Le plan de situation du projet est présenté dans la pièce B du dossier d'enquête.

L'enquête publique a pour objet « *d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.* » (Art .L.123-1 du Code de l'environnement). L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête est le préfet de la région Ile-de-France conformément à l'article 7 du décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

La présente enquête a donc pour objet :

- **la déclaration d'utilité publique de l'ensemble des travaux à réaliser en vue de la construction et de l'exploitation du projet, dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maitrise foncière des terrains traversés par le tracé, les sites de maintenance, les gares et les autres ouvrages du projet ;**
- **et comme conséquence de ce projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes traversées.**

1.1.1. Nature et caractéristiques du projet de Ligne Rouge 15 Sud

Compte tenu de l'ampleur du programme et de son étendue géographique, le réseau Grand Paris Express donnera lieu à plusieurs déclarations d'utilité publique.

En particulier, les liaisons sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (ligne rouge / ligne bleue / ligne verte) feront l'objet de plusieurs enquêtes publiques préalables : le tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs de la ligne rouge 15 constitue ainsi la première section du réseau de transport public du Grand Paris présentée à enquête publique.

Ce choix résulte de trois facteurs principaux :

Les secteurs concernés du sud de Paris présentent des enjeux forts de desserte et de développement : ils combinent en effet des besoins avérés de déplacements de banlieue à banlieue, ne trouvant pas de réponse satisfaisante dans l'offre ou la configuration du réseau de transport actuel, avec des densités élevées de population et d'emplois ainsi que d'importantes perspectives de renouvellement urbain à court/moyen terme.

Par ailleurs, depuis près d'une dizaine d'années, le territoire qui doit être traversé par le projet, en particulier sa partie valdemarnaise, a fait l'objet de réflexions approfondies sur l'opportunité, la faisabilité et les conditions d'insertion d'une ligne de métro structurante en rocade, pouvant également servir de levier à des opérations d'aménagement. Ces travaux, réalisés en association étroite avec les acteurs et les élus locaux, ont notamment été conduits dans le cadre de l'association Orbival, constituée à cette fin, et du projet Arc Express, qui identifiait un « arc Sud » s'étendant de Boulogne-Billancourt à Fontenay-sous-Bois et Noisy-le-Grand parmi les deux arcs à réaliser en priorité1. Les études réalisées par la Société du Grand Paris sur cette partie du réseau Grand Paris Express ont ainsi pu bénéficier de l'ensemble des réflexions précédentes, ce qui a permis de faire émerger plus rapidement le scénario présenté à l'enquête publique par le maître d'ouvrage.

Enfin, pour répondre notamment à l'urgence reconnue de développement et d'amélioration du réseau de transport en commun francilien, la Société du Grand Paris a pour objectif de mettre en œuvre au plus tôt des sections pertinentes des lignes dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans une logique de mise en service progressive et coordonnée du réseau Grand Paris Express. Compte tenu de son état d'avancement sur le plan technique, ainsi que du consensus qu'il a recueilli lors des phases de concertation antérieures, le tronçon Pont de Sèvres – Noisy- Champs pourrait faire partie des sections ouvertes à l'exploitation à horizon 2020. L'obtention sur ce tronçon de la première déclaration d'utilité publique relative au réseau Grand Paris Express doit ainsi permettre de conforter cet objectif de calendrier.

Le projet proposé à l'enquête publique offre par ailleurs une cohérence fonctionnelle ; il dispose des sites industriels et techniques nécessaires à son exploitation, indépendamment des autres tronçons de la ligne rouge. Il est connecté à l'est à la ligne A, reliant ainsi le territoire de Marne-la-Vallée au réseau Grand Paris Express ainsi qu'à l'ensemble des zones d'habitat et d'emplois desservies.

1.1.2. Les objectifs du projet de Ligne Rouge 15 Sud

La réalisation du tronçon reliant Pont de Sèvres à Noisy-Champs sur la ligne rouge s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre globale du réseau Grand Paris Express. A ce titre, les objectifs du projet rejoignent ceux du programme d'ensemble.

Dans cette perspective, et en écho aux enjeux, les principaux objectifs du projet de métro automatique reliant Pont de Sèvres à Noisy-Champs sont les suivants :

- présenter une alternative à la voiture particulière pour les déplacements de banlieue à banlieue, aussi bien pour les trajets internes au territoire directement desservi par le nouveau métro automatique que pour les trajets ayant pour origine ou pour destination la grande couronne, grâce au maillage avec les radiales ferroviaires RER et Transilien ;
- contribuer à l'allègement des lignes de transport en commun traversant la zone centrale de l'agglomération, grâce à la création d'une liaison de rocade reliant le sud-ouest et le sud-est de Paris ;
- améliorer la desserte de secteurs denses de proche couronne ne bénéficiant pas d'une offre de transport en commun structurante et favoriser l'égalité des territoires ;
- faire bénéficier d'une amélioration du réseau de transport les territoires plus éloignés, par le biais d'un maillage systématique avec l'ensemble des lignes interceptées ;
- améliorer l'accessibilité de grands équipements à dimension régionale aujourd'hui mal desservis (Institut Gustave Roussy à Villejuif, Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, hôpital Henri Mondor à Créteil…) ;
- encourager et renforcer la dynamique de développement et d'aménagement actuellement à l'œuvre sur le territoire traversé ;
- contribuer à répondre aux enjeux environnementaux, en favorisant un report de l'utilisation de la voiture particulière vers les transports en commun et en limitant l'étalement urbain.

1.1.3. Le maître d'ouvrage

De par la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la Société du Grand Paris (SGP) est le maître d'ouvrage du projet de liaison en métro automatique entre les gares de Pont de Sèvres et de Noisy-Champs.

Cet établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial a été créé par l'article 7 de ladite loi. Cet article de loi définit notamment les compétences et les fonctions de la Société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris.

Ainsi, la Société du Grand Paris est maître d'ouvrage des lignes suivantes :

- la « ligne rouge » Le Bourget – Villejuif – La Défense – Saint-Denis Pleyel – Roissy – Le Mesnil-Amelot,
- la « ligne verte » Orly – Versailles – Nanterre,
- la « ligne bleue » Orly – Saint-Denis Pleyel, plus spécifiquement les prolongements au sud et au nord de la ligne 14 (respectivement entre Olympiades et Orly, et entre mairie de Saint- Ouen et Saint-Denis Pleyel).

Les infrastructures correspondant aux « lignes » rouge, verte et bleue définissent le périmètre du programme dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Société du Grand Paris par la loi n°2010-597.

Dans le cadre du réseau de transport public du Grand Paris, la Société du Grand Paris intervient sur trois principaux domaines :

- la construction des lignes, des ouvrages et des installations fixes,
- la construction et l'aménagement des gares,
- l'acquisition des matériels roulants.

Dans le cadre du programme du réseau Grand Paris Express, la Société du Grand Paris travaille en étroite collaboration avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. A ce titre, il est chargé d'organiser, de coordonner et de financer les transports publics de voyageurs de la région. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- création des conditions générales d'exploitation, création des titres de transports et fixation de leurs tarifs ;
- définition de l'offre de transport et du niveau de qualité des services dans le cadre de contrats signés avec les transporteurs ;
- coordination de la modernisation du système de transports publics francilien et cofinancement de la modernisation ou la création d'équipements nécessaires à l'amélioration de la qualité de service ;
- évaluation et révision du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.

Une coordination entre le STIF et la Société du Grand Paris s'avère nécessaire à plusieurs titres :

- Le réseau de transport public du Grand Paris, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris, est conçu comme étant en connexion avec le reste du réseau de transport public (existant ou futur), dont le STIF a la responsabilité.
- Le STIF est maître d'ouvrage de la ligne orange du réseau complémentaire structurant recommandé dans le schéma d'ensemble. Une réflexion commune quant aux modalités techniques de service et d'exploitation est nécessaire. Le STIF est également co-maître d'ouvrage, avec la RATP, du prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et mairie de Saint-Ouen.
- L'exploitation des lignes, ouvrages et installations conçus et réalisés par la Société du Grand Paris sera effectuée sous la responsabilité du STIF, qui désignera l'exploitant.
- Après avoir été acquis par la Société du Grand Paris, le matériel roulant sera transféré en pleine propriété au STIF qui le mettra à disposition des exploitants.

Ainsi, la Société du Grand Paris et le STIF sont associés dans la mise en œuvre du réseau Grand Paris Express, selon les principes généraux suivants :

- les deux entités s'accordent sur les modalités d'information réciproques de leurs projets ;
- le STIF participe aux différents comités de pilotage locaux mis en place à l'initiative de la Société du Grand Paris ;
- le STIF est étroitement associé à la définition du service en gare et en ligne.

Un protocole entre la Société du Grand Paris et le STIF a été conclu afin de fixer le détail des modalités de coordination entre les deux organismes.

Le projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles adopté le 19 décembre 2013 par l'Assemblée Nationale dans son article 21 modifie les articles 4, 15, 18, 19, 20 et 21 de la Loi 2010-957 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris en renforçant les conditions d'association du STIF s'agissant notamment :

- **de l'élaboration du ou des dossiers d'enquête publique ;**
- **de l'élaboration de l'ensemble des documents établis par la SGP pour la réalisation des opérations d'investissements ;**
- **du processus d'acquisition des matériels roulants.**

1.1.4. La DUP

La déclaration d'utilité publique (DUP) est la procédure administrative qui vise la reconnaissance de l'utilité publique d'un projet d'infrastructure tel que celui de la

Ligne Rouge 15 Sud, indispensable pour que puisse être engagée, à la suite de son prononcé, l'acquisition des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Ces acquisitions peuvent être effectuées à l'amiable, mais parfois il sera nécessaire de recourir à une enquête parcellaire débouchant sur un arrêté de cessibilité et contraignant les propriétaires non consentants à céder les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

A l'issue de l'enquête publique et s'agissant d'un décret en Conseil d'Etat, l'utilité publique pourra être prononcée au plus tard 18 mois après la clôture de l'enquête. Ce décret, pris par le Premier ministre ou le Président de la République, sera publié au Journal officiel. Il portera sur la déclaration d'utilité publique du tronçon concerné du réseau de transport public du Grand Paris emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le projet est déclaré d'utilité publique si l'intérêt général qu'il représente est supérieur à son coût financier, aux atteintes à la propriété privée qu'il entraine, aux inconvénients d'ordre social ou à l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'il engendre.

Le décret de déclaration d'utilité publique pourra comporter des descriptions particulières en matière de protection de l'environnement en application des articles, L.23-1 et L.23-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

1.1.5. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet.

Lorsque la réalisation des travaux, ouvrages et installations tels que ceux du projet de Ligne Rouge 15 Sud est incompatible avec les prescriptions d'un POS ou d'un PLU approuvé, la levée de l'incompatibilité est effectuée conformément aux dispositions prévues par les articles L123-16 et R123-23 du Code de l'Urbanisme.

Le projet soumis à la présente enquête publique ne nécessite pas de mettre en compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF). Seuls les textes concernant les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou plans d'occupation des sols (POS) sont donc mentionnés et donc, si l'utilité publique de ce projet est prononcée, elle emportera modification des POS ou PLU des communes concernées.

1.2. Cadre juridique de l'enquête publique

L'enquête décrite ci-dessus se situe dans le cadre juridique défini entre autres par :

- La loi relative au Grand Paris (loi n°2010-597 du 3 juin 2010) et l'article 7 du décret n°2010-1133 du 28 septembre 2010,
- le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- le Code de l'environnement,
- le Code de l'urbanisme,

1.3. Désignation de la commission d'enquête

Par décision N°E13000021/75 du 17 juillet 2013, M. le vice-président du tribunal administratif de Paris a désigné une commission d'enquête chargée de procéder à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes traversées par le « Premier tronçon reliant les gares de Pont de Sèvres à Noisy-

Champs du réseau de transport public du Grand Paris (ligne 15 – sud) ».

Cette commission d'enquête est composée de :

- M. Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie (E.R.) en tant que président de la commission ;
- M. Jean CULDAUT, architecte urbaniste DPLG en tant que membre titulaire de la commission ;
- M. Claude POUEY, ingénieur général des Télécoms (E.R.) en tant que membre titulaire de la commission ;
- Madame Nicole SOILLY, cadre supérieur à la Poste (E.R.), en tant que membre titulaire de la commission ;
- M. Bernard SCHAEFER, directeur d'études en urbanisme et aménagement du territoire (E.R.), en tant que membre titulaire de la commission.
- Madame Valérie BERNARD, ingénieur conseil, en tant que membre titulaire de la commission ;
- M. Jean-Claude LASAYGUES, ingénieur au ministère de l'Equipement (E.R.) en tant que membre titulaire de la commission ;
- Madame Maryse LEMMET, cadre dirigeant EDF (E.R.), en tant que membre suppléant de la commission
- M. André GOUTAL, commissaire divisionnaire de police (E.R.), en tant que membre suppléant de la commission ;

  (En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre CHAULET, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean CULDAUT, membre titulaire de la commission)

Une copie de cette décision figure en **pièce 1 jointe.**

1.4. Modalités de l'enquête publique

M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a publié le 1er août 2013 un arrêté N°2013213-0008 portant « *ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le premier tronçon reliant les gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs (ligne rouge – 15 sud) dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris* ».

Ce projet relie 16 gares de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs, représente 33 km de ligne souterraine et concerne 23 communes relevant respectivement des départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

Cette enquête porte à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 19 des 23 communes concernées par l'enquête.

Cet arrêté indique les modalités de cette enquête, dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, sont :

- que sa durée est fixée à 43 jours consécutifs du lundi 7 octobre 2013 au lundi 18 novembre 2013 inclus,
- que le périmètre de l'enquête publique s'étend sur les 23 communes de Sèvres, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Clamart, Malakoff, Châtillon, Montrouge, Bagneux, Arcueil, Cachan, Villejuif, Vitry-sur-

Seine, Alfortville, Maisons-Alfort, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne) où seront déposés un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un de ses membres ;

- qu'un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un de ses membres seront également déposés dans la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et dans les préfectures des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ;
- que le siège de l'enquête est fixé à préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (DRIEA - unité territoriale de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux – pôle urbanisme d'utilité publique) située 5, rue Leblanc – 75015 Paris, où pourront être adressées par écrit les observations, propositions et contre-propositions à l'attention du président de la commission d'enquête, qui y seront consultables pendant toute la durée de l'enquête ;
- qu'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

mairie de	1ère permanence	2ème permanence	3ème permanence
SEVRES	Lundi 7/10 de 9h30 à 12h30	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 5/11 de 14h30 à 17h30
BOULOGNE BILLANCOURT	Lundi 7/10 de 14h30 à 17h30	Vendredi 18/10 de 9h30 à 12h30	Samedi 9/11 de 8h45 à 11h45
ISSY-LES-MOULINEAUX	Jeudi 10/10 de 16h00 à 19h00	Vendredi 8/11 de 9h30 à 12h30	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
CLAMART	Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00	Jeudi 7/11 de 14h00 à 17h00
VANVES	Lundi 14/10 de 15h00 à 18h00	Vendredi 25/10 de 15h00 à 18h00	Samedi 9/11 de 9h00 à 12h00
CHATILLON	Jeudi 10/10 de 15h00 à18h00	Mercredi 30/10 de 15h00 à18h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
MALAKOFF	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 28/10 de 15h00 à 18h00	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
MONTROUGE	Mercredi 9/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 18/11 de 14h00à 17h00
BAGNEUX	Lundi 7/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 22/10 de 16h00 à 19h00	Vendredi 15/11 de 9h00 à 12h00
ARCUEIL	Mardi 8 /10 de 9h00 à 12h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Jeudi 14/11 de 16h00 à 19h00
CACHAN	Mardi 8/10 de 16h00 à 19h00	Jeudi 24/10 de 16h00 à 19h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00

VILLEJUIF	Lundi 7/10 de 15h00 à 18h00	Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00	Vendredi 15/11 de 15h00 à 18h00
VITRY	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mercredi 23/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 12/11 de 15h00 à 18h00
ALFORTVILLE	Mardi 8/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	mardi 12/11 de 9h00 à 12h00
MAISONS-ALFORT	Mardi 8/10 de 9h00 à 12h00	Mercredi 23/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
CRETEIL	Jeudi 10/10 De 14h00 à 17h00	Jeudi 7/11 De 14h00 à 17h00	Samedi 16/11 De 9h30 à 11h30
SAINT MAUR DES FOSSES	Mercredi 9/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 18/11 de 14h00 à 17h00
JOINVILLE LE PONT	Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 9h00à 12h00	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
CHAMPIGNY SUR MARNE	Mercredi 9/10 de 14h00 à 17h00	Mardi 29/10 de 8h30 à 11h30	Samedi 9/11 de 8h30 à 11h30
BRY-SUR-MARNE	Lundi 7/10 de 14h00 à 17h00	Mardi 5/11 de 9h00 à 12h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
VILLIERS-SUR-MARNE	Mardi 8/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 8h45 à 11h45	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
NOISY-LE-GRAND	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 5/11 de 14h00 à 17h00	Vendredi 15/11 de 9h00 à 12h00
CHAMPS-SUR-MARNE	Lundi 7/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 9/11 de 9h00 à 12h00	Vendredi 15/11 de 14h00 à 17h00

- que 3 réunions publiques seront organisées dans les lieux et aux dates et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Horaire
MONTROUGE	Salle du Beffroi	2, place Emile Cresp	15/10/2013	20h30
CRETEIL	Université Paris-Est - Créteil (94) – site Boulle Amphithéâtre C	5, rue André Boulle	06/10/2013	20h30
NOISY-LE-GRAND	Espace Michel Simon	36, rue de la République	14/11/2013	20h30

- que l'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du Code de l'environnement sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements concernés et également 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux à diffusion nationale :
- que cet avis sera également publié par voie d'affichage, aux endroits habituels d'affichage administratif 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :
  - d'une part à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête et dans les 4 préfectures des départements concernés (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne) ;

- d'autre part dans les 23 mairies des communes traversées par ce projet de premier tronçon ;

- que ce même avis, dans les mêmes conditions de délai et de durée sera affiché, par les soins de la SGP, sur les lieux situés au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés relatifs à ce projet de premier tronçon. Ces affiches, visibles de la voie publique, devront être conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 ;
- que cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr;
- que le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, sur : http://www.ile-de-france.gouv.fr/Publications/Consultations/Enquetes-publiques/Enquete-publique-relative-au-troncon-Pont-de-Sevres-Noisy-Champs-ligne-rouge-15-sud-du-Grand-Paris-Express;
- que pendant toute la durée de l'enquête publique, des demandes d'information pourront être adressées à Mme Odile CHAMUSSY – Directrice de la communication – Société du Grand Paris – Immeuble « Le Cézanne » - 30, avenue de Fruitiers – 93200 Saint-Denis ;

Une copie de cet arrêté figure en **pièce 2 jointe.**

1.5. Examen du dossier d'enquête mis à la disposition du public

Pendant toute la durée de l'enquête et dans chacune des préfectures et mairies concernées, il était prévu de mettre à la disposition du public sous forme d'une armoire métallique comprenant 18 tiroirs renfermant les différentes pièces du dossier d'enquête (Cf. photo en **pièce 3 jointe**) pour un total cumulé de près de 5600 pages au format A3 (soit l'équivalent de près de 11200 pages A4). Les pièces de ce dossier d'enquête étaient les suivantes :

1.5.1. Un dossier d'enquête publique DUP :

Ce dossier, comprenait les 9 rubriques de A à H et J suivantes :

A Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives

B Plan de situation

C Présentation du programme

D Notice explicative et caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

E Plan général des travaux

F Appréciation sommaire des dépenses

G Etude d'impact

H Evaluation socio-économique

J Annexes

La rubrique **G**, relative à **l'étude d'impact,** pièce centrale de ce dossier comportait les pièces suivantes :

G Etude d'impact : Sommaire

G Etude d'impact : Introduction : contenu, structure et enjeux

G.1 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Résumé non technique

G.2.1 Etude d'impact globale : Présentation du projet et état initial

G.2.2 Etude d'impact globale : Incidences et mesures de réduction et de compensation

G.2.3 Etude d'impact globale : Analyse des coûts des pollutions et nuisances et des avantages pour la société

G.2.4 Etude d'impact globale : Atlas cartographique

G.3.1 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Présentation du projet et état initial

G.3.2 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Incidences et mesures de réduction et de compensation

G.3.3 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Analyse des coûts des pollutions et nuisances et des avantages pour la société

G.3.4 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Atlas cartographique

G.4.1 Etude d'impact : Étude d'incidences au titre de Natura 2000 du projet de Réseau de transport public du Grand Paris sur la Zone de Protection Spéciale « Sites de Seine-Saint-Denis »

G.4.2 Etude d'impact : Étude d'incidences au titre de Natura 2000 du projet de Réseau de transport public du Grand Paris sur la Zone de Protection Spéciale « Sites de Seine-Saint-Denis » - Atlas cartographique

G.5 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Étude des effets sur l'urbanisation

G.6.1 Etude d'impact : Annexe : Méthodologie d'élaboration de CarbOptimum®, outil de calcul pour l'estimation des émissions et consommations de CO2 induites par la réalisation du Réseau de transport public du Grand Paris

G.6.2 Etude d'impact : Annexe : étude des possibilités de traitement, de mise en décharge et de valorisation des déblais générés par la réalisation du Réseau de transport public du Grand Paris

G.6.3 Etude d'impact : Annexe : Schéma directeur d'évacuation des déblais des lignes Rouge, Bleue et Verte du Grand Paris Express. Orientations générales et dispositifs opérationnels pour la ligne Rouge Sud entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs

G.6.4 Etude d'impact Tronçon Pont-de-Sèvres ‹ › Noisy-Champs : Annexe : Rapport de synthèse relatif aux enjeux géologiques, hydrogéologiques et géotechniques du projet

1.5.2. 21 dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

La rubrique **I**, comprenait les 21 dossiers, de mise en compatibilité des POS des communes de Malakoff, Villejuif, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne et Champs-sur-Marne, des PLU des communes de Sèvres, Boulogne-Billancourt, Issy-

les-Moulineaux, Vanves, Clamart, Châtillon, Bagneux, Cachan, Vitry-sur-Seine, Alfortville, Maisons-Alfort, Créteil, Champigny-sur-Marne et Champs-sur-Marne et des plans d'aménagement de zone (PAZ), ZAC des Boutareines à Villiers-sur-Marne et ZAC Ru de Nesles à Champs-sur-Marne.

1.6. Documents complémentaires demandés et/ou mis à la disposition de la commission d'enquête

Les dossiers paraissant suffisamment complets et explicites, aucun document complémentaire n'a été demandé au maître d'ouvrage.

2

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1. Publicité de l'enquête

2.1.1. Les affichages légaux

2.1.1.1. Mise en place des affichages légaux

Les affichages légaux prévus à l'article 3, 2ème alinéa de l'arrêté d'organisation de l'enquête ont été effectués dans les préfectures, dans les mairies et sur les panneaux administratifs de chacune des communes concernées par l'enquête.

Un avis minimum dans chaque mairie (panneaux administratifs) a été mis en place par chaque ville le 20 septembre au plus tard

Les affichages légaux prévus par le 3ème alinéa de l'article 3 de l'arrêté d'organisation de l'enquête ont été effectués par les soins de la Société du Grand Paris sur les lieux situés au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés relatifs au projet. Un exemplaire de l'affiche est joint en **pièce 4.**

Plus de 710 affiches ont été mises en place tout le long du tracé par la SGP entre le 3 et le 22 septembre 2013.

2.1.1.2. Contrôle des affichages légaux

3 types de contrôles ont été effectués :

- Des contrôles effectués par un huissier de justice sur des points d'affichages sélectionnés :
  - > <u>dans le département du Val-de-Marne (94)</u> :
    - le 30 octobre 2013 dans les communes d'Arcueil, Cachan, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Alfortville, Maisons-Alfort, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne ;
    - le 14 novembre 2013 dans les communes d'Arcueil, Cachan, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Alfortville, Maisons-Alfort, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne.
  - > <u>dans le département de Seine-et-Marne</u> (77) :
    - les 15 octobre 2013, 30 octobre 2013 et 14 novembre 2013 dans la commune de Champs-sur-Marne.

(Contrôles joints en **pièce 5)**

- Des contrôles effectués par un huissier de justice sur des points d'affichages sélectionnés :
  - > <u>dans le département de Seine-Saint-Denis</u> (93) :
    - les 15 octobre 2013, 29 octobre 2013 et 12 novembre 2013 dans la commune de Noisy-le-Grand ;
  - > <u>dans le département du Val-de-Marne</u> (77) :
    - le 15 octobre 2013 à la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre ;
    - le 17 octobre 2013 dans les communes de Montrouge, Malakoff, Bagneux, Châtillon, Clamart, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Boulogne-Billancourt ;
    - le 28 octobre 2013 à la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre et dans les communes de Montrouge, Malakoff, Bagneux, Châtillon, Clamart, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Boulogne-Billancourt ;

- le 13 novembre 2013 à la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre et dans les communes de Montrouge, Malakoff, Bagneux, Châtillon, Clamart, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Boulogne-Billancourt.

(Contrôles joints en **pièce 6)**

- Des contrôles effectués par les commissaires enquêteurs lors des visites de reconnaissance de terrain organisées par la SGP, avant le début de l'enquête publique :
  - le 25 septembre 2013
  - le 3 octobre 2013

  Puis à, l'occasion de leurs déplacements sur leurs lieux de permanences (Cf. paragraphe **2.9** ci-après sur le déroulement de l'enquête dans chacun des secteurs du projet)

2.1.2. Les parutions dans les journaux

Compte tenu de l'importance de ce projet d'intérêt national, la Société du Grand Paris a, selon les stipulations de l'article 3 – 1er alinéa de l'arrêté d'organisation de l'enquête, fait procéder à des parutions dans la presse nationale et à des parutions dans la presse locale.

2.1.2.1. Les parutions dans la presse nationale

S'agissant des parutions dans des journaux à audience nationale, les parutions **(**Cf. originaux en **pièce 7 jointe**) ont eu lieu :

- le samedi 21 septembre 2013 dans : Le Monde
- le samedi 21 septembre 2013 dans : Le Figaro
- le samedi 21 septembre 2013 dans : Libération

Soit 16 jours avant le début de l'enquête.

2.1.2.2. Les parutions dans la presse locale

S'agissant des parutions dans des journaux à audience locale, les parutions (Cf. copies en **pièce 8 jointe**) ont eu lieu :

<u>Première parution :</u>

- le vendredi 20 septembre 2013 dans : L'Echo d'Ile de France (92, 93 et 94),
- le samedi 21 septembre 2013 dans : Le Parisien (77) - réédité le mardi 24 septembre 2013 suite à une mauvaise impression,
- le mercredi 18 septembre 2013 dans : La Marne (77),
- le lundi 16 septembre 2013 dans : La République de Seine et Marne (77),
- le samedi 21 septembre 2013 : Le Parisien (92) – réédité le mardi 24 septembre 2013 suite à une mauvaise impression,
- le samedi 21 septembre 2013 : Le Parisien (93) – réédité le mardi 24 septembre 2013 suite à une mauvaise impression,
- le samedi 21 septembre 2013 : Le Parisien (94) – réédité le mardi 24 septembre 2013 suite à une mauvaise impression,

Soit au minimum **16** jours avant le début de l'enquête.

Seconde parution :

- le mercredi 9 octobre 2013 : La Marne (77),
- le samedi 12 octobre 2013 dans : Le Parisien (77)
- le lundi 14 octobre 2013 dans : La République de Seine et Marne (77)
- le samedi 12 octobre 2013 dans : Le Parisien (92),
- le samedi 12 octobre 2013 dans : Le Parisien (93),
- le samedi 12 octobre 2013 dans : Le Parisien (94),
- le vendredi 11 octobre 2013 dans : L'Echo d'Ile de France (92, 93 et 94)
- le samedi 12 octobre 2013 dans : Libération (audience nationale).

Soit dans les **8** premiers jours ayant suivi le début de l'enquête.

A noter que la SGP a fait procéder à une 3ème parution dans la presse nationale (Libération) alors que la réglementation n'en exigeait que 2 seulement.

Ainsi il semble que les mesures de publicité de l'enquête publique ont respecté la réglementation en vigueur.

2.1.3. Les autres mesures de publicité

2.1.3.1. Par l'autorité organisatrice de l'enquête

L'avis d'enquête a fait l'objet, d'une publication sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, maintenu tout le long de l'enquête, sur le lien suivant :

http://www.idf.territorial.gouv.fr/actes3/files/fichieracte42983.pdf

2.1.3.2. Par la SGP, maître d'ouvrage du projet

Un site internet dédié au projet de ce 1er tronçon du Grand Paris Express : http://www.lignerougesud.fr/ existait préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête un site Internet dédié a été ouvert sur le site de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepubliquelignerouge15sud (extrait de ce site en **pièce jointe 9**)

Sur son site la SGP a ouvert une rubrique spécialement dédiée à l'enquête publique : http://www.enquetepubliquelignerouge15sud.fr/ (Cf. extrait du site internet en **pièce jointe 10**)

A partir de ce site, il était possible, tout au long de l'enquête :

- de télécharger également l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête ;
- de télécharger l'avis d'enquête publique ;
- d'avoir accès au dossier d'enquête publique (et d'en télécharger toutes les pièces)
- d'obtenir des détails (par départements) sur les lieux d'enquête et les lieux de permanences) ;
- d'obtenir des détails sur les dates et lieux (avec plan détaillé) des 3 réunions publiques d'information et d'échange

Par ailleurs la SGP a imprimé en 395.000 exemplaires un dépliant (Cf. un exemplaire en **pièce jointe 11**) destiné à être distribué sur la voie publique

Distribution de dépliants	Nombre
Boitage dans 27 communes du tronçon sur un périmètre de 800 à 1000 mètres autour de la future ligne : • 23 communes de l'enquête publique • 4 communes concernées par le tronçon (Meudon, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Emerainville)	282 100
Livraison dans 23 mairies **lieux d'enquête**	41 700
Autres besoins • Préfectures IDF, 77, 92, 93 94 • Orbival (60 000 ex.) • Stocks divers	71 200
TOTAL	395 000

Elle a également procédé à une distribution de 600 affiches génériques dans les 23 communes et les 5 préfectures annonçant l'enquête publique :

Distribution d'affiches
Affiches génériques (40*60cm) • 23 mairies • 5 préfectures • stock

Nombre
600

Et a offert la possibilité pour chacune des communes de pouvoir télécharger

des affiches locales (pour impression et pose) personnalisées pour chacune des communes sur le site suivant : http://www.lignerougesud.fr/accueil-espace-partenaire

Des panneaux d'exposition ont en outre été mis en place par la SGP dans chacune des 23 communes concernées par l'enquête, comprenant des panneaux génériques et des panneaux spécifique à chaque commune :

2.1.3.3. Par les communes concernées par l'enquête

Certaines des communes concernées par l'enquête ont communiqué sur divers supports sur cette enquête publique.

Les membres de la commission d'enquête ont fait état dans le paragraphe 2.9 ci-après consacré au déroulement des permanences les diverses mesures que les communes concernées par l'enquête ont prises afin que leurs habitants soient au mieux informés de l'enquête concernant ce 1er tronçon du Grand Paris Express.

Ils ont ainsi pu constater que certaines des communes avaient :

- inséré une page d'information relative à l'enquête sur leur site Internet ;
- inséré une ou plusieurs pages d'information dans la publication mensuelle du magazine municipal ;
- communiqué sur l'enquête en cours sur les divers panneaux lumineux à messages variables disposés dans la commune ;
- etc.

2.2. La consultation et les informations préalables

2.2.1. La concertation préalable

La concertation avec le public est, avec le débat public, une modalité de mise en œuvre du principe du droit de participation du public à l'élaboration de projets ayant une incidence sur l'environnement. Ce principe est inscrit dans la charte de l'environnement et dans les directives communautaires. Il est mis en œuvre par le Code de l'environnement ainsi que par l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

S'agissant des projets mettant en œuvre le schéma d'ensemble, l'article 3 de la loi relative au Grand Paris exclut l'application de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

Seules les procédures prévues par le Code de l'environnement s'appliquent.

Conformément à l'article 3 de la loi relative au Grand Paris, le réseau de transport public du Grand Paris a fait l'objet d'un débat public qui a eu lieu de début octobre 2010 à fin janvier 2011.

Eu égard à la tenue de ce débat public, seul l'article L. 121-13-1 du Code de l'environnement est applicable, il prévoit que le maître d'ouvrage « *informe la commission nationale du débat public, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, des modalités d'information et de participation du public mises en œuvre ainsi que de sa contribution à l'amélioration du projet* », et précise que « *la commission peut émettre des avis et recommandations sur ces modalités et leur mise en œuvre* ».

Depuis la fin du débat public et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, la Société du Grand Paris a procédé à une concertation continue sur le réseau de transport public du Grand Paris, dont elle a la maîtrise d'ouvrage, et plus particulièrement sur le projet de tronçon allant des gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs.

Les principales modalités de la concertation ont été les suivantes :

- mise en place, depuis mars 2011, de comités de pilotages avec les élus locaux pour définir l'implantation et les caractéristiques des gares et des ouvrages ;
- participation de la Société du Grand Paris à des salons professionnels en 2011, 2012 et 2013 ;

- réunions d'information et d'échange avec les acteurs économiques depuis octobre 2011 ;
- création, en janvier 2012, d'un onglet « Concertation » sur le site Internet de la Société du Grand Paris, permettant aux internautes d'exprimer un avis ou de poser une question, et diffusion d'une newsletter ;
- organisation, à partir de 2012, de « conférences de tronçons » sur le réseau sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris, réunissant l'ensemble des élus et des partenaires institutionnels d'un tronçon : ces conférences permettent à chaque acteur de disposer d'une information qui dépasse celle, localisée, traitée dans les comités de pilotage ;
- à partir de septembre 2012, création d'un site Internet dédié à la concertation du tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs (objectifs, enjeux, aménagements prévus, planning, lieux des réunions…) : les internautes ont eu la possibilité de poster des avis, de feuilleter et télécharger des documents ;
- mise en place, à partir de mi-septembre 2012, de panneaux d'exposition dans chaque mairie du tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs, et diffusion d'un dépliant d'information sur l'ensemble du tronçon ;
- organisation de vingt-et-une réunions publiques animées par la Société du Grand Paris, sous le contrôle d'un garant nommé par la commission nationale du débat public, entre mi-septembre 2012 et mi-novembre 2012 : lors de ces réunions, a été présenté notamment le tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs et une large place a été donnée aux questions /réponses avec le public.

Ces modalités de concertation ont été approuvées par la commission nationale du débat public par une décision du 4 juillet 2012.

La Société du Grand Paris a demandé à la commission nationale du débat public de nommer un garant, chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public : M. Henri WATISSEE a été nommé le 4 avril 2012 pour assumer cette charge. Il a été présent à toutes les réunions publiques et a contrôlé l'ensemble des réponses apportées par la Société du Grand Paris dans le cadre de la procédure de concertation.

A la fin de la concertation préalable, la Société du Grand Paris a rédigé un bilan de la concertation, en mentionnant les observations recueillies et les enseignements tirés de la concertation. De son côté, le garant de la concertation a rédigé, en toute indépendance, un rapport lui permettant de rendre compte de son rôle pendant la concertation et de la manière dont la concertation s'est déroulée. Le bilan de la concertation rédigé par la Société du Grand Paris et le rapport du garant ont, tous deux, été joints au présent dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (voir pièce J).

2.2.2. Le bilan de la concertation selon le garant

Bilan d'Henri WATISSEE garant, sur le déroulement de la concertation avant enquête publique sur le projet de Ligne Rouge 15 Sud (Pont-de-Sèvres – Noisy-Champs)

Le garant, sur chacune des phases de la concertation, a tiré le bilan suivant :

Bilan de la phase de préparation

Pendant toute la phase de préparation, les échanges entre le garant et les organisateurs de la concertation se sont toujours déroulés dans l'échange et l'écoute. La Société du Grand Paris et ses équipes, très au fait de l'intérêt d'une concertation

avec le public et des valeurs défendues par la Commission Nationale du débat public, s'est entièrement mobilisée pour préparer, organiser, diffuser les documents et dans le même temps affiner ses interventions. La mission du garant n'en a été que facilitée, son rôle se bornant essentiellement à valider les documents et à veiller à ce que les modalités prévues soient respectées.

Bilan sur le déroulement de la phase de concertation

Le garant considère que le déroulement de la concertation dans son ensemble a été tout à fait conforme aux exigences du débat public et conforme aux modalités présentées à la Commission Nationale du débat public.

Il en est résulté un dialogue riche et des échanges fructueux qui ont alimenté les réflexions du maître d'ouvrage et que l'on retrouve dans le bilan dressé par le maître d'ouvrage.

Conclusions du garant de la concertation

L'ensemble de ces éléments autorise le garant à considérer que les modalités de la concertation sur le projet de tronçon sud de la ligne rouge du Grand Paris Express entre le pont de Sèvres et Noisy-Champs ont permis l'expression dans de bonnes conditions des attentes et préoccupations des riverains, collectivités locales et acteurs socio-économiques du territoire. Ces modalités et les conclusions qui sont retranscrites dans le bilan du maître d'ouvrage ont clairement enrichi ses réflexions et l'ont incité à faire évoluer certaines options du projet.

A plusieurs reprises, la Société du Grand Paris s'est engagée à revenir devant le public lorsque les études d'avant-projet et de projet seront avancées et que des réponses concrètes aux questions posées n'ayant pas obtenu réponse complète auront été trouvées.

La Société du Grand Paris, tout au long de la concertation a manifesté une volonté de transparence et d'échanges. Ce point a été souligné par tous les acteurs. La mise en ligne des présentations et des bilans et le souci des enregistrements des questions/réponses pendant les débats en sont des illustrations concrètes.

2.2.3. La consultation administrative

Par ailleurs, la circulaire du Premier ministre du 5 octobre 2004, relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'Etat et des collectivités territoriales, prévoit que soit organisée, en amont de la procédure d'enquête publique, une consultation des services concernés. Cette phase de consultation inter-administrative sur le projet de tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs s'est déroulée du 26 septembre 2012 au 26 octobre 2012. Elle a donné lieu à l'émission de 32 avis de la part des services, organismes et établissements consultés, qui ont fait l'objet d'une synthèse jointe au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (voir pièce J).

Organisme consulté	Date de l'avis
Syndicat des transports d'Ile-de- France (STIF)	10 octobre 2012 *(délibération n°2012/285 du Conseil du STIF)*
Préfecture de police – Direction de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine	12 octobre 2012
Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine	15 octobre 2012
RATP - Direction générale Projets, ingénierie et investissements	16 octobre 2012

Organisme consulté	Date de l'avis
Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne	17 octobre 2012
SNCF Proximités - Direction Transilien	17 octobre 2012
Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF)	18 octobre 2012
Préfecture des Hauts-de-Seine - Direction de la règlementation et de l'environnement	18 octobre 2012
France Télécom / Orange	18 octobre 2012
GRTgaz Région Val de Seine	19 octobre 2012
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	19 octobre 2012
Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)	19 octobre 2012
Réseau ferré de France (RFF) - Direction régionale Ile-de-France	19 octobre 2012
Préfecture de Seine-et-Marne - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique	22 octobre 2012
Syndicat des eaux d'Ile-de- France (SEDIF) Mission «Grands projets »	22 octobre 2012
EPA ORSA	22 octobre 2012
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	22 octobre 2012
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)	22 octobre 2012
Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)	22 octobre 2012
Direction générale de l'aviation civile (DGAC) Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord	23 octobre 2012
Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne Service France Domaine	23 octobre 2012
Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	24 octobre 2012
Préfecture de Seine-Saint-Denis - Direction du développement durable et des collectivités locales	25 octobre 2012
Réseau de transport d'électricité (RTE)	25 octobre 2012
Direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement (DRIEE)	26 octobre 2012
Service de navigation de la Seine	26 octobre 2012
Préfecture de police	29 octobre 2012
Agence de l'eau Seine-Normandie	30 octobre 2012
Gouverneur militaire de Paris	31 octobre 2012
Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)	2 novembre 2012
Ports de Paris	6 novembre 2012
Agence régionale de santé (ARS)	7 novembre 2012

La consultation administrative réalisée n'a pas mis en exergue des contradictions ou empêchements majeurs au projet de transport de ce premier tronçon du Grand Paris Express.

2.3. Examen de la procédure

L'ensemble de ce dossier semble correctement traité tant du point de vue technique que du point de vue du respect de la législation en vigueur.

A la lumière des différents paragraphes ci-dessus, et par comparaison avec les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de cette enquête publique, il semble que la procédure ait été bien respectée.

2.4. Rencontre préalable du 3 juin 2013 avec la préfecture de Paris autorité organisatrice de l'enquête

Le 3 juin 2013, une réunion préparatoire a été organisée à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Cette réunion, dont l'objectif était d'examiner les conditions de déroulement de la future enquête, s'est tenue le 3 juin 2013 à la DRIEA au 21, rue Miollis (75015)

Sous l'égide de Madame VIORA, directrice du projet Grand Paris auprès du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, elle a réuni des représentants de l'Unité Territoriale de Paris dont son directeur M. HACQUIN et Madame LAROCHE du Service utilité publique et équilibres territoriaux et des représentants de la SGP dont Madame CHAMUSSY, directrice de la communication et Madame PICQUET responsable du droit de l'urbanisme, de l'expropriation et de l'environnement.

En présence également du président pressenti de la commission d'enquête, ont été évoquées les différentes phases de la future enquête, les lieux d'enquête ainsi que les lieux des permanences possibles, le nombre de permanences à assurer sur chacun des lieux de permanence envisagés, ainsi que la possibilité d'organiser des réunions publiques d'information et d'échange.

Un calendrier de déroulement de l'enquête a également été évoqué ainsi que la répartition des missions et des responsabilités entre la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, autorité organisatrice de l'enquête, chargée de la rédaction de l'arrêté de l'enquête et la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage.

2.5. Rencontres avec le maître d'ouvrage

2.5.1. Rencontre de Monsieur le préfet GUYOT, président du Directoire le 27 juin 2013

Le président pressenti de la commission d'enquête a été reçu, une première fois, par le président de la Société du Grand Paris le 27 juin 2013, à la demande de ce dernier.

Lors de cet entretien qui s'est déroulé notamment en présence de la directrice de la communication et de la directrice des affaires juridiques de la SGP, le président pressenti de la commission a exposé la façon dont il concevait l'enquête pour laquelle le TA de Paris l'avait contacté, tant dans son organisation que dans son déroulement.

Sur ce dernier point, il a notamment communiqué un calendrier prévisionnel de cette enquête depuis son début jusqu'à la remise du rapport en insistant sur le fait que le respect de ce calendrier serait notamment conditionné :

- par le nombre d'observations et de courriers qui serait recueilli au cours de cette enquête ;
- par le délai de remise du mémoire en réponse que la SGP s'engageait à fournir à la commission d'enquête à la suite de la communication de son procès-verbal de synthèse.

2.5.2. Rencontre de Monsieur le préfet GUYOT, président du Directoire le 13 septembre 2013

Le président désigne de la commission d'enquête a, de nouveau, été reçu par le président du Directoire, le 13 septembre 2013, après la parution de l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, organisant l'enquête sur le premier tronçon de la Ligne Rouge 15 Sud.

Cet entretien s'est déroulé en présence, outre de la directrice de la communication et le nouveau directeur des affaires juridiques de la SGP, de Monsieur Pierre-Alain JEANNENEY, membre du Directoire de la SGP.

Le calendrier prévisionnel évoqué le 27 juin 2013 a été confirmé. Par ailleurs il a été longuement traité de la sécurité juridique de l'enquête, s'agissant notamment des mesures de publicité et/ou de la future rédaction des conclusions de la commission d'enquête.

Le président de la commission d'enquête a, une nouvelle fois, insisté sur les délais contraints dont il disposait pour l'établissement du rapport de la commission, conditionné en premier lieu par la remise du mémoire en réponse de la SGP, en fin d'année.

Le président du Directoire lui a alors réitéré son engagement à lui fournir dans les meilleurs délais ce mémoire en réponse, même si la période de fin d'année n'était pas spécialement propice afin que la commission d'enquête puisse elle-même respecter les délais qu'elle s'était fixée. Il a enfin été convenu que si un problème particulier survenait en cours d'enquête, le président de la commission d'enquête pourrait directement contacter le président du Directoire.

2.5.3. Rencontre de l'ensemble des services de la SGP le 23 septembre 2013

2.5.3.1. Présentation générale du projet

La commission d'enquête, au complet (7 titulaires et 2 suppléants) a rencontré les différents services de la SGP pour une présentation générale du projet le 23 septembre 2013.

Cette présentation (Cf. Powerpoint en **pièce 12 jointe**) qui s'est tenue sans interruption de 09h30 à 13h30 dans les locaux de la SGP a permis aux commissaires enquêteurs de se faire une idée:

- des différentes étapes de la longue concertation ayant précédé le projet, dont notamment les différents phases du débat public placé sous l'égide de la CNDP (21 réunions publiques et 1 site internet dédié) ;
- de l'ensemble du projet dans ses différents aspects (contexte général, études de trafic, impact environnemental, impact économique et social, acquisitions foncières, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, principaux ouvrages prévus, etc.)
- des problématiques pouvant survenir en cours d'enquête (nuisances pouvant résulter des travaux, positionnement des stations, évacuation des déblais,

ampleur des expropriations envisagées, etc.)

A chacune des étapes de la présentation la SGP a longuement répondu aux diverses questions des commissaires enquêteurs sur tous les aspects évoqués ci-dessus.

2.5.3.2. Première réunion de la commission d'enquête et paraphe des registres

L'après-midi du 23 septembre a été l'occasion pour le président de la commission d'enquête de débattre avec les membres de sa commission des différentes phases de l'enquête publique à venir et de donner ses directives et ses consignes pour toute la durée de l'enquête.

Ont notamment été abordées les conditions :

- de déroulement des permanences tenues par les membres de la commission dans chacun des secteurs qui leur étaient dévolus ;
- de déroulement des 3 réunions publiques d'information et d'échange et le rôle des membres de la commission lors de ces réunions.

Enfin, il a été convenu que sauf événement d'importance, il n'y aurait pas de nouvelle réunion de la commission d'enquête en cours d'enquête, la seconde réunion étant programmée après le recueil de l'ensemble des registres et courriers, à l'issue de l'enquête.

La fin de l'après-midi a ensuite été consacrée au paraphe par les membres titulaires de la commission des 65 registres prévus pour cette enquête.

2.5.4. Rencontre du modérateur chargé de l'animation des réunions publiques le 26 septembre 2013

Le 26 septembre 2013, de 09h30 à 11h30, le président de la commission d'enquête a rencontré, en présence de monsieur Denis COUTY, monsieur Nicolas DUFFOUR, de « haut & clair communication », chargé, sous l'égide du président de la commission d'enquête d'animer les 3 réunions d'information et d'échange prévues au cours de l'enquête.

Après avoir déterminé un synopsis commun aux trois réunions, cette rencontre a été l'occasion d'examiner les conditions de leur déroulement et de préciser le rôle de chacun des intervenants.

Les conditions d'accueil et de participation du public (par écrit et oralement) ont été arrêtées ainsi que le timing envisagé.

2.5.5. Rencontre à la SGP du 30 septembre 2013 sur la présentation des architectes et bureaux d'études retenus pour la réalisation de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express

A l'invitation de la SGP, le président de la commission d'enquête a assisté le 30 septembre 2013 à la présentation des architectes et bureaux retenus pour la réalisation de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.

Cette présentation présidée par la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, en présence des architectes et bureaux retenus mais aussi de nombreux élus concernés par le projet, a été l'occasion pour la ministre d'insister sur la cohérence du projet « *partagé, réaliste et financé, qui traite à la fois de l'amélioration des réseaux de transport existants dans le cadre du Plan de mobilisation porté par la Région, et de*

la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique destinées à offrir de nouvelles liaisons en rocade et à desservir les territoires enclavés de la périphérie parisienne ».

La conception architecturale des futures gares a été répartie entre plusieurs cabinets d'architecture. Les choix retenus annoncés sont les suivants :

Deux groupements d'ingénieurs et d'architectes travailleront sous la conduite d'opération de trois entreprises qui se sont réunies en groupement sous le nom d'ARTEMIS pour la maîtrise d'œuvre études et travaux des ouvrages de génie civil et des aménagements nécessaires à la réalisation des deux segments qui constituent la ligne 15 sud du Grand Paris Express. L'un emmené par SYSTRA sur le lot Est Noisy-Champs – Villejuif Louis Aragon (21 km, 7 gares), l'autre par SETEC sur le lot Ouest Villejuif Louis Aragon – Pont-de-Sèvres (12 km, 7 gares). A noter que les architectes travailleront dans le respect de la charte d'architecture et de design élaborée avec le concours de Jacques Ferrier, architecte conseil de la SGP depuis 2012.

Tronçon Noisy Champs – Villejuif Louis Aragon

SYSTRA est à la tête d'un groupement composé de plusieurs cabinets d'architecture qui auront en charge de concevoir et réaliser les gares du Grand Paris Express :

- Agence Duthilleul avec AREP SAS : gare de Noisy-Champs
- ANMA : Créteil l'Echat et Saint Maur Créteil
- King Kong : Vitry Centre
- Richez Associés : Champigny Centre et Bry-Villiers-Champigny
- Valode & Pistre : Les Ardoines et Le Vert de Maisons

Tronçon Villejuif Louis Aragon – Pont de Sèvres

SETEC est à la tête d'un groupement composé d'Ingérop pour le conseil et l'ingénierie et de plusieurs architectes :

- Philippe Gazeau : Villejuif-Louis Aragon et Fort d'Issy-Vanves-Clamart,
- Dominique Perrault Architecte avec Jean-Paul Lamoureux et RPO SAS : gare de Villejuif Institut Gustave Roussy Ar.Thème Associés : Arcueil-Cachan
- Atelier Barani et Marc Barani Architectes : Bagneux
- Périphériques Architectes (2 ateliers) : Châtillon-Montrouge
- Brunet Saunier Architecture : Issy RER
- Agence Duthilleul : Pont de Sèvres

2.6. Réunions diverses

2.6.1. Réunion organisée par la SGP le 16 octobre 2013 sur l'évacuation des déblais

Le président de la commission d'enquête accompagné de 2 membres titulaires de la commission, a assisté le mercredi 16 octobre à 14h30 au Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne (Place de la Libération à Vitry-sur-Seine) à une réunion sur l'évacuation des déblais organisée par la Société du Grand Paris.

Une centaine de personnes était présente à cette réunion, essentiellement des institutionnels.

Après l'accueil effectué par M. Michel LEPRETRE, maire adjoint de Vitry-sur-Seine qui a rappelé l'importance du sujet et l'engagement dès le départ de la ville de Vitry-sur-Seine pour accueillir une plateforme fluviale, le schéma global de gestion et d'évacuation des déblais (réalisé à l'échelle de l'ensemble du projet) a été présenté par M. GUYOT, président du directoire de la SGP, puis un focus plus opérationnel au niveau du tronçon Pont-de-Sèvres / Noisy-Champs a été fait par Mme CASTEL, directrice de l'ingénierie environnementale à la SGP et par Mme CHABARDES, chargée de mission gestion écologique des chantiers et impact carbone.

Mme COUX, puis M. PONS, directeurs de projet sont ensuite intervenus pour rappeler le calendrier des travaux et pour préciser que le transport par fer nécessitait 3 conditions : faire un tri préalable sur le chantier, disposer d'un embranchement et identifier les sillons horaires disponibles.

Enfin la dernière intervention a été celle de M. ROUQUE, directeur général de Port Autonome de Paris qui a présenté les activités du port de Paris et précisé que le port de Paris mobilisera ses infrastructures pour le Grand Paris Express et qu'une convention avec la SGP était en préparation.

La parole a été ensuite donnée à la salle et plusieurs institutionnels dont, RATP, EPA Seine-Amont, communes (Champigny, Bry, Noisy Le Grand), CG et DEA 77, région IDF, RFF, ….sont intervenus

Le Conseil Général de Seine-et-Marne 77 a souligné les efforts faits pour faciliter le transport routier et la SGP a répondu qu'elle allait poursuivre le travail de concertation, en conformité avec les directives du PREDEC.

RFF (réseau ferré de France) a insisté sur la nécessité de prévoir suffisamment tôt (2 ans) pour la construction des sillons afin de respecter l'équilibre entre les sillons de voyageurs et ceux du fret.

Enfin, en réponse à la RATP, SGP a indiqué que les itinéraires de transport par camions ne seront définis qu'en 2014 et qu'il n'y aura pas d'évacuation de nuit.

La réunion s'est terminée vers 16h30, plus aucune question n'étant posée par la salle.

2.6.2. Réunion organisée par la SNCF le 28 octobre 2013

A la demande de la SNCF, le président de la commission d'enquête accompagné de 3 membres titulaires de la commission a été reçu le 28 octobre 2013 au siège de la direction générale de Transilien.

Etaient présents Alain GARDE, directeur du Grand Paris à Transilien, Jacques TRIBOUT, directeur de la prospective à Transilien, Bernard DUTHOIT, directeur des Grands Projets à la direction générale Stratégie et Développement et Jacques PEYNOT, directeur de la direction déléguée des gares transiliennes.

Selon M. TRIBOUT les difficultés actuelles ressenties par la SNCF Transilien sont liées à 4 familles d'impacts découlant de l'arrivée et de la mise en service de cette Ligne Rouge 15 Sud :

- impact sur les gares SNCF existantes : Issy les Moulineaux, Clamart, les Ardoines, Vert de Maisons, Bry Villiers Champigny. Ces gares devront être redimensionnées.

- impact sur la ville ; Si l'obligation se fait jour de « mordre sur une rue » la municipalité demandera la reconstitution du paysage urbain.
- impact sur la ligne : Si l'on doit envisager davantage d'arrêts de trains cela entrainera une accumulation de voyageurs sur les quais. La prévision de fréquence du métro automatique est de 2 minutes, les trains actuels ont une fréquence de 15 minutes. Par ailleurs il conviendra de modifier la signalisation à 5 ou 10 km en amont ce qui induira des travaux en conséquence.
- impact sur le matériel roulant. Si davantage de trains s'arrêtent la vitesse commerciale diminue ; il faudra envisager plus de matériel donc plus de garages, plus d'équipements de maintenance.

Par ailleurs, en fin de réunion, un tour d'horizon sur les différentes gares a mis en lumière une contre- proposition de la SNCF concernant l'évacuation des déblais à la gare de CLAMART. En effet, moyennant un supplément de financement de 10 millions, la SNCF assure qu'il serait possible d'éviter la gare Montparnasse et d'arriver directement par le SUD à Clamart et elle affirme qu'avec cette solution la quasi-totalité des déblais du secteur pourraient être évacués par rail et la totalité des voussoirs alimentés par le rail.

2.6.3. Réunion organisée par la CCI Paris Ile-de-France le 4 novembre 2013

A la demande de la CCI Paris Ile-de-France, le président de la commission d'enquête a été reçu le 4 novembre au 27, avenue de Friedland (75008) par M. Michel VALACHE, président de la Commission du développement économique de la région et Directeur général adjoint de Veolia-propreté.

Assistaient notamment à cet entretien des représentants des CCI des départements 92, 93, 94 et 78.

M. VALACHE, en préambule affirme que pour la CCI IDF, ce projet est un acte fondateur essentiel qui aura des répercussions importantes sur toute l'économie de la région. La CCI IDF est donc très attachée à ce projet qu'elle a validé dès la première heure, est très attentive à ce que vont être ces lignes et souhaite vivement que l'ensemble de ce projet aille à son terme sans dérive temporelle.

Suite au discours du Premier ministre du 6 mars 2013 qui a confirmé ce projet lancé par la majorité précédente et suite aux préconisations de la CCI IDF émises en janvier 2013 et donc antérieures à cette confirmation, M. VALACHE signale que la CCI IDF a formulé un nouvel avis qui sera envoyé par courrier au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

Cet avis fera état de 8 réserves : 3 réserves portant sur la cohérence générale du projet et 5 réserves plus spécifiques.

<u>Réserves portant sur la cohérence générale du projet</u> :

Réserve 1 : Elle porte sur le calendrier de réalisation du projet. La CCI IDF regrette que les liaisons vers les aéroports qui lui paraissent essentielles pour le développement économique de la région soient reportées à 2027 (ligne 14 pour Orly et ligne 17 pour Roissy)

Réserve 2 : Elle porte sur le financement de la réalisation et de l'exploitation future du réseau express du Grand Paris. Crainte pour accroître les ressources du Grand Paris d'augmenter les charges des entreprises et craintes de dispersion du financement destiné au GPE et rien d'autre.

Réserve 3 : Ce réseau s'inscrit dans une échelle et une temporalité. Il convient

donc de bien veiller à l'aménagement des gares, à la cohérence en matière de logements à la bonne capacité et au bon dimensionnement du réseau. Il faut que ce réseau offre des garanties concernant les projections de développement économique pour ne pas déboucher sur des résultats en-deçà des résultats escomptés. Il convient donc dès le départ de bien dimensionner le réseau et de ne pas « mégoter » sur les options à prendre.

Autres réserves :

Réserve 1 : Elle porte sur le coût de fonctionnement de la ligne 15 qui varie selon les chiffres de 80 millions d'euros à 130 millions d'euros

Réserve 2 : Elle porte sur l'attractivité de la lige 15 Sud et notamment sur l'interopérabilité envisagée à Champigny sur Marne entre la ligne 15 Sud et la ligne 15 Est qu'il conviendrait de réaliser.

Réserve 3 : Elle porte sur l'intermodalité au niveau des gares avec le mode routier qu'il conviendrait d'organiser dans les meilleures conditions en veillant :

- à la réalisation de parkings suffisamment dimensionnés et près des futures gares du GPE ;
- aux conditions d'accès, en voiture à ces parkings (accessibilité à étudier) le trafic à proximité des gares étant souvent peu facilité.

Réserve 4 : Elle porte sur les conditions de réalisation des logements à proximité (densification) concernant :

- la mobilisation du foncier ;
- la diversification des offres de logements (en mettant un accent particulier sur les logements intermédiaires) ;
- sur l'activité économique locale dont notamment les commerces à proximité des gares et au sein même des gares.

Réserve 5 : Elle porte sur les impacts pendant les travaux et sur les dispositifs à mettre en place :

- pour garantir le fonctionnement et l'accès aux commerces durant les travaux ;
- les meilleures conditions de circulation compatibles avec l'exécution des travaux.

M. VALACHE, a mis fin à l'entretien en précisant qu'il enverrait donc le courrier promis en début d'entretien dans les meilleurs délais.

2.6.4. Réunion organisée par le STIF le 6 novembre 2013

A la demande du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) les 7 membres de la commission d'enquête ont été reçus le 6 novembre 2013 au siège du STIF, au 39, rue de Châteaudun (75009).

Etaient présents :

Pour le STIF :

- Mme Sophie MOUGARD, directrice générale
- M. Jean-Louis PERRIN, directeur des projets d'investissement (DPI)
- M. Gilles FOURT, chef de la division projets ferroviaires (DPI)
- Mme Michèle CHEVRON-BRETON, référent territorial ligne 15 Sud (DPI)
- Mme Catherine LE GALL, référent territorial lignes 16 et 18 (DPI)

Pour la commission d'enquête :

- M. Jean Pierre CHAULET, président de la commission

- Mmes Valérie BERNARD, Nicole SOILLY, MM. Jean CULDAUT, Jean-Claude LASAYGUES, Claude POUEY, Bernard SCHAEFER, membres titulaires de la commission.

***

En préambule, M. CHAULET présente la commission et son fonctionnement.

Puis Mme MOUGARD présente le STIF : fonction, organisation, financement, relations avec les transporteurs.

Son budget annuel total est de 8,6 G€. Il est alimenté par les recettes tarifaires, les contributions des entreprises (versement transport) et les subventions des collectivités territoriales.

Jusqu'à présent, les nouveaux investissements étaient réalisés en co-maîtrise d'ouvrage STIF/RATP, ou en co-animation STIF/RFF. Le cas du GPE est nouveau : maîtrise d'ouvrage par la SGP sauf pour le prolongement de la ligne 14 (MO = STIF/RATP) et ligne Orange (MO = STIF).

L'actuel projet GPE est une synthèse entre Arc-Express (Cf. Région/STIF) et le Grand Paris initial (Etat). Cette synthèse a été largement demandée lors du débat public préalable. Elle s'appuie sur les objectifs suivants : importance du maillage et des correspondances, croissance de 20 % de la fréquentation de l'ensemble des transports collectifs d'Ile-de-France, désaturation de certaines lignes existantes (jusqu'à 15 %) si la correspondance est réussie, financement conjoint du GPE et du plan de mobilisation (c'est à dire modernisation de l'existant) grâce en particulier aux recettes fiscales spécifiques prélevées sur le territoire francilien, prise en compte des conséquences des correspondances sur les réseaux existants (infrastructures et exploitation).

Quelle évolution de la gouvernance du GPE depuis le 03 mars 2013 (Cf. décision du Premier ministre) ? = question de M. CHAULET.

Réponse :

- le STIF a compétence sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs (en témoigne la nouvelle dénomination des lignes du GPE),
- dans le projet de loi sur la modernisation territoriale qui doit sortir d'ici la fin de l'année et qui contient deux dispositions législatives concernant la gouvernance, le STIF, en tant qu'autorité organisatrice, se verra soumettre pour validation les différentes étapes d'études du projet de la SGP. Le STIF doit faire parvenir à la commission d'enquête les extraits du projet de loi sur ces deux dispositions législatives,
- la démarche est essentiellement partenariale pour élaborer l'ensemble du projet, le STIF n'ayant pas de pouvoir de coercition,
- c'est le STIF qui décidera des dessertes sur l'ensemble du réseau, mais en connaissance de cause, grâce au partenariat technique.

Exemples :

- à la gare de Bry-Villiers-Champigny, RFF a étudié le coût d'une nouvelle gare sur la ligne E du RER (300 M€) qui sera à prendre sur le 1,5 G€ consacré au plan de mobilisation ; le coût intègre les conséquences de la présence d'une nouvelle gare sur l'infrastructure existante,
- à la gare le Vert-de-Maisons, différents scénarios sont à l'étude pour arbitrer entre qualité de service des correspondances (arrêter tous les trains ou certains seulement, et lesquels) / contraintes techniques qui en découlent / coûts totaux.

De tels points avaient été sous-estimés par la SGP.

Le STIF, la SGP et les opérateurs rendent compte de leurs travaux et de leurs concertations devant un comité interministériel coprésidé par les ministres Mme Cécile DUFLOT, M. Frédéric CUVILLIER et par le président du Conseil régional M. Jean-Paul HUCHON.

Le gestionnaire de l'infrastructure sera la RATP. Le choix de l'opérateur d'exploitation va faire l'objet d'une mise en concurrence dont le cahier des charges de la DSP sera élaboré pour 2015.

***

Mme MOUGARD commente successivement plusieurs problématiques bien précises : l'interopérabilité à Champigny, les rabattements tous modes sur les gares, l'impact des chantiers sur les réseaux existants, la qualité des correspondances, le matériel roulant, le taux de rentabilité.

Interopérabilité à Champigny. Permettre des échanges directs, sans correspondance (pas de rupture de charge), entre Créteil et Bobigny est un objectif politique. Il s'agit donc :

- de prendre des mesures conservatoires et d'anticipation pour pouvoir assurer ultérieurement une continuité entre ligne 15 Sud et ligne 15 Est, car on ne pourra ré intervenir après-coup sur l'infrastructure,
- considérer cette option comme la solution de base et la correspondance comme une variante,
- l'intégrer dans le plan de financement, en sachant que le surcoût immédiat sur la ligne 15 Sud sera suivi d'une économie ultérieure,
- assumer un impact immédiat plus important de chantier, ce qui évite d'avoir à ré impacter le site ultérieurement,

L'enjeu est de pouvoir exploiter la ligne 15 en rocade avec un même matériel (Cf. dimension des rames et des quais). La logique n'est pas seulement commerciale mais aussi d'exploitation (y compris problèmes d'aléas), si on peut assurer la robustesse de l'exploitation en garantissant le service le moins dégradé possible.

La solution interopérabilité coûte à peine plus cher (+ 50 M€) que la variante correspondance, si l'on intègre la totalité des coûts (dont les raccordements techniques : voie de liaison entre les lignes 15 Sud et 15 Est).

Les schémas d'exploitation intégreront des terminus intermédiaires, dont la localisation pourra être variable dans le temps.

Les rabattements tous modes sur les gares. Le STIF a envoyé à la SGP différents schémas directeurs : ce sont autant de cahiers de charges pour les accessibilités aux gares : vélos, piétons, bus, gares routières, stationnement. L'enjeu est de faire converger des préoccupations fonctionnelles (Cf. dimensionnement des gares routières, dessertes en bus depuis des aires d'influence élargies) et les préoccupations locales d'urbanisme autour des gares et de desserte purement locales. Par exemple ne pas se limiter à l'accueil de navettes communales mais accueillir aussi des lignes de bus plus longues, avec les conséquences en dimensionnement des gares routières. Des choix seront à faire, en concertation avec les collectivités locales afin de réduire significativement les temps de correspondance.

Question : des parcs-relais ? Réponse : La logique globale est de ne pas ajouter des parcs-relais en proche couronne, mais d'y développer l'accessibilité des gares en modes alternatifs à la voiture (rabattement par bus et circulations douces) ; cela ressort notamment d'une étude de la DRIEA. Mais des cas particuliers existent (par exemple la gare de Noisy-Champs).

L'impact des chantiers sur les réseaux existants. Il s'agit de réduire au maximum,

voire d'éviter les interruptions de trafics sur les lignes existantes qui seraient dues à la décision de construire les gares du GPE au plus près des gares existantes afin de limiter les temps de correspondance, ou à des choix techniques. Cela concerne :

- Noisy-Champs ; l'exploitation de la ligne A du RER ne doit pas être interrompue ; si nécessaire modifier la localisation de la gare de la ligne 15, si son implantation sous la gare du RER s'avère trop contraignante,
- Clamart ;
- Châtillon-Montrouge ; la ligne 13 ne doit pas être perturbée, le pôle d'échange doit fonctionner pendant les travaux.

La qualité des correspondances. Il s'agit du dimensionnement des couloirs et des quais compte tenu des fréquentations existantes et de celles attendues. Les pôles de correspondance Châtillon-Montrouge et du Vert-de-Maisons sont tout particulièrement concernés.

Question : la prise en compte des PMR dans les correspondances avec les lignes de métro existantes qui ne sont pas (encore) accessibles aux PMR.

Réponse : un schéma directeur de mise en accessibilité de l'ensemble de l'Île-de-France existe, qui devra être achevé d'ici 2020 ; la date est de 2015 pour le réseau de surface (Cf. subventions du STIF aux exploitants de voirie : départements, communes, intercommunalités). Mais l'ensemble du métro ne pourra pas être rendu accessible aux normes actuelles (Cf. contraintes géométriques, techniques et de sécurité). Une dérogation existe à la loi, qui permet de prolonger des lignes de métro en assurant l'accessibilité de la prolongation mais pas de l'ensemble de la ligne. Par ailleurs, existent des services spéciaux locaux pour PMR financés à hauteur de 75% par le STIF.

Matériel roulant. La SGP achètera le matériel roulant, le STIF financera. Le STIF est donc amené à expliciter ses exigences non seulement sur l'investissement initial, mais aussi sur la maintenance, la fiabilité, la rénovation, l'énergie. Il s'agit d'une optimisation globale incluant les dépenses d'exploitation estimées à 100 M€ par an. Le STIF souhaite en particulier valider les choix techniques qui ont un impact sur la fiabilité et la maintenance des matériels.

Une réflexion est en cours pour comprendre l'écart entre les coûts prévisionnels d'exploitation affichés par la SGP dans son calcul de rentabilité et ceux que connaît le STIF.

D'autre part le choix de l'exploitant doit intervenir suffisamment tôt pour l'associer à l'affinement du projet, notamment en ce qui concerne le SMR à Champigny. Le cahier des charges de la consultation sera vraisemblablement défini courant 2015.

Le taux de rentabilité. Tout en reconnaissant l'apport méthodologique de la SGP dans la définition et le calcul du taux de rentabilité d'un tel projet, le STIF a demandé à la SGP d'établir un calcul du taux de rentabilité selon la méthode habituelle du STIF, méthode qui sera appliquée à la ligne Orange dont le STIF est maître d'ouvrage. Il s'agit essentiellement d'un intérêt relatif pour pouvoir effectuer des comparaisons. La SGP n'a pas encore répondu à cette requête.

En résumé :

- coordination dans la gouvernance,
- coordination avec l'ensemble des réseaux, ce qui a été sous-estimé lors de la conception initiale,
- beaucoup d'acteurs,
- la ligne 15 Sud sera la vitrine pour le reste du réseau, il faut donc la réussir,
- importance donc de ce que sera le libellé de la déclaration d'utilité publique.

Question complémentaire : la tarification. Rien n'est encore arrêté. Une réflexion est en cours sur l'infrastructure tarifaire à l'échelle de tout le réseau de transport francilien. L'idée générale serait de valider à l'entrée dans le réseau puis à la sortie pour définir le prix à payer ; le système devrait permettre des modulations selon la zone, l'heure, la distance, les forfaits, … Cela reste à définir. Les prescriptions du STIF vont intervenir. Quant à la grille tarifaire, elle viendra ultérieurement et devra être compatible avec l'existant. Elle relève essentiellement d'un choix politique.

2.7. Visites des lieux de l'enquête

2.7.1. Visite de la 1ère partie du tronçon le 25 septembre 2013

Le 25 septembre 2013, la commission d'enquête sur le projet de DUP de la ligne rouge 15 sud s'est retrouvée à la sortie du métro de la ligne 9 au Pont de Sèvres. Elle y a retrouvé les 12 commissaires enquêteurs chargés des enquêtes parcellaires pour les 4 départements concernés par ce projet.

Sur place l'ensemble des commissaires enquêteurs a été doté d'un équipement audio et d'un guide de visite (Cf. Guide de la première moitié du tronçon en **pièce 13** jointe) et sous l'égide des divers responsables de la SGP en charge des projets de gares a, en bus, commencé la visite commentée du tronçon des gares de Pont-de-Sèvres à Vitry-Les Ardoines, successivement par Guillaume PONS et Claire-Hélène COUX, directeurs de projet.

De 09h00 à 12h45, ont été successivement visités :

- Pont de Sèvres et Ile de Monsieur
- Ouvrages annexe ZAC SAEM Val de Seine et place de la résistance
- Gare d'Issy RER
- Gare de Fort d'Issy-Vanves-Clamart
- Ouvrage annexe Square du Général Malleret Joinville
- Gare de Châtillon-Montrouge
- Ouvrage annexe Cimetière parisien
- Gare de Bagneux M4 et puits de départ Parc Robespierre
- Gare d'Arcueil-Cachan
- Ouvrage annexe Square Général de Gaulle

Après une pause déjeuner, la visite a repris à 14h00 pour se terminer vers 17h30, elle a porté sur les points suivants :

- Gare de Villejuif Institut Gustave Roussy
- Gare de Villejuif Louis Aragon
- Gare de Vitry Centre
- Gare des Ardoines

Cette première visite a été l'occasion, pour la commission d'enquête de visualiser concrètement les conditions d'insertion de cette future ligne rouge dans un tissu urbain particulièrement dense.

Elle lui a permis également de prendre conscience :

- de l'ampleur des emprises nécessaires et des démolitions envisagées ;
- des conditions de réalisation du chantier et d'évacuation des déblais ;
- des difficultés techniques à surmonter ;
- des nuisances générées par le chantier pour les populations avoisinantes et pour la circulation pendant la phase de construction de la ligne.

2.7.2. Visite de la 2ème partie du tronçon le 3 octobre 2013

Le 3 octobre 2013, la commission d'enquête sur le projet de DUP de la ligne rouge 15 sud s'est retrouvée à la sortie de la gare RER C des Ardoines. Elle y a retrouvé les 12 commissaires enquêteurs chargés des enquêtes parcellaires pour les 4 départements concernés par ce projet.

Sur place l'ensemble des commissaires enquêteurs a perçu un équipement audio et un guide de visite (Cf. Guide de la deuxième moitié du tronçon en **pièce 14** jointe) et sous l'égide des divers responsables de la SGP en charge des projets de gares a, en bus, commencé la visite commentée successivement par Claire-Hélène COUX et Claire BLANCHARD, directeurs de projet, du tronçon du SMI de Vitry à la gare de Noisy-Champs.

De 09h00 à 12h30, ont été successivement visités :

- Boucle de raccordement au SMI
- SMI Vitry Centre
- Gare du Vert de Maisons
- Puits d'entrée de tunneliers — Friche ErDF Arrighi
- Gare de Créteil-L'Echat
- Gare de Saint-Maur Créteil
- Gare Champigny Centre

Après une pause déjeuner, la visite a repris à 14h00 pour se terminer vers 16h45, elle a porté sur les points suivants :

- SMR/PCC
- Gare de Bry- Villiers- Champigny
- Ouvrage de débranchement vers le SMR
- Gare de Noisy-Champs

Outre les divers points déjà évoqués lors de la visite de la première partie du tronçon, cette visite a permis à la commission d'enquête de mesurer :

- l'ampleur des travaux et des démolitions nécessaires pour réaliser la gare de Saint-Maur Créteil ;
- les difficultés liées au choix de l'interopérabilité pour la gare de Champigny Centre ;
- la taille du site retenu pour la réalisation du SMR/PCC.

2.7.3. Visite d'un tunnelier en action le 13 novembre 2013

A sa demande et afin de mieux se rendre compte des emprises nécessaires et des besoins et contraintes d'un tunnelier, la commission d'enquête chargée du projet de Ligne Rouge 15 Sud du Grand Paris Express a visité le 13 novembre 2013 le tunnelier en action dans le tunnel desservant les futures stations souterraines de Viroflay Est et de Viroflay Ouest du Tramway T6 reliant Châtillon à Viroflay par Vélizy.

Il s'agissait par cette visite que les membres de la commission d'enquête puissent concrètement visualiser le fonctionnement d'un tunnelier similaire aux 7 tunneliers prévus pour la construction de la Ligne Rouge 15 Sud.

Toute la commission composée des sept titulaires et d'une suppléante s'est retrouvée pour 10h00 à l'entrée de la base chantier, le long de la montée de la RD53 le long de la forêt de Meudon.

Après s'être équipée de bottes et d'un casque de chantier, la commission

d'enquête accompagnée de M. COUTY responsable de la communication de la SGP a entrepris, sous la houlette et avec les commentaires d'une responsable du Conseil Général des Hauts de Seine (co-maître d'ouvrage du T6) la visite des installations de la base chantier du tunnelier.

Elle a tout d'abord pu constater la noria de camions :

- approvisionnant le chantier en .éléments en béton du tunnel : les voussoirs stockés sur la base chantier non loin de l'entrée du tunnel,
- évacuant les déblais de forage du tunnel stockés provisoirement sur la base chantier.

Elle a également pu noter que tous les camions quittant le site passaient au-dessus d'une rampe de lavage automatique avant de quitter le chantier et circuler sur le réseau public.

Après avoir pénétré dans le tunnel, elle a progressé jusqu'à la tête du tunnelier et a pu observer le fonctionnement de celui-ci à partir d'un poste de contrôle automatisé ainsi que l'évacuation des déchets par un tapis roulant amenant ces derniers jusqu'à la sortie du tunnel avant d'être chargés sur des camions.

La visite s'est terminée à 12h00

Le compte rendu (avec photos) de cette visite figure en **pièce jointe 15**

* *
*

2.8. Organisation pratique de l'enquête

Le tracé comprenant 23 communes traversées par le projet a été divisé en 6 secteurs :

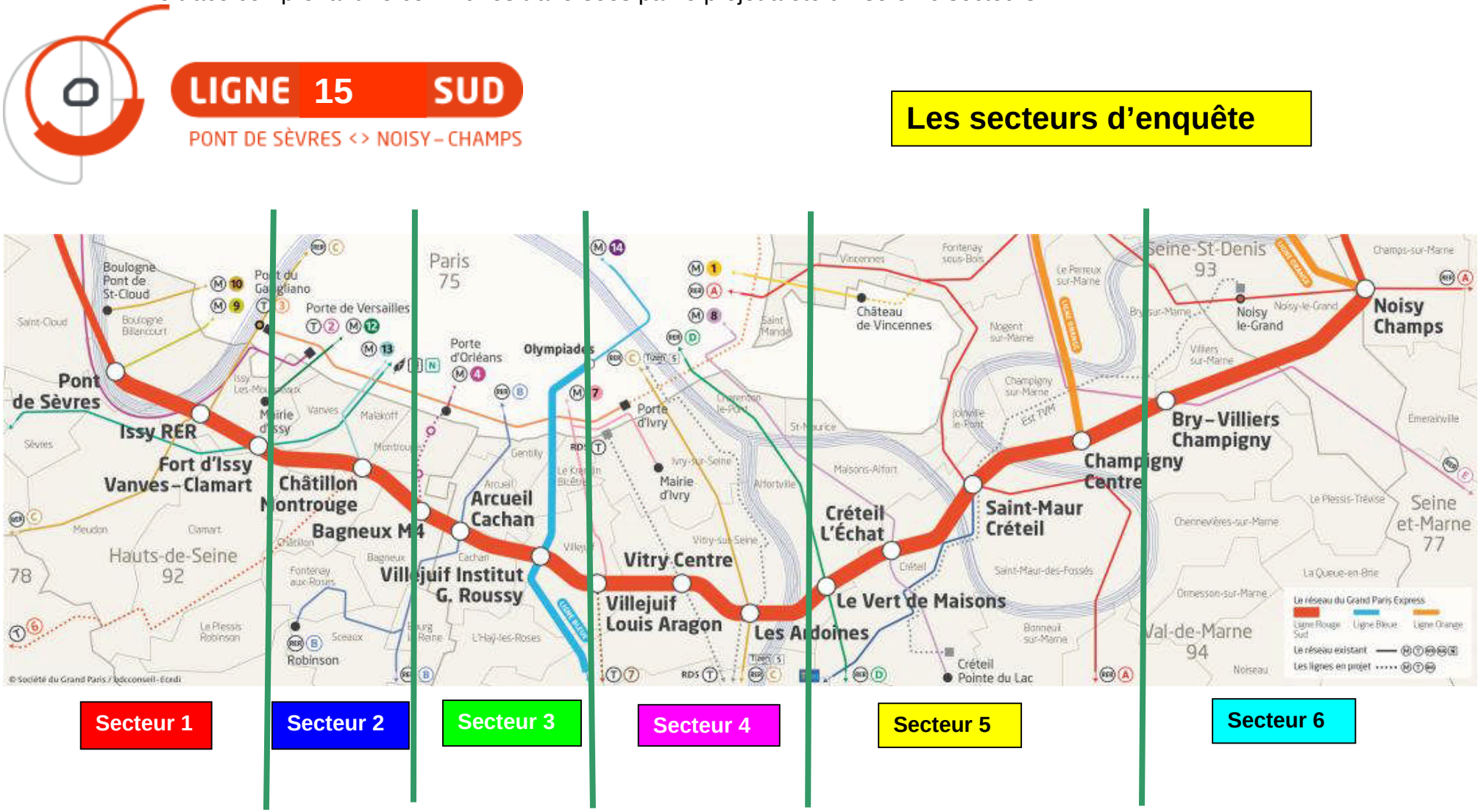

Dans ces six secteurs les permanences ont été assurées par les commissaires enquêteurs de la commission d'enquête aux jours et heures suivants :

Secteur	Stations	Communes Adresses des mairies	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
❶ BERNARD Valérie 12 Permanences	Pont de Sèvres	SEVRES 54, Grande Rue	Lundi 7/10 de 9h30 à 12h30	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 5/11 de 14h30 à 17h30
	Issy RER	BOULOGNE BILLANCOURT 26, avenue André Morizet	Lundi 7/10 de 14h30 à 17h30	Vendredi 18/10 de 9h30 à 12h30	Samedi 9/11 de 8h45 à 11h45
	Fort d'Issy-Vanves-Clamart	ISSY-LES-MOULINEAUX 62, rue du Gal Leclerc	Jeudi 10/10 de 16h00 à 19h00	Vendredi 8/11 de 9h30 à 12h30	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
		CLAMART 1-5, avenue Jean Jaurès	Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00	Jeudi 7/11 de 14h00 à 17h00
❷ LASAYGUES Jean-Claude 12 Permanences	Châtillon-Montrouge	VANVES 23, rue Marie Besseyre	Lundi 14/10 de 15h00 à 18h00	Vendredi 25/10 de 15h00 à 18h00	Samedi 9/11 de 9h00 à 12h00
		CHATILLON 1, place de la Libération	Jeudi 10/10 de 15h00 à18h00	Mercredi 30/10 de 15h00 à18h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
		MALAKOFF Place du 11 novembre	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 28/10 de 15h00 à 18h00	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
		MONTROUGE 43, av de la République	Mercredi 9/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 18/11 de 14h00à 17h00
❸ POUEY Claude 12 Permanences	Bagneux M4	BAGNEUX 57, av Henri Ravera	Lundi 7/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 22/10 de 16h00 à 19h00	Vendredi 15/11 de 9h00 à 12h00
	Arcueil Cachan	ARCUEIL 10, avenue Paul Doumer	Mardi 8 /10 de 9h00 à 12h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Jeudi 14/11 de 16h00 à 19h00
		CACHAN Square de la Libération	Mardi 8/10 de 16h00 à 19h00	Jeudi 24/10 de 16h00 à 19h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
	Villejuif Institut G. Roussy	VILLEJUIF Rue Pierre et Marie Curie	Lundi 7/10 de 15h00 à 18h00	Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00	Vendredi 15/11 de 15h00 à 18h00
❹ SOILLY	Villejuif-Louis Aragon	VITRY 2, av Youri Gagarine	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mercredi 23/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 12/11 de 15h00 à 18h00

Secteur	Stations	Communes Adresses des mairies	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
Nicole 9 permanences	Vitry Centre Les Ardoines Le Vert de Maisons	ALFORTVILLE Place F. Mitterrand	Mardi 8/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	mardi 12/11 de 9h00 à 12h00
		MAISONS-ALFORT 118 avenue Gal de Gaulle	Mardi 8/10 de 9h00 à 12h00	Mercredi 23/10 de 14h00 à 17h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
❺ CULDAUT Jean 12 permanences	Créteil L'Echat Saint Maur Créteil Champigny Centre	CRETEIL Place Salvador Allende	Jeudi 10/10 De 14h00 à 17h00	Jeudi 7/11 De 14h00 à 17h00	Samedi 16/11 De 9h30 à 11h30
		SAINT MAUR DES FOSSES Place Charles de Gaulle	Mercredi 9/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 26/10 de 9h00 à 12h00	Lundi 18/11 de 14h00 à 17h00
		JOINVILLE LE PONT 23, rue de Paris	Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 9h00à 12h00	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
		CHAMPIGNY SUR MARNE 14, rue Louis Talamoni	Mercredi 9/10 de 14h00 à 17h00	Mardi 29/10 de 8h30 à 11h30	Samedi 9/11 de 8h30 à 11h30
❻ SCHAEFER Bernard 12 permanences	Bry-Villiers Champigny Noisy Champs	BRY-SUR-MARNE 1, Grande rue de Gaulle	Lundi 7/10 de 14h00 à 17h00	Mardi 5/11 de 9h00 à 12h00	Samedi 16/11 de 9h00 à 12h00
		VILLIERS-SUR-MARNE Place de l'hôtel de Ville	Mardi 8/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 19/10 de 8h45 à 11h45	Jeudi 14/11 de 14h00 à 17h00
		NOISY-LE-GRAND Place de la Libération	Samedi 12/10 de 9h00 à 12h00	Mardi 5/11 de 14h00 à 17h00	Vendredi 15/11 de 9h00 à 12h00
		CHAMPS-SUR-MARNE Place de la mairie	Lundi 7/10 de 9h00 à 12h00	Samedi 9/11 de 9h00 à 12h00	Vendredi 15/11 de 14h00 à 17h00
TOTAL 69 permanences	16	23	23	23	23

2.9. Déroulement des permanences

2.9.1. Organisation et tenue des permanences

2.9.1.1. Organisation des permanences

Chacun des commissaires enquêteurs a tenu, au nom de la commission d'enquête les permanences dans le secteur qui lui était dévolu (Cf. paragraphe **2.8** ci-dessus).

Afin d'avoir une vue d'ensemble des problèmes ou difficultés sur l'ensemble du tracé de cette future ligne 15 Sud du Grand Paris Express, le président de la commission d'enquête a effectué "en doublure" avec chacun des commissaires enquêteurs responsable de son secteur, au moins une permanence dans chacune des

communes concernées par l'enquête (Cf. paragraphe **2.9.2.1** ci-après).

2.9.1.2. Tenue des permanences

Les permanences ont été tenues conformément aux stipulations de l'arrêté préfectoral.

Au-delà du déroulement satisfaisant des permanences, il faut noter des différences importantes concernant l'affluence du public selon les communes concernées, de modérée voire faible dans certaines communes à importante dans d'autres communes concernées par le projet.

Le résumé ci-après du déroulement de ces permanences par chacun des commissaires enquêteurs de la commission d'enquête montre bien ces différences d'une commune à l'autre.

2.9.2. Déroulement des permanences

2.9.2.1. Actions menées par M. Jean Pierre CHAULET, président de la commission d'enquête

2.9.2.1.1.1. Permanences effectuées en doublure

Comme indiqué précédemment et afin d'avoir une vue d'ensemble des problèmes ou difficultés sur l'ensemble du tracé du futur 1er tronçon du Grand Paris, j'ai effectué un certain nombre de permanences en "doublure" avec chacun des commissaires enquêteurs ayant la responsabilité de son secteur.

Ces "doublures" m'ont permis, non seulement, de constater les préoccupations et/ou les interrogations exprimées par les personnes qui se sont rendues à ces permanences, mais également de rencontrer les élus présents (maires ou adjoints) et de m'entretenir avec eux de leurs éventuelles récriminations et/ou de leurs souhaits.

Accessoirement j'ai pu lors de mes déplacements vers les lieux de permanence constater la présence d'affiches sur le trajet devant être emprunté par le futur métro automatique ainsi que dans les mairies concernées par cette enquête publique unique.

A cet effet j'avais diffusé aux 6 commissaires enquêteurs responsables de secteurs, le tableau suivant des permanences que je comptais effectuer "en doublure" avec eux, tableau que j'ai respecté.

Date	Matinée	Après midi	Soirée
Lundi 07/10/2013			
Mardi 08/10/2013			
Mercredi 09/10/2013	09h00→12h00 Saint Maur		
Jeudi 10/10/2013	09h00→12h00 Joinville	14h00→17h00 Créteil	
Vendredi 11/10/2013			
Samedi 12/10/2013	09h00→12h00 Noisy-le-Grand		
Lundi 14/10/2013			
Mardi 15/10/2013			20h30→ RP Montrouge
Mercredi 16/10/2013			
Jeudi 17/10/2013			

Date	Matinée	Après midi	Soirée
Vendredi 18/10/2013	09h30→12h30 Boulogne		
Samedi 19/10/2013	09h00→12h00 Villejuif		
Lundi 21/10/2013			
Mardi 22/10/2013			
Mercredi 23/10/2013	09h00→12h00 Vitry	14h00→17h00 Maisons Alfort	
Jeudi 24/10/2013		16h00→19h00 Cachan	
Vendredi 25/10/2013		15h00→18h00 Vanves	
Samedi 26/10/2013	09h00→12h00 Arcueil		
Lundi 28/10/2013		15h00→18h00 Malakoff	
Mardi 29/10/2013	08h30→11h30 Champigny		
Mercredi 30/10/2013		15h00→18h00 Châtillon	
Jeudi 31/10/2013			
Vendredi 01/11/2013	FERIE	FERIE	FERIE
Samedi 02/10/2013			
Lundi 04/11/2013			
Mardi 05/11/2013	09h00→12h00 Bry sur Marne	14h30→17h30 Sèvres	
Mercredi 06/11/2013			20h30→23h00 RP Créteil
Jeudi 07/11/2013		14h00→17h00 Clamart	
Vendredi 08/11/2013	09h30→12h30 Issy les Mx	14h30→17h30 BE CCE-IDF	
Samedi 09/11/2013	09h00→12h00 Champs/Marne		
Lundi 11/11/2013	FERIE	FERIE	FERIE
Mardi 12/11/2013	09h00→12h00 Alfortville		
Mercredi 13/11/2013			
Jeudi 14/11/2013		14h00→17h00 Villiers/Marne	20h30→23h00 RPNoisy-le-Gd
Vendredi 15/11/2013	09h00→12h00 Bagneux		
Samedi 16/11/2013			
Lundi 18/11/2013		14h00→17h00 Montrouge	

2.9.2.1.1.1. Entretiens à la demande du président de la commission d'enquête ou à la demande d'autorités concernées par le projet

2.9.2.1.1.1.1. Entretien avec le Président du Conseil Général de Seine et Marne

A sa demande, j'ai été reçu le 29 octobre 2013 de 16h00 à 17h15 au 26 rue de Vaugirard (face au Sénat), par M. Vincent EBLE, sénateur, président du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Tout en prenant acte avec satisfaction de la concrétisation d'un projet essentiel pour l'avenir de l'Ile-de-France, le président du Conseil Général de Seine-et-Marne, m'a fait part de ses craintes et a posé ses conditions pour que celui-ci profite à un maximum de Seine-et-Marnais.

Après m'avoir commenté la carte suivante :

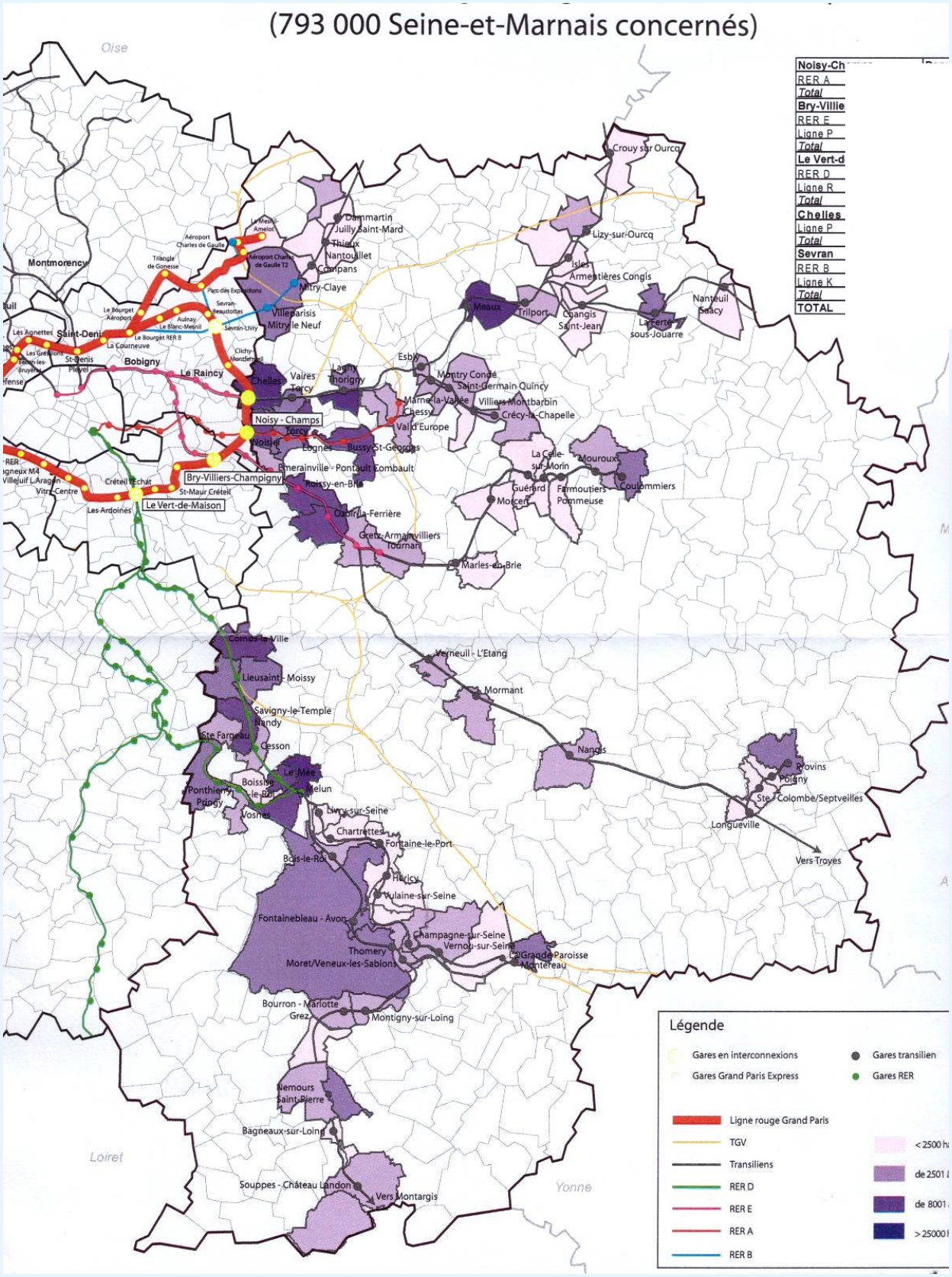

Et après m'avoir déclaré que l'ensemble de la population francilienne, et pas seulement les habitants de Paris et de la petite couronne, mais aussi ceux des

lointaines contrées de Seine-et-Marne participait financièrement, par leurs impôts locaux à la réalisation de ce projet qui devait donc également leur profiter, il m'a fait part de ses craintes concernant les correspondances, insuffisantes avec le futur Grand Paris Express, notamment dans les gares de Vert de Maisons et de Bry-Villiers-Champigny pour les Seine-et-Marnais provenant des zones éloignées de Seine-et-Marne.

Il a donc tenu à réaffirmer le principe d'interconnexion systématique entre les infrastructures existantes en Seine-et-Marne (Lignes A, D et E du RER, et lignes P et R du Transilien) et le métro automatique Grand Paris Express et il demande à l'ensemble des acteurs concernés, Société du Grand Paris mais aussi Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), Région, et Etat :

- un engagement financier clair pour la construction d'une nouvelle gare sur le RER E et la ligne P à Bry – Villiers – Champigny, en correspondance avec le métro automatique Grand Paris Express, dès la mise en service de celui-ci. Il considère que cet engagement doit également regrouper le financement et la réalisation des aménagements éventuels de l'infrastructure ferroviaire existante.
- la mise en place d'un arrêt à la station de Vert-de-Maisons du futur Grand Paris Express pour les usagers de la ligne R du Transilien. Pour le président EBLE, cette interconnexion est absolument indispensable pour les Seine-et-Marnais en provenance de Montereau, Melun et Montargis, qui doivent pouvoir bénéficier de cette nouvelle infrastructure.

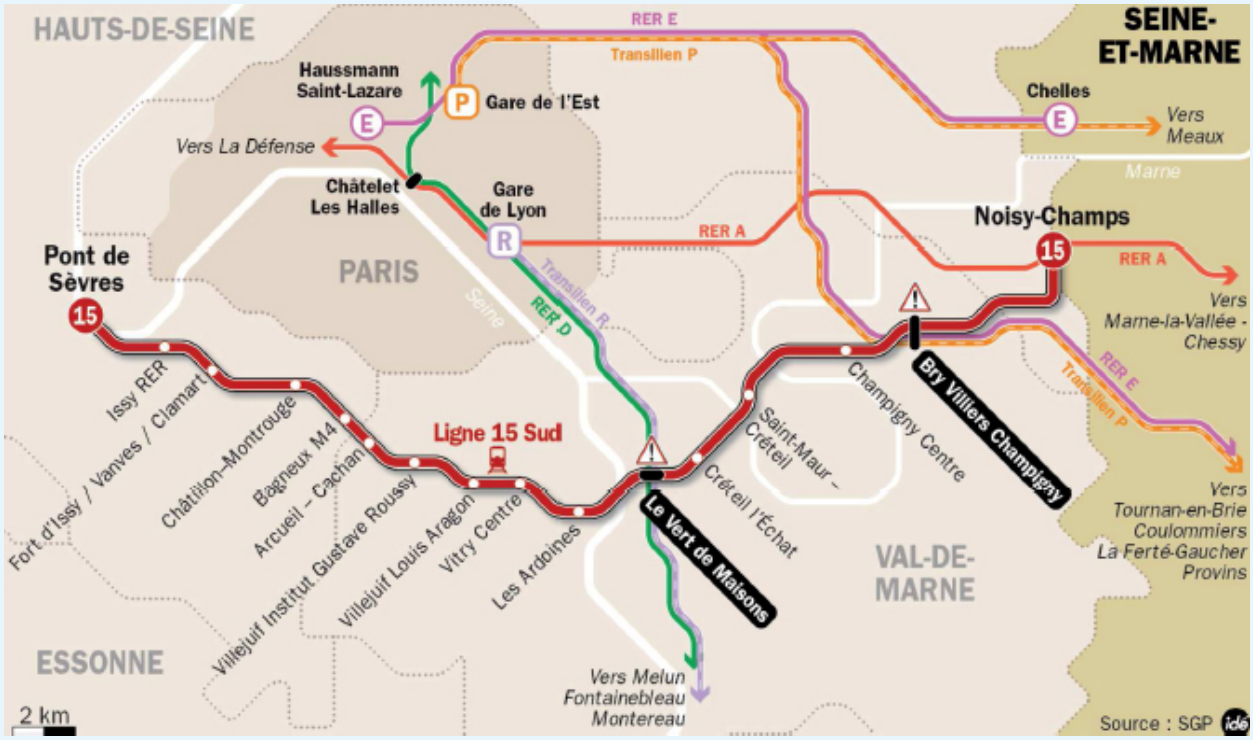

Il a également ajouté qu'il m'avait adressé un courrier en ce sens au siège de l'enquête reprenant et détaillant les présentes propositions, et que des pétitions exigeant de « parfaites **correspondances** » seraient distribuées à la population de son département, avant de m'être transmises également au siège de l'enquête.

Il a conclu l'entretien en insistant sur le fait que cette demande, légitime, constituait un e**njeu majeur** pour les Seine-et-Marnais.

2.9.2.1.1.1.2. Entretien avec le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

A ma demande, j'ai le 7 novembre 2013, rencontré à l'hôtel du département à Bobigny, M. TROUSSEL, président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, entouré de 2 de ses collaborateurs.

Tout en réaffirmant son soutien à ce projet qui selon lui favorisera l'accès aux secteurs d'emploi de la métropole et complètera à terme, avec la réalisation de la ligne 15 nord, des lignes 16 et 17 et le prolongement des lignes 11 et 14, le réseau métro et RER existant, dessinant un maillage efficace sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, il a souhaité attirer mon attention sur les 7 points suivants :

- Tout d'abord sur les délais de réalisation annoncés par le Premier Ministre dans son discours du 6 mars dernier : 2020 pour la ligne rouge 15 sud et 2023 pour la correspondance avec la ligne 16.
- Sur les choix des matériels et ouvrages avec une grande souplesse pour garantir l'évolutivité des stations dont celle de Noisy-Champs et de Champigny-Centre. Pour préserver les possibilités d'une exploitation optimale, il apparaît, en outre, indispensable que des mesures conservatoires permettant une interopérabilité en gare de Champigny soient prises dès la phase de construction de la ligne 15 sud.
- Sur l'articulation des différents chantiers notamment à la gare de Noisy-Champs. Les territoires doivent pouvoir anticiper et accompagner les mutations qu'ils connaîtront du fait de la construction de cette infrastructure majeure. Il est donc indispensable que soient examinées les conditions d'un phasage des chantiers successifs, voire la faisabilité de réaliser des travaux par anticipation afin de minorer l'impact de la mise en service progressive des trois lignes (15, 16 et prolongement 11).
- Sur l'accueil de tous les usagers, quel que soit leur mode d'accès à la station de Noisy-Champs, grâce à la création de structures adéquates telles que parkings-relais, gare routière, consigne, etc. que ne peuvent être laissées à la seule charge des collectivités tant en investissement qu'en fonctionnement.
- Sur l'impact environnemental qui devra faire l'objet d'une attention particulière (approfondir notamment les études des incidences cumulatives de la construction des gares de Noisy-Champs, Chelles et Neuilly-Hôpitaux sur les rabattements de nappes et étudier le risque d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et ruissellement de surface des eaux pluviales au niveau des gares).
- Sur l'évacuation des déblais et l'approvisionnement du chantier qui devront privilégier les modes alternatifs à la route et indiquer des objectifs précis (les itinéraires de camions devront notamment faire l'objet d'une validation des gestionnaires de voirie dont le département de la Seine-Saint-Denis).
- Sur l'importance de la mise en service simultanée de la gare SNCF de Bry-Villers-Champigny (sur la ligne E du RER et la ligne P du réseau Transilien) et la gare de la ligne rouge 15 sud du GPE, avec des travaux minimisant (comme également pour Noisy-Champs pour la ligne A) les perturbations sur le fonctionnement des lignes E et P.

A la fin de l'entretien, M. TROUSSEL m'a indiqué qu'il m'adresserait un courrier développant ces différents points au siège de l'enquête à la préfecture de Paris.

2.9.2.1.1.1.3. Entretien avec le Président du Conseil Général du Val-de-Marne :

A ma demande, j'ai le 14 novembre 2013, rencontré à l'hôtel du département à Créteil, M. FAVIER, sénateur et président du Conseil Général du Val-de-Marne

Il était entouré lors de cet entretien par un vice-président du Conseil Général du Val-de-Marne et par un de ses collaborateurs chargé au sein de son cabinet du suivi de ce projet..

M. FAVIER a fait part de sa satisfaction de voir ce projet entrer dans une phase désormais concrète, mais a souhaité que le calendrier prévisionnel soit respecté et qu'il n'y ait pas de remise en cause ultérieure du projet lui-même.

Il a signalé que globalement il y a une très forte adhésion des habitants du Val-de-Marne, mais qu'il convient d'être très attentif aux questions suivantes :

- le financement qui devra être assuré jusqu'à la réalisation totale du projet du Grand Paris ;
- le respect strict du calendrier ;
- le phasage avec les lignes existantes du métro et du RER ;
- les nuisances liées au chantier (avec une préférence pour l'évacuation des déblais par voie ferrée ou voie fluviale, voire lorsque cela est possible l'utilisation de bandes de transport) ;
- le recours dans le cadre de ce chantier à de la main d'œuvre locale (opportunité d'emploi et insertion professionnelle), comme pour le T7 où par exemple 50 jeunes Val-de-marnais sont employés, et pas uniquement les grands groupes ;

Il a également soulevé la question de la gare SNCF (ligne E) liée à la gare Grand Paris de Bry-Villiers-Champigny en demandant qu'elle soit réalisée en concomitance avec cette dernière.

S'agissant du franchissement du RER C à Vitry les Ardoines, il s'est interrogé sur la hauteur à laquelle la SGP participait à ce franchissement estimant que les 15 millions d'euros dont il avait été fait état ne correspondaient pas selon lui aux 120 millions d'euros d'économies attendues.

Sur le réseau lui-même il s'est interrogé sur l'opportunité d'une interopérabilité à Champigny qui présente certes des avantages (pas de changement de métro à Champigny) mais a aussi des inconvénients (1 train sur deux ou sur trois) part sur Noisy-Champs…alors qu'une correspondance quai à quai ne présente pas ces inconvénients au prix d'une légère perte de temps (rupture de charge).

Il a mis fin à l'entretien en précisant que globalement toutes les villes du Val-de-Marne, même celles non situées sur le tracé ont apporté leur soutien à ce projet qui intègre dans sa totalité le projet Orbival qui avait été porté pendant des années par le conseil général du Val-de-Marne.

2.9.2.1.1.1.4. Entretien avec le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine :

A ma demande, j'ai le 22 novembre 2013, rencontré à l'hôtel du département à Nanterre, M. DEVEDJIAN, député et président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Après m'avoir déclaré qu'il entretenait d'excellents rapports avec la Société du Grand Paris, il m'a fait part d'un certain nombre d'observations et de souhaits concernant ce projet de métro automatique.

- Tout d'abord, il a regretté que ce projet soit trop axé sur l'est de la région parisienne et n'ait pas assez privilégié l'ouest de la région parisienne qui aurait drainé davantage de voyageurs et aurait procuré de meilleures recettes.
- Dans cette même optique il a regretté que les liaisons vers les 2 grands aéroports parisiens, Orly et Roissy, soient décalés en fin de calendrier du GPE alors que selon lui cela aurait dû être une priorité ne serait-ce qu'au plan économique.
- Il a d'ailleurs regretté que le côté économique ait été marginalisé au profit du côté social dans les choix retenus pour le tracé et le calendrier dont notamment cette ligne rouge 15 sud qui selon lui aurait dû passer après les liaisons vers les aéroports et vers la Défense.
- S'agissant du tunnelier qui doit être implanté sur l'ile Monsieur, il a vivement regretté ce choix estimant que les travaux vont pénaliser pendant des années la circulation et la vie quotidienne sur cette ile. Il aurait nettement préféré que le tunnelier soit implanté sur le Parc de Saint Cloud, contestant les raisons invoquées quant à l'utilisation de cette zone verte et considérant que la gêne occasionnée serait bien inférieure à celle qui va exister sur l'ile Monsieur.
- Enfin prenant acte du choix fait d'implanter la gare « Pont de Sèvres » au pied de l'immeuble « Le Trident » il a renouvelé sa demande d'une passerelle, éventuellement couverte ou protégée, entre cette gare et l'ile Seguin afin de desservir le public, nombreux selon lui, qui se rendra de la future gare sur cette ile.

Considérant qu'il m'avait fait part oralement de ses réflexions sur le projet du Grand Paris, il ne m'a pas envoyé de courrier au siège de l'enquête contrairement aux trois autres présidents de conseil général impactés par l'enquête sur ce premier tronçon de ligne rouge.

2.9.2.1.1.1.5. Entretien avec le député-maire d'Issy-les-Moulineaux:

A ma demande, j'ai le 4 novembre 2013, accompagné de Mme BERNARD, commissaire enquêteur responsable du secteur 1 pour cette enquête, rencontré à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, dans son bureau de l'hôtel de ville, M. SANTINI, député-maire d'Issy-les-Moulineaux, en présence du maire-adjoint à l'Urbanisme, Monsieur Christophe PROVOT

M. SANTINI (qui est le président du Conseil de surveillance de la SGP) est entièrement convaincu de l'intérêt de la ligne 15, mais se demande si l'intégralité de la ligne verra le jour compte tenu de la durée de sa réalisation et des investissements devant être consentis.

En tous cas, il voit ce premier tronçon sud comme une vitrine en vue de l'acceptation sociale du projet qui conditionnera la réalisation future de l'ensemble du réseau du Grand Paris.

Il considère, par ailleurs, que ses projets d'aménagement urbain (ZAC Léon Blum notamment) sont en phase avec l'implantation de la gare Issy RER sur sa commune.

En outre, le positionnement de la gare préserve, selon lui, l'éventuel prolongement de la ligne 12 vers le carrefour de la ferme. Projet ancien mais qui pourrait revenir à l'ordre du jour avec l'installation du siège de la gendarmerie dans ce quartier. Jusqu'à maintenant, le STIF n'en voyait pas l'utilité, Issy étant déjà très bien desservie en TC.

Puis M. SANTINI a évoqué la première réunion publique, qui à son avis a été une réussite. Le président de la commission d'enquête lui a alors expliqué que la présentation faite par la SGP avait été considérée par la commission d'enquête comme étant trop générale et pas suffisamment concrète et a exposé les changements demandés à la SGP pour les réunions publiques suivantes (Créteil et Noisy-le-Grand dont notamment des réponses à apporter sur les principales inquiétudes des riverains (déblais, vibrations et bruit)

A l'issue de l'entretien M. SANTINI a souhaité bonne chance et bon courage à la commission d'enquête dans la poursuite de son enquête et dans la rédaction de son rapport.

2.9.2.1.1.1.6. Entretien avec le député-maire de Noisy-le-Grand :

A sa demande, j'ai le 14 novembre 2013, accompagné de M. SCHAEFER, responsable du secteur 6 pour cette enquête, rencontré à la mairie de Noisy-le-Grand, M. PAJON, député-maire de Noisy-le-Grand.

M. PAJON s'informe d'abord des observations exprimées dans les registres d'enquête, notamment celles émanant de sa commune.

Après avoir évoqué les difficultés liées au chantier de la gare, (notamment sur la circulation très dense dans le secteur) et les difficultés liées à l'exploitation de la ligne et ses correspondances avec le RER et la future ligne 11 de métro prolongée à l'horizon 2030, la discussion qui suit l'amène à formuler plusieurs préoccupations, principalement les suivantes :

- Des parkings de rabattement sont indispensables en gare de Noisy-Champs : 2 000 à 2 500 places, à construire en même temps que la gare. On pourrait par exemple utiliser l'opportunité des volumes entre le toit de la ligne et le terrain naturel à reconstituer, dans la zone où le chantier sera à ciel ouvert. Il manque déjà cruellement de parkings à cette gare qui accueille d'ores et déjà un grand nombre d'habitants de la Seine-et-Marne et la situation devrait fortement empirer avec l'arrivée de cette station du Grand Paris. (Remarque : le stationnement de surface est actuellement payant à Noisy, gratuit à Champs). Les parkings-relais ne devront pas être à la charge de la commune, ni investissement, ni exploitation. La SGP pourrait donc prévoir les volumes précités lors de la construction de la gare du Grand Paris Express et le Conseil Général de Seine-et-Marne pourrait participer financièrement, selon lui, à l'aménagement de ce parking souterrain.
- Il est nécessaire d'urbaniser et de densifier autour de la gare de Noisy-Champs et de la cité Descartes, sur les deux communes de Noisy et de Champs. C'est l'un des objectifs du Contrat de Développement Territorial (CDT). Pour cela il faut trouver des terrains constructibles.
- Le boulevard du Ru de Nesles doit devenir un boulevard urbain ; il faut donc urbaniser des deux côtes de cet axe, sur 50 à 60 mètres des deux côtés,

comme indiqué dans le Contrat de Développement Territorial (CDT). La conséquence qu'en tire le maire oralement est de supprimer la ZNIEFF de la Butte Verte, qui concerne actuellement l'espace naturel à l'Ouest de ce boulevard, mais pas l'espace naturel à l'Est où passe pourtant le rû de Nesles qui alimente l'espace Ouest (incohérence soulignée par le maire). Vérification faite après coup : le CDT est légèrement plus nuancé, il dit : "(…) il semble important de faire évoluer le périmètre de la ZNIEFF de la Butte Verte afin d'assurer un équilibre bâti de part et d'autre du boulevard (…)". Et selon le maire, cette suppression de la ZNIEFF sur 50 à 60 mètres de profondeur ne priverait pas pour autant les Noiséens d'espaces verts puisque la ville dispose de 100 hectares de parcs publics et de 243 hectares de zones boisées.

Nous avons, 1h30 plus tard, retrouvé M. PAJON à la réunion publique organisée par la commission d'enquête qui s'est tenue à l'espace Michel Simon de sa ville où son premier adjoint a pris la parole et réitéré en public, les principaux points de l'argumentaire que nous avait développé M. PAJON lors de l'entretien qu'il venait de nous accorder.

2.9.2.2. Déroulement des permanences dans le secteur de Mme Valérie BERNARD (secteur 1)

Douze permanences prévues pour trois heures chacune mais dont certaines se sont prolongées (en tout plus de 5 heures), ont été tenues dans les quatre communes du premier secteur, en tête de ligne, Sèvres (3 permanences les 7 et 12 octobre 2013 et le 5 novembre 2013), Boulogne-Billancourt (3 permanences les 7 et 18 octobre 2013 et le 9 novembre 2013), Issy-les-Moulineaux (3 permanences le 10 octobre 2013 et les 8 et 16 novembre 2013) et enfin Clamart (3 permanences les 10 et 19 octobre 2013 et le 7 novembre 2013).

Dans chaque commune, l'une des trois permanences s'est effectuée en doublon avec le Président de la commission d'enquête afin d'optimiser l'écoute du public et son information.

Les affichages des avis d'enquête de format A2 sur fond jaune annonçant l'enquête publique et les permanences, avaient été affichées par la SGP en de multiples endroits sur le site des gares du secteur (Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et dans une moindre mesure à Sèvres à l'entrée du tunnelier) et tout au long du tracé du tunnel, ainsi que sur les panneaux d'affichage administratif en mairie et dans les environs de l'opération.

A l'occasion de ses déplacements pour se rendre à ses permanences et en revenir, ou lors de ses visites personnelles des lieux d'implantation des gares, le commissaire enquêteur a pu le vérifier.

Une petite soixantaine de personnes (dont des représentants de conseils syndicaux ou d'associations, et quelques élus aussi) est venue rencontrer le commissaire enquêteur lors des 12 permanences tenues dans les 4 communes,130 observations ont été portées directement aux registres. 3 courriers ont été joints au registre de Clamart, à cela, il faut ajouter des réactions orales, ou de simples demandes de renseignements.

Dans ce secteur, une pétition (55 « foyers ») a été déposée par les habitants de l'immeuble « Le Trident » à Boulogne-Billancourt, proche de la gare projetée du GPE

de Pont de Sèvres.

Le climat général de l'enquête dans les quatre communes du secteur peut être défini comme calme et serein avec une affluence s'accentuant avec l'avancement de l'enquête. Aucun incident particulier n'a eu lieu pendant le déroulement de l'enquête.

2.9.2.2.1. Dans la commune de Sèvres

2.9.2.2.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Sèvres

L'affichage réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage administratif municipal devant l'entrée de la mairie.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec les dépliants renseignant le public.

La 3eme permanence a été annoncée sur les panneaux lumineux à messages variables de la commune.

Il y avait aussi une affiche sur site dans cette commune, bien que le tracé du projet n'emprunte pas son territoire dans cette première phase, la commune est en effet concernée par un ouvrage annexe du projet de par la présence d'une entrée de tunnelier sur l'île de Monsieur.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.ville-sevres.fr, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur. Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la SGP : http://www.societedugrandparis.fr.

Un quart de page d'information dans «Le Sévrien» n°166 en page 11, magazine municipal de Novembre 2013 ainsi qu'une page d'information électronique envoyée aux abonnés intitulée « lettre électronique de Sèvres n°113 » du 16 octobre 2013 annonçaient les lieux et horaires de la dernière permanence du commissaire-enquêteur, et indiquaient comment se procurer plus d'informations avec un lien vers le site Internet de la SGP : http://www.societedugrandparis.fr/.

2.9.2.2.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Sèvres

L'armoire-dossier d'enquête était installée à côté des panneaux d'exposition dans le hall de la mairie, le registre était disposé sur une petite table à proximité sous la surveillance des hôtesses d'accueil installées juste en face.

Les pièces du dossier, accompagnées du registre ont fait l'objet d'une vérification de la part du commissaire-enquêteur à chacune des permanences. Aucun manquement n'a été constaté.

Les permanences se sont déroulées dans un petit bureau vitré au rez-de-chaussée de la mairie, au fond du hall d'entrée ; l'armoire-dossier d'enquête était déplacée juste devant ce bureau lors des permanences.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions.

La permanence du 5 novembre 2013 s'est déroulée en présence du président de la commission.

Le commissaire enquêteur a reçu presqu'une dizaine de personnes pendant ses permanences. Les 2 registres ont recueilli respectivement 16 et 2 observations.

2.9.2.2.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Sèvres et/ou adjoint du maire.

Le commissaire enquêteur a été reçu le 15/10/13 pendant une heure par M. François KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres.

Ce dernier est très favorable au projet de la gare du Pont de Sèvres implantée à la frontière des communes de Sèvres et Boulogne-Billancourt.

Il est conscient que les Sévriens regrettent que la gare soit sur Boulogne et non sur Sèvres. Mais au regard des populations respectives (23 000 contre plus de 106 000 habitants), et des possibilités d'interconnexions avec la ligne 9 du métro parisien et de la gare routière du Pont de Sèvres, cela lui parait cohérent.

Il pense améliorer les déplacements des Sévriens grâce à son projet d'aménagement du Pont de Sèvres (suppression et optimisation des multiples échangeurs en bas de la N118) qui conduira à aménager aussi un cheminement pour les vélos et les piétons entre Sèvres et Boulogne, pour passer le pont, donc aussi pour rejoindre la gare de Pont de Sèvres de la ligne rouge.

Quant aux aménagements de l'île de Monsieur, il regrette qu'une solution d'aménagement au bas du Parc de Saint Cloud n'ait pu aboutir mais veillera à la préservation de l'île de Monsieur, du parking du T2 et à la continuité des activités nautiques.

2.9.2.2.1.4. Autres entretiens ou rencontres.

Aucun autre élu n'a demandé à rencontrer le commissaire-enquêteur.

2.9.2.2.2. Dans la commune de Boulogne-Billancourt

2.9.2.2.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Boulogne-Billancourt

L'affichage d'avis d'enquête réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage administratif municipal de la mairie.

Un affichage a été réalisé sur les panneaux d'affichage administratif municipaux dès le début de l'enquête. Cet affichage venait en complément de celui réalisé par la société Publilégal.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie.

L'enquête et les permanences ont été annoncées sur les panneaux lumineux à messages variables de la commune.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.boulognebillancourt.com, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur. Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la SGP : www.societedugrandparis.fr

Enfin, un quart de page d'information du «BBI - Boulogne-Billancourt Information» n°420 en page 31, magazine municipal de Novembre 2013 indiquait le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que le site internet de la Société du Grand Paris.

2.9.2.2.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Boulogne-Billancourt

L'armoire-dossier d'enquête était installée à la Direction de l'Urbanisme située au 2° étage du bâtiment de la mairie dans le bureau réservé aux enquêtes publiques, le registre, ainsi que les dépliants de la SGP, étaient disposés sur une petite table à coté sous la surveillance du personnel de la Direction de l'Urbanisme.

Les pièces du dossier, accompagnées du registre ont fait l'objet d'une vérification de la part du commissaire-enquêteur à chacune des permanences. Aucun manquement n'a été constaté.

Les permanences se sont déroulées dans un bureau vitré, dévolu aux enquêtes publiques, au sein de la Direction de l'Urbanisme (2eme étage).

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions. Le registre a recueilli 22 observations.

La permanence du 18 octobre 2013 s'est déroulée en présence du président de la commission.

Le commissaire enquêteur a reçu plus d'une dizaine de personnes pendant ses permanences.

Le dossier était facilement accessible au public. L'accès aux étages se fait par ascenseur ou escalier à partir de l'accueil de la mairie ou du rez-de-jardin, largement utilisé par les Boulonnais.

2.9.2.2.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Boulogne-Billancourt et/ou adjoint du maire.

M. BAGUET Pierre-Christophe, sénateur-maire de Boulogne-Billancourt, en présence de M. HALPERN, DG à l'urbanisme au cabinet du maire et M. CAMARA, du GPSO a reçu le commissaire-enquêteur pendant 1H30 le mardi 8 octobre 2013 de 17h00 à 18h30.

Monsieur le maire a en particulier exposé au commissaire enquêteur :

- son adhésion au projet et sa satisfaction d'une gare sur le territoire de sa commune près de l'île Seguin et du quartier du Trapèze
- ses projets d'aménagement de l'île Seguin avec la cité de la musique entre autres (visionnage de 3 films)
- qu'il appelle de ses vœux une sortie de la gare et une passerelle pour desservir l'île Seguin.
- qu'il regrette juste l'échéance tardive de la ligne Rouge puisque l'île Seguin devrait être réaménagée pour 2016 pour une L15 en 2020
- suite aux différentes réunions sur la ligne Rouge à Boulogne, Il pense que les Boulonnais acceptent et attendent même avec impatience cette nouvelle ligne de métro.

2.9.2.2.2.4. Autres entretiens ou rencontres.

M. FOURCADE Jean-Pierre, conseiller municipal de Boulogne, ancien ministre, ancien sénateur et ancien maire de Boulogne, est venu aux deux premières permanences du commissaire-enquêteur, en tant que co-rapporteur du Groupe C « L'environnement des gares » du Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

Il s'est dit très favorable à l'arrivée de la ligne rouge à Boulogne mais s'interroge sur la desserte de l'île Seguin. Le dossier de l'enquête n'indique pas comme acquise la sortie de la gare du Pont de Sèvres vers l'île Seguin et la passerelle d'accès n'est pas clairement ni définie ni financée, d'après lui.

M. MOUGIN Gauthier, maire adjoint chargé de l'Urbanisme à la mairie de Boulogne est venue lors de la deuxième permanence du commissaire-enquêteur pour s'enquérir du climat de l'enquête et des interrogations des Boulonnais. Il a aussi indiqué son adhésion au projet.

2.9.2.2.3. Dans la commune d'Issy-les-Moulineaux

2.9.2.2.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Issy-les-Moulineaux

L'affichage d'avis d'enquête réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage administratif municipal de la mairie et du centre administratif municipal.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés au centre administratif municipal, dans le hall d'accueil des Services Techniques au 2eme étage.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.issy.com, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur. Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la SGP : www.societedugrandparis.fr

Cette annonce était accompagnée de 7 pages d'informations diverses sur le projet de la ligne rouge et d'une page sur le projet de la ZAC Léon Blum.

Enfin, une page d'information du «Point d'Appui» n°473 en page 6, journal de la ville d'Issy-les-Moulineaux d'octobre 2013 indiquait le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que le site internet de la Société du Grand Paris.

2.9.2.2.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Issy-les-Moulineaux

L'armoire-dossier d'enquête était installée au centre administratif municipal au sein des Services Techniques, 2° étage du bâtiment dans une grande salle de réunion, le registre, ainsi que les dépliants de la SGP, étaient disposés sur une petite table à coté sous la surveillance du personnel d'accueil des Services Techniques.

Les pièces du dossier, accompagnées du registre ont fait l'objet d'une vérification de la part du commissaire enquêteur à chacune des permanences. Aucun manquement n'a été constaté.

Les permanences se sont déroulées dans une grande salle de réunion, au sein des Services Techniques, au 2eme étage du centre administratif municipal.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions. Les trois registres ont recueilli 62 observations.

La permanence du 8 novembre 2013 s'est déroulée en présence du président de la commission.

Le commissaire enquêteur a reçu près d'une trentaine de personnes pendant

ses permanences.

Le dossier était facilement accessible au public. L'accès aux étages se faisait par ascenseur ou escalier à partir de l'accueil du centre administratif municipal.

2.9.2.2.3.3. Entretien avec le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux et/ou adjoint du maire.

Le président de la commission d'enquête accompagné de Mme Valérie BERNARD ont rencontré, à sa demande, le lundi 4 novembre 2013 (de 17h30 à 19h00), M. SANTINI député-maire d'Issy-les-Moulineaux, dans son bureau de l'hôtel de ville, en présence du maire-adjoint à l'Urbanisme, Monsieur Christophe PROVOT

M. SANTINI (qui est le président du Conseil de surveillance de la SGP) est entièrement convaincu de l'intérêt de la ligne 15, mais se demande si l'intégralité de la ligne verra le jour compte tenu de la durée de sa réalisation et des investissements devant être consentis.

En tous cas, il voit ce premier tronçon sud comme une vitrine en vue de l'acceptation sociale du projet qui conditionnera la réalisation future de l'ensemble du réseau du Grand Paris.

Il considère, par ailleurs, que ses projets d'aménagement urbain (ZAC Léon Blum notamment) sont en phase avec l'implantation de la gare Issy RER sur sa commune.

En outre, le positionnement de la gare préserve, selon lui, l'éventuel prolongement de la ligne 12 vers le carrefour de la ferme. Projet ancien mais qui pourrait revenir à l'ordre du jour avec l'installation du siège de la gendarmerie dans ce quartier. Jusqu'à maintenant, le STIF n'en voyait pas l'utilité, Issy étant déjà très bien desservie en TC.

Puis M. SANTINI a évoqué la première réunion publique, qui à son avis a été une réussite. Le président de la commission d'enquête lui a alors expliqué que la présentation faite par la SGP avait été considérée par la commission d'enquête comme étant trop générale et pas suffisamment concrète et a exposé les changements demandés à la SGP pour les réunions publiques suivantes (Créteil et Noisy-le-Grand dont notamment des réponses à apporter sur principales inquiétudes des riverains (déblais, vibrations et bruit)

L'ensemble de l'entretien s'est déroulé dans un climat très courtois, et M. SANTINI a souhaité bonne chance et bon courage à la commission d'enquête dans la poursuite de son enquête et dans la rédaction de son rapport.

2.9.2.2.3.4. Autres entretiens ou rencontres.

Les élus de la majorité ont déposé une observation dans l'un des registres.

2.9.2.2.4. Dans la commune de Clamart

2.9.2.2.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Clamart

L'affichage d'avis d'enquête réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage administratif municipal de la mairie et du centre administratif municipal.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés au centre administratif municipal, dans le hall d'accueil de la Direction de l'Urbanisme au 3eme étage.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.clamart.fr, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur. Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de l'enquête publique de la «ligne rouge» : http://www.enquetepubliquelignerouge15sud.fr

Cette annonce était accompagnée de 3 pages d'informations diverses sur le projet de la ligne rouge.

Enfin, une page d'information « Clamart-Infos » n°122 en page 17 du magazine de la ville de Clamart d'Octobre 2013 indiquait le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique et les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que les sites internet de la Préfecture de région et de la Société du Grand Paris :

- http:/www.ile-de-france.gouv.fr
- http://www.enquetepubliquelignerouge15sud.fr/

2.9.2.2.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Clamart

L'armoire-dossier d'enquête était installée au centre administratif municipal au sein la Direction de l'Urbanisme au 3eme étage du bâtiment dans le hall d'accueil, le registre, ainsi que les dépliants de la SGP, étaient disposés à coté sur une table sous la surveillance du personnel d'accueil.

Les pièces du dossier, accompagnées du registre ont fait l'objet d'une vérification de la part du commissaire enquêteur à chacune des permanences. Aucun manquement n'a été constaté.

Les permanences se sont déroulées dans un bureau vitré de la Direction de l'Urbanisme au 3eme étage du bâtiment donnant sur le hall d'accueil.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions. Les deux registres ont recueilli 28 observations et 3 courriers.

La permanence du 7 novembre 2013 s'est déroulée en présence du président de la commission.

Le commissaire enquêteur a reçu près d'une vingtaine de personnes pendant ses permanences.

Le dossier était facilement accessible au public. L'accès aux étages se faisait par ascenseur ou escalier à partir de l'accueil centre administratif municipal.

2.9.2.2.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Clamart et/ou adjoint du maire.

A sa demande, le commissaire enquêteur a rencontré, le 10 octobre 2013 (de 12h00 à 13h00), M. Philippe KALTENBACH**,** sénateur-maire de Clamart, dans son bureau de l'hôtel de ville, en présence de la Directrice de l'Urbanisme, Madame JULIENNE Sophie.

Monsieur le sénateur-maire de Clamart, a fait part de son adhésion au projet cependant :

- il n'est pas d'accord avec le nom de la gare « Fort d'Issy-Vanves-Clamart »,

car il pense que la gare étant commune avec celle de la SNCF, il faut le même nom pour les deux gares. Il faut écourter les noms, et surtout éviter que des provinciaux ou étrangers puissent penser que ces deux gares ne sont pas au même endroit.

- il craint que l'évacuation des déblais ne vienne engorger une circulation déjà très difficile dans ce quartier puisqu'il est prévu 50% par train et 50 % par camions. Il souhaiterait que la SGP s'engage clairement à demander à la SNCF que 100 % des déblais puissent passer par le rail.
- il s'inquiète des risques de vibrations et de propagation des bruits, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation car à cet endroit miné par les carrières, la ligne n'est pas très profonde. Il suggère que la SGP puisse organiser une visite au-dessus d'un métro en centre-ville afin de pouvoir se rendre compte si les bruits ou vibrations se ressentent au niveau du sol. (ex : prolongation de lignes aux alentours) en invitant des représentants d'association de défense des riverains.
- il craint un problème d'accumulation des usagers car la fréquence de la ligne SNCF est très inférieure à celle prévue pour la L15. Il souhaiterait que la SGP étudie le problème avec la SNCF pour que plus de trains s'arrêtent (au lieu de seulement passer) à Clamart

2.9.2.2.4.4. Autres entretiens ou rencontres.

La Direction de l'Urbanisme de la commune de Clamart a fait ses observations dans un courrier envoyé au Président de la Commission d'enquête.

Mme LAMBOTTE, ancien maire, est venue à une permanence exprimer son adhésion sur le fond du projet mais s'inquiète de l'évacuation des déblais, des risques de propagations des vibrations tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation et demande une information des riverains ainsi qu'une bonne coordination des différents intervenants sur les chantiers.

2.9.2.3. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Jean-Claude LASAYGUES (secteur 2)

D'une manière générale, l'avis d'enquête de format A2 sur fond jaune, annonçant l'enquête publique et les permanences dans chaque commune du secteur 2, avait été affiché par la SGP en de multiples endroits sur le site des gares du secteur (Fort d'Issy-Vanves-Clamart et Châtillon-Montrouge) et tout au long du tracé du tunnel, et notamment au droit des ouvrages annexes.

Trois permanences de trois heures chacune étaient organisées dans chacune des quatre communes (Vanves, Châtillon, Malakoff et Montrouge) de ce secteur, elles se sont déroulées dans de bonnes conditions tant matérielles que relationnelles.

Dans chaque commune, une des trois permanences s'est effectuée en doublon avec le Président de la commission d'enquête afin d'optimiser l'écoute du public et son information.

Globalement une centaine de personnes est venue rencontrer le commissaire enquêteur, l'affluence s'accentuant avec l'avancement de l'enquête, la fréquentation du public a été d'importance différente selon les communes, ainsi à Malakoff, dont le territoire est traversé par le projet sur une longueur de 1,6 km, la fréquentation a été

particulièrement dense ce qui a nécessité de prolonger les permanences au-delà des horaires prévus, il en est de même pour Vanves à un degré moindre.

Dans ce secteur, une pétition (133 « foyers ») a été déposée par les habitants (constitués en association) du quartier pavillonnaire proche de la gare SNCF de Clamart, proposant un tracé alternatif et un approfondissement de la gare projetée du GPE de Fort d'Issy-Vanves-Clamart.

Aucun incident particulier n'a eu lieu pendant le déroulement de l'enquête.

2.9.2.3.1. Dans la commune de Vanves

2.9.2.3.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Vanves

L'affichage réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage municipal devant l'entrée de la mairie de Vanves et à l'intérieur de celle-ci.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec les dépliants renseignant le public.

L'avis de l'enquête était aussi visible sur le panneau lumineux à messages variables de la commune à proximité de la mairie.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.vanves.fr/, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique, les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que celles des réunions publiques dont celle du secteur à Montrouge.

Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la ligne rouge http://www.enquêtepubliquelignerouge15sud.fr/.

Enfin le magazine municipal « Vanves Info » informait de la tenue de l'enquête publique dans les n° 277, 278 et 279 respectivement de septembre, octobre et novembre 2013.

2.9.2.3.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Vanves

L'armoire-dossier d'enquête était installée (du fait des difficultés d'accès au Service d'Urbanisme situé au 1er étage) à côté des panneaux d'exposition dans le hall de la mairie, le registre était disposé sur une petite table à proximité sous la surveillance des hôtesses d'accueil installées juste en face.

Le registre a été photocopié tous les jours par le service d'urbanisme, les observations et courriers reçus étaient transmis hebdomadairement à l'autorité organisatrice, Préfecture de Paris-DRIEA, et au commissaire enquêteur.

Le Service d'Urbanisme contrôlait également le bon ordre des tiroirs de l'armoire-dossier, le commissaire enquêteur en a fait de même lors de chacune de ses permanences.

Les permanences se sont déroulées dans une petite salle au rez-de-chaussée de la mairie, à proximité du hall d'accueil.

Le commissaire enquêteur a reçu une trentaine de personnes pendant ses permanences, 27 observations et courriers ont été recueillis.

Il est à signaler que la mairie était restée ouverte au-delà des horaires habituels

de fermeture en semaine et le samedi pour permettre aux habitants de se rendre aux permanences du commissaire enquêteur, notamment lors de la 3ème et dernière permanence du samedi 9/11/13, qui s'est terminée 1h15 après la clôture.

2.9.2.3.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Vanves

Le commissaire enquêteur a été reçu le 14/10/13 pendant près d'une heure par M. Bernard GAUDUCHEAU, maire de Vanves et conseiller régional d'Ile de France.

Il a rappelé que la commune avait obtenu lors de la concertation le rajout de la gare de Fort d'Issy-Vanves-Clamart, qui permettra de desservir un quartier excentré de Vanves.

Il estime que les nuisances seront limitées pour sa commune et se félicite du choix d'évacuation des déblais par fer à la gare de Clamart.

Il demande qu'un comité de suivi des travaux pour limiter les nuisances de chantier soit mis en place par la SGP en liaison avec la commune.

Il souhaite un nom neutre pour la gare de « Clamart », sinon il souhaite que le nom de « Vanves » soit indiqué.

2.9.2.3.1.4. Autres entretiens ou rencontres.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu à plusieurs reprises, avant ou après les permanences, avec Mme Fabienne RICHARD, responsable du Service Urbanisme, qui l'a aidé dans sa mission et s'est tenue à disposition pendant toute l'enquête, auprès des habitants venant se renseigner sur l'enquête.

2.9.2.3.2. Dans la commune de Châtillon

2.9.2.3.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Châtillon

L'affichage réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage municipal devant l'entrée de la mairie de Châtillon.

Des affiches étaient également installées à proximité et sur la place de l'Eglise, où se trouvait le bâtiment du Service d'Urbanisme et Patrimoine de la commune, lieu retenu pour l'enquête publique.

Les panneaux d'exposition de la SGP et les dépliants renseignant le public étaient installés dans le hall d'accueil du Service d'Urbanisme, l'affiche de la SGP était apposée sur la porte d'entrée vitrée.

L'annonce de l'enquête publique figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.ville-châtillon.fr/ rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête, les dates de permanences du commissaire enquêteur le lieu ainsi que celle de la réunion publique du secteur à Montrouge.

Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la « ligne rouge » http://www.enquêtepubliquelignerouge15sud.fr/.

Enfin le magazine municipal de « Châtillon Infos » informait de la tenue de l'enquête publique dans ses n°276 et 277 de septembre et octobre 2013.

2.9.2.3.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Châtillon

L'accueil de la mairie avait été informé pour rediriger le public vers le Service Urbanisme de la commune, implanté dans un autre bâtiment proche de la mairie

L'armoire-dossier d'enquête était installée à côté des panneaux d'exposition dans le hall du service d'urbanisme, le registre était disposé sur une petite table à proximité sous la surveillance de la secrétaire du service urbanisme.

Le registre a été photocopié tous les jours par le Service d'Urbanisme, les observations et courriers reçus étaient transmis hebdomadairement à l'autorité organisatrice, Préfecture de Paris-DRIEA, et au commissaire enquêteur.

Le Service d'Urbanisme contrôlait également le bon ordre des tiroirs de l'armoire-dossier, le commissaire enquêteur en a fait de même lors de chacune de ses permanences.

Les permanences se sont déroulées dans le hall d'accueil.

Le commissaire enquêteur a reçu une dizaine de personnes pendant ses permanences, 9 observations et courriers ont été recueillis.

2.9.2.3.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Châtillon

Le commissaire enquêteur a été reçu le 14/10/13 pendant une heure environ par M. Jean-Pierre SCHOSTECK, maire de Châtillon, étaient également présents Mme Alexandra DERRIEN-DUR responsable du Service Urbanisme et Mme Nadine TEVINO chargée des Transports aux Services Techniques de la commune.

Il est favorable au projet de la gare de Châtillon-Montrouge implantée à la frontière des communes de Montrouge et Châtillon, à laquelle se raccordera le tramway T6, en cours de construction dans sa commune et dont il attend la mise en service avec impatience.

2.9.2.3.2.4. Autres entretiens ou rencontres.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu à plusieurs reprises, avant ou après les permanences, avec Mme Alexandra DERRIEN-DUR, responsable du Service Urbanisme, qui l'a aidé dans sa mission et s'est tenue à disposition pendant toute l'enquête, auprès des habitants venant se renseigner sur l'enquête.

2.9.2.3.3. Dans la commune de Malakoff

2.9.2.3.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Malakoff

L'affichage réglementaire de format A2 sur fond jaune était apposé sur les panneaux d'affichage municipal et sur l'esplanade devant la mairie.

L'annonce de l'enquête était aussi visible sur le panneau lumineux à messages variables de la commune implanté devant la mairie.

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.ville-malakoff.fr/, rappelant le lieu et les horaires de

consultation du dossier d'enquête publique, les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que celle de la réunion publique du secteur à Montrouge.

Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la « ligne rouge » : http://www.enquêtepubliquelignerouge15sud.fr/.

Enfin le magazine municipal « Malakoff info » informait de la tenue de l'enquête publique dans ses n°265 et 266 de septembre et octobre 2013.

2.9.2.3.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Malakoff

L'accueil dans le hall de mairie renseignait bien les visiteurs vers le lieu d'enquête au 1er étage de la mairie, aux services techniques, un ascenseur permettait de s'y rendre.

L'affiche de la SGP était apposée sur la porte d'entrée du service, les panneaux d'exposition, l'armoire-dossier, les dépliants renseignant le public et le registre étaient installés dans le hall de ce service sous la surveillance de la secrétaire du service.

Le registre a été photocopié tous les jours par les Services Techniques, des copies des observations et courriers reçus étaient transmises hebdomadairement à l'autorité organisatrice, Préfecture de Paris-DRIEA, et au commissaire enquêteur.

Les Services Techniques contrôlaient également le bon ordre des tiroirs de l'armoire-dossier, le commissaire enquêteur en a fait de même lors de chacune de ses permanences.

Les permanences se sont déroulées dans le hall d'accueil des services techniques lors de la 1ère permanence du samedi 12 octobre 2013 et dans une salle au 1er étage de la mairie pour les autres permanences, un fléchage particulier avait été installé pour le public venant se renseigner.

Le commissaire enquêteur a reçu une cinquantaine de personnes pendant ses permanences, 56 observations et courriers ont été recueillis, dont deux lettres-pétitions déposées par une association et signées au total par 133 « foyers », soumettant un tracé alternatif au projet proposé et un approfondissement de la gare projetée du GPE de Fort d'Issy-Vanves-Clamart.

2.9.2.3.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Malakoff

Le commissaire enquêteur a été reçu le 29/10/13 pendant un long entretien par Mme Catherine MARGATE, maire de Malakoff et conseillère générale des Hauts de Seine, était également présente Mme Martine JOSSARD responsable du Service Urbanisme.

Elle est très favorable au projet et à l'implantation d'une gare en limite de sa commune, elle demande de rajouter le nom de Malakoff, si le nom des autres villes est indiqué...

Elle est au courant de la forte participation des habitants à l'enquête publique et elle a reçu récemment un long courrier de l'association de riverains de l'association ARGC, qui ont déposé une pétition.

Les derniers courriers, les propositions de tracés alternatifs, d'approfondissement de la gare, les propositions des habitants concernant les accès de

la gare vers Malakoff, ont été passés en revue.

Elle est ouverte à ce que toutes les solutions soient étudiées, sauf à passer sous le cimetière et les immeubles HLM, et a déjà demandé à la SGP d'en faire une analyse complète avec un bilan avantages-inconvénients.

Pour le puits de ventilation implanté dans le square Malleret-Joinville, elle estime que c'est la "moins mauvaise" solution.

La position de la commune sera actée par une contribution dans le registre d'enquête.

2.9.2.3.3.4. Autres entretiens ou rencontres.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu à plusieurs reprises, avant ou après les permanences, avec Mme Martine JOSSARD responsable du Service Urbanisme et M. Gilles BOEHM directeur des Services Techniques qui l'ont aidé dans sa mission et se sont tenues à disposition pendant toute l'enquête, auprès des habitants venant se renseigner sur l'enquête.

M. Gilles BOEHM m'a notamment permis de consulter les plans des carrières qui jalonnent la commune

2.9.2.3.4. Dans la commune de Montrouge

2.9.2.3.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Montrouge

Plusieurs affiches de format A2 sur fond jaune étaient apposées tout autour de la mairie.

L'affichage réglementaire était apposé sur le panneau d'affichage municipal devant l'entrée de la mairie de Montrouge et à l'intérieur de celle-ci.

L'affiche de la SGP était apposée sur la porte d'entrée vitrée.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec sa grande affiche et les dépliants renseignant le public

L'annonce de l'enquête figurait également, dès le mois de septembre 2013, sur le site internet de la ville http://www.ville-montrouge.fr/, rappelant le lieu et les horaires de consultation du dossier d'enquête publique, les dates de permanences du commissaire enquêteur ainsi que celle de la réunion publique du secteur à Montrouge.

Un lien permettait de consulter le dossier sur le site internet de la « ligne rouge » http://www.enquêtepubliquelignerouge15sud.fr/.

Enfin le magazine municipal « Montrouge Magazine » informait de la tenue de l'enquête publique dans son n° 104 de septembre-octobre 2013.

2.9.2.3.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Montrouge

L'armoire-dossier d'enquête, installée à côté des panneaux d'exposition de la SGP, et le registre étaient à disposition du public au Service Urbanisme au 3ème étage de la mairie dans le hall d'entrée sous la surveillance de la secrétaire du service.

Le registre a été photocopié tous les jours par le Service Urbanisme, des copies des observations et courriers reçus étaient transmises hebdomadairement à l'autorité

organisatrice, Préfecture de Paris-DRIEA, et au commissaire enquêteur.

Le Service Urbanisme contrôlait également le bon ordre des tiroirs de l'armoire-dossier, le commissaire enquêteur en a fait de même lors de chacune de ses permanences.

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion au 4ème étage de la mairie, à cet effet l'armoire-dossier et le registre avait été déplacés et mis à la disposition du commissaire enquêteur. Un fléchage avait été affiché pour aiguiller les visiteurs depuis le RC.

Le commissaire enquêteur a reçu une dizaine de personnes pendant ses permanences, 7 observations et courriers ont été recueillis.

2.9.2.3.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Montrouge

Le commissaire enquêteur a été reçu le samedi 26/10/13 une demi-heure avant sa permanence par M. Jean-Loup METTON, maire de Montrouge et vice-président du Conseil Général des Hauts de Seine, en présence de Mme AUGER responsable du Service Urbanisme

Chargé des Transports au Conseil Général 92, il est favorable au projet du GPE qui va compléter la desserte de sa commune qui bénéficie de la prolongation de la ligne 4. La gare de Châtillon-Montrouge est implantée à la frontière des communes de Montrouge et Châtillon, au droit d'un carrefour important et d'une gare routière, les travaux créeront inévitablement des nuisances, le phasage devra être étudié en concertation avec la ville et les habitants.

2.9.2.3.4.4. Autres entretiens et rencontres.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu à plusieurs reprises, avant ou après les permanences, avec Mme Christine AUGER, responsable du Service Urbanisme, qui l'a aidé dans sa mission et s'est tenue à disposition pendant toute l'enquête, auprès des habitants venant se renseigner sur l'enquête.

2.9.2.4. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Claude POUEY (secteur 3)

Les douze permanences tenues dans les quatre communes de ce secteur (Bagneux, Arcueil, Cachan et Villejuif) se sont déroulées dans de bonnes conditions tant matérielles que relationnelles.

Dans chaque commune, une des trois permanences a été tenue en présence du président de la commission d'enquête.

Une soixantaine de personnes ont déposé des observations, remis une note ou rendu visite au commissaire enquêteur au cours de ses permanences. Une trentaine d'interventions et 5 documents ont été enregistrés dans les registres d'enquête.

C'est sur la commune de Villejuif concernée par l'implantation de deux gares qu'il y a eu le plus de visites. A contrario, c'est sur la commune d'Arcueil qu'il y a eu le moins de visites du fait que son territoire ne va pas accueillir de gare (la gare d'Arcueil-Cachan sera implantée sur le territoire de Cachan) et n'est pas concerné par le tracé du tunnel.

2.9.2.4.1. Dans la commune de Bagneux

2.9.2.4.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Bagneux

L'affichage règlementaire de format A2 était effectivement apposé sur les panneaux d'affichage de la mairie, en particulier sur le site d'implantation de la future gare SGP, des bâtiments annexes et tout au long du tracé du tunnel.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec les dépliants renseignant le public.

L'annonce de l'enquête publique a été publiée dans les bulletins municipaux mensuels « Infos Bagneux » d'octobre et de novembre 2013. Elle figurait également sur le site internet de la ville de Bagneux.

Il y a une maison de projet concernant l'aménagement de l'écoquartier Victor Hugo dans lequel va être réalisée la future gare de Bagneux. Cette maison de projet a également communiqué sur la ligne rouge auprès du public qui lui a rendu visite ce qui peut expliquer pourquoi il y a eu peu de visites pour recueillir des informations générales sur le projet lors des permanences du commissaire enquêteur.

La visite des sites de la future gare SGP et des bâtiments annexes ainsi que la vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique ont été réalisées, avant le démarrage de l'enquête, à l'occasion de la réunion de préparation des permanences, le vendredi 4 octobre 2013.

2.9.2.4.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Bagneux

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion des services techniques localisée derrière la mairie. L'armoire-dossier d'enquête et le registre étaient disposés au secrétariat du service de l'urbanisme et facilement accessibles pour le public.

Le registre a été photocopié tous les jours par le service de l'urbanisme et les photocopies ont été transmises hebdomadairement à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a reçu une dizaine de personnes pendant ses permanences. 5 interventions et un document ont été enregistrés dans le registre d'enquête.

2.9.2.4.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Bagneux et/ou adjoint du maire.

Mme BOUDJENAH Yasmine 1ère adjointe au maire en charge de l'aménagement a reçu le commissaire enquêteur responsable du secteur le 22 octobre 2013

- La ville est très satisfaite de la réalisation de la ligne rouge et de son interconnexion avec le prolongement de la ligne 4 qui devrait être terminé pour 2019.
- L'arrivée de la ligne rouge permet de dynamiser la requalification de tout le quartier au travers de l'écoquartier Victor Hugo et d'une opération ANRU en cours de lancement.
- La nouvelle gare sera située au nord de la ville de Bagneux. Comme il y aura peu de parkings autour de la gare, la commune a demandé au STIF de

renforcer la desserte en transports en commun de la partie sud afin de mieux « irriguer » la gare et de fluidifier le trafic routier dans une ville fortement impactée par des gros travaux de réseaux (réseau de géothermie, ligne 4 à ciel ouvert…). La ville a fait savoir au STIF que ce renforcement ne devait surtout pas se traduire par la création d'une gare routière à proximité de la future gare mais par une ventilation autour de la gare des aires de stationnement de bus.

- Nous avons échangé sur l'intervention de la copropriété de la Tannerie lors de la réunion publique de Montrouge. Cette copropriété ainsi que les résidences avoisinantes expriment deux inquiétudes :
  - La première par rapport à l'implantation du puits du tunnelier dans le parc Robespierre et des nuisances que cela va occasionner pendant et après le chantier (au niveau de la remise en état).
  - La deuxième par rapport à la solidité des fondations de leur bâti.
- La ville a réagi, à l'instar du responsable du service de l'urbanisme, par rapport à l'itinéraire affiché dans le dossier d'enquête pour l'évacuation des déblais.
- Nous avons échangé sur la communication effectuée auprès des habitants. Le constat est qu'il y a eu beaucoup d'informations communiquées sur le projet de gare et son environnement. Par contre, il y a eu peu d'informations communiquées aux riverains des puits et aux propriétaires concernés par le tracé du tunnel, en particulier quand il s'agit d'une copropriété.

2.9.2.4.1.4. Autres entretiens et rencontres.

Une réunion de préparation des permanences s'est tenue le 4 octobre 2013 avec M. DRUON, responsable du service de l'urbanisme et Mme FOURNIER, Chef de projet du « Quartier Nord » comprenant en particulier l'écoquartier Victor Hugo dans lequel va être implantée la gare de Bagneux. Cette rencontre a permis en particulier de parler de la maison de projet et des questions posées par le public au sujet du projet de ligne rouge sud.

Les principaux points abordés ont été :

- l'enquête publique portant sur la ZAC Victor-Hugo ;
- le projet de prolongement de la ligne M4 jusqu'à Bagneux qui doit être terminé pour 2019 ;
- la compatibilité du PLU avec le projet de la ligne rouge sud.

2.9.2.4.2. Dans la commune d'Arcueil

2.9.2.4.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Arcueil

L'affichage règlementaire de format A2 était effectivement apposé sur les panneaux d'affichage de la mairie, en particulier autour du site de la future gare SGP d'Arcueil/Cachan.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec les dépliants renseignant le public et le registre d'enquête.

L'annonce de l'enquête publique a été publiée dans les bulletins communaux mensuels « Arcueil Notre Cité » d'octobre 2013. Elle figurait également sur le site

internet de la ville de Bagneux.

Il y a une maison de projet à côté de la gare RER de Cachan. Cette maison de projet a largement communiqué sur la ligne rouge auprès du public qui lui a rendu visite ce qui peut expliquer pourquoi il y a eu peu de visites pour recueillir des informations générale sur le projet lors des permanences du commissaire enquêteur.

2.9.2.4.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Arcueil

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion située à proximité de l'accueil de la mairie. L'armoire-dossier d'enquête et le registre étaient disposés à l'accueil de la mairie sous la surveillance des services d'accueil et facilement accessibles pour le public.

Le registre a été photocopié tous les jours par le service de l'urbanisme et les photocopies ont été transmises hebdomadairement à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a reçu une dizaine de personnes pendant ses permanences. Une seule intervention a été enregistrée dans le registre d'enquête.

2.9.2.4.2.3. Entretien avec le maire de la commune d'Arcueil et/ou adjoint du maire.

M. BREUILLER maire d'Arcueil a échangé avec le commissaire enquêteur au cours de l'enquête. De cet entretien il ressort que :

La commune d'Arcueil est totalement favorable à la réalisation de la ligne rouge qui va permettre de mettre en place une liaison radiale qui va accentuer l'attractivité du territoire val-de-marnais. Il sera plus facile de rejoindre les zones d'emplois ainsi que les établissements hospitaliers fortement présents sur le territoire desservi.

Le maire a souligné la nécessité de ne pas laisser le RER se dégrader et s'est déclaré satisfait de voir que cette préoccupation a été reprise par le projet du Nouveau Grand Paris Express. Il espère que la ligne rouge va alléger le trafic sur le RER B, en particulier entre Arcueil/Cachan et Denfert-Rochereau.

Il a exprimé des craintes par rapport à l'augmentation des prix du foncier et aux nuisances sonores pendant la phase chantier.

Par rapport à l'accessibilité des futurs usagers Arcueillais à la gare d'Arcueil/Cachan, il a examiné plusieurs attentes :

- la création d'un deuxième accès à la gare implanté plus bas sur l'avenue Carnot et du côté d'Arcueil ;
- la création d'une dépose-minute ;

Il a ensuite précisé que des habitants du Plateau d'Arcueil sont intéressés par la gare de Villejuif IGR. Il a donc demandé la création de liaisons douces sécurisées pour accéder à cette gare, en particulier la création d'une passerelle pour faciliter les cheminements. Il a suggéré de solliciter le Département pour que la coulée verte soit terminée d'ici la mise en service de la ligne rouge. Son analyse de la faible participation du public à l'enquête publique est qu'il y a eu précédemment beaucoup de réunions d'information et de concertation dans le cadre de l'opération et du fait de la présence d'une maison de projet sur Cachan.

2.9.2.4.2.4. Autres entretiens ou rencontres.

Une réunion de préparation des permanences s'est tenue avec M. BOURIC Chargé de mission Etudes Urbaines au sein du Service de l'Urbanisme le vendredi 4 octobre 2013.

Les points évoqués ont porté sur :

- l'absence d'impact du tracé de la ligne rouge sud sur le territoire même de la commune d'Arcueil ;
- l'intérêt pour les habitants d'Arcueil d'accéder facilement à la gare d'Arcueil/Cachan ;
- l'importance de la nouvelle implantation de la halle de marché de Cachan qui est très fréquentée par la population d'Arcueil.

2.9.2.4.3. Dans la commune de Cachan

2.9.2.4.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Cachan

L'affichage règlementaire de format A2 a été effectivement apposé sur les panneaux d'affichage de la mairie, en particulier sur le site de la future gare SGP, des bâtiments annexes et tout au long du tracé du tunnel.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil des services techniques avec les dépliants renseignant le public.

L'annonce de l'enquête publique a été publiée dans les bulletins municipaux mensuels d'octobre et novembre 2013. Elle figurait également sur le site internet de la ville de Cachan.

Il y a une maison de projet à proximité de la gare RER de Cachan qui présente les différents projets concernant la commune. Cette maison de projet a également communiqué sur la ligne rouge auprès du public qui lui a rendu visite ce qui peut expliquer pourquoi il y a eu peu de visites pour recueillir des informations générales sur le projet lors des permanences du commissaire enquêteur.

La visite des sites de la future gare et des bâtiments annexes ainsi que la vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique ont été réalisées, avant le démarrage de l'enquête, à l'occasion de la réunion de préparation des permanences, le samedi 5 octobre 2013.

2.9.2.4.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Cachan

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion des services techniques situés à proximité de la mairie. L'armoire-dossier d'enquête et le registre étaient disposés auprès du secrétariat des services techniques et facilement accessibles pour le public.

Le registre a été photocopié tous les jours par le service de l'urbanisme et les photocopies ont été transmises hebdomadairement à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a reçu une vingtaine de personnes pendant ses permanences. 15 interventions et 4 documents ont été enregistrés dans le registre d'enquête.

2.9.2.4.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Cachan et/ou adjoint du maire.

M. LE BOUILLONNEC, maire de Cachan, a reçu le commissaire enquêteur responsable du secteur le 30 septembre 2013

Le maire a indiqué que la commune est totalement favorable à la réalisation du projet de ligne rouge. Il a ensuite présenté les projets de la commune dans l'environnement de la gare RER et de la future implantation de la gare SGP. En particulier, il a présenté le projet de transfert de la halle du marché afin de permettre la réalisation de la gare SGP. Cette opération qui intéresse fortement les habitants de Cachan et d'Arcueil sera réalisée d'ici septembre 2014.

Il a évoqué la situation des commerces situés à proximité et la stratégie de maintien dans le secteur mise en œuvre par la commune dans le cadre de la réalisation de la nouvelle gare.

Il a confirmé que l'annulation partielle du PLU concernant le secteur d'implantation de la future gare SGP n'avait aucune incidence sur sa réalisation.

2.9.2.4.3.4. Autres entretiens et rencontres.

Une réunion de préparation des permanences s'est tenue le 30 septembre 2013 avec M. JAEHRLING et M. NGUYEN de la Direction du développement Urbain, dans le prolongement de la rencontre avec le maire de la commune présentée ci-dessus. Elle a été complétée par une visite du site et de la maison de projet le samedi 5 octobre 2013 en présence de M. NGUYEN ce qui a permis de faire le point sur :

- les questions posées par les personnes lui rendant visite ;
- les résultats de l'enquête et le cahier de préconisations « La Gare et vous » réalisés par le Comité Quartier Nord-Ouest ;
- l'aménagement du quartier situé autour de la gare avec le déménagement de la halle de marché qui ne doit pas générer d'interruption de fonctionnement, la restructuration des parkings afin de ne pas réduire les capacités de stationnement.

2.9.2.4.4. Dans la commune de Villejuif

2.9.2.4.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Villejuif

L'affichage règlementaire de format A2 a été effectivement apposé sur les panneaux d'affichage de la mairie, en particulier sur les sites des deux futures gares SGP, des bâtiments annexes et tout au long du tracé du tunnel.

Les panneaux d'exposition de la SGP étaient installés dans le hall d'accueil de la mairie avec les dépliants renseignant le public.

L'annonce de l'enquête publique a été publiée dans le bulletin municipal « Villejuif notre Ville » d'octobre 2013. Elle figurait également sur le site internet de la ville de Villejuif.

La visite des sites des futures gares SGP et des bâtiments annexes ainsi que la vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique ont été réalisées, avant le démarrage de l'enquête, à l'occasion de la réunion de préparation des permanences, le vendredi 4 octobre 2013.

2.9.2.4.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Villejuif

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion des services techniques localisés à proximité de la mairie. L'armoire-dossier d'enquête et le registre étaient disposés au service de l'urbanisme et facilement accessibles pour le public.

Le registre a été photocopié tous les jours par le service de l'urbanisme et les photocopies ont été transmises hebdomadairement à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a reçu une vingtaine de personnes pendant ses permanences. 11 interventions ont été enregistrées dans le registre d'enquête.

2.9.2.4.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Villejuif et/ou adjoint du maire.

Mme MONTON Directrice des Territoires, de l'Economie et de la Rénovation Urbaine s'est entretenue avec le commissaire enquêteur responsable du secteur le 4 octobre 2013

La commune adhère totalement au projet de ligne rouge et à l'implantation des deux gares sur son territoire.

Elle est en phase d'approbation de son PLU qui devrait intervenir avant la fin de l'enquête publique sur la DUP de la ligne rouge sud.

Les remarques de la commune portent essentiellement sur le périmètre d'implantation des deux gares.

Par rapport à la gare Louis-Aragon, la commune a mis en avant les points suivants :

- la mise en service prochaine de la ligne de tramway T7 ;
- le projet de ZAC Aragon dont l'enquête publique est en cours ;
- la nécessité de maintenir la circulation à double sens autour de la gare Louis Aragon qui constitue un nœud routier très important ;
- la problématique des commerces existants autour de la gare actuelle et qui vont être supprimés ;
- l'inquiétude des commerçants de l'avenue Jean-Jaurès vis à vis de nuisances occasionnées par la phase chantier.

Par rapport à la gare Villejuif IGR, les points mis en exergue sont :

- la proximité de la ZAC Campus Grand Parc ;
- l'approbation le 28/10 du CDT « Campus Sciences et Santé » dans lequel est inséré le projet de la gare SGP ;
- la mise en œuvre d'un projet d'envergure internationale autour de l'IGR dénommé Cancer Campus.

2.9.2.4.4.4. Autres entretiens et rencontres.

Le 24 octobre 2013, le commissaire enquêteur a rencontré un responsable de la DDTEA du Val-de-Marne.

L'objet de la réunion était de faire le point sur la transformation du POS en PLU

de la commune de Villejuif, en cours d'enquête publique au moment du lancement de l'enquête DUP de la ligne rouge sud.

Il est ressorti de cet échange que le projet de PLU présenté au public devait être complété par la prise en compte du projet de ligne rouge avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal. Si cette prise en compte est effective, la partie du dossier de DUP portant sur la mise en compatibilité du POS deviendra sans objet.

2.9.2.5. Déroulement des permanences dans le secteur de Mme Nicole SOILLY (secteur 4)

Dans l'ensemble, les conditions ont été satisfaisantes dans les 3 différents sièges de permanence, sur le plan de l'accueil matériel et relationnel.

La fréquentation du public a été plutôt faible sur l'ensemble à l'exception de la commune de Vitry où la présence de M.et Mme DAYIANTIS ainsi que M. et Mme PARICHI-BRAT a été constante à chaque permanence.

L'affichage a été réalisé de manière efficace par le maître d'ouvrage (en mairies, sous format « A2 ») ainsi qu'aux points névralgiques du tracé notamment aux alentours des gares.

Enfin, « l'armoire dossier » et les panneaux de présentation élaborés par la SGP étaient mis en évidence et accessible au public dans des conditions satisfaisantes.

2.9.2.5.1. Dans la commune de Vitry

2.9.2.5.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Vitry

L'affichage a été effectué à l'extérieur de la mairie sur les panneaux officiels d'affichage administratif (Affiche jaune de format A2). J'ai vérifié cet affichage à ma première permanence le 12 octobre 2013 à 9 heures.

L'avis était également présent sur l'emplacement de la future gare au Parc des Coteaux.

J'ai pu constater lors de mes deux autres permanences du 23 octobre et du 12 novembre 2013 que cet affichage avait bien été maintenu.

Une insertion dans le mensuel du mois d'octobre (semaine du 2 au 8 octobre) donnait des indications sur la future enquête et les panneaux lumineux disposés dans la ville ont commencé à diffuser un message relatif à l'enquête à partir du 7 octobre 2013.

Par ailleurs, sur son site internet officiel la commune de Vitry-sur-Seine avait mis en ligne le tracé du futur réseau du Grand Paris :

- précisant que le dossier d'enquête était consultable en mairie à la direction Voirie-Environnement (hôtel de ville, zone Jaune, 1er étage) ;
- indiquant les dates et horaires des 3 permanences du commissaire enquêteur ;
- et renvoyant au site www.enquêtepubliquelignerouge14sud.fr pour retrouver les modalités précises de l'enquête publique et l'accès en ligne au dossier d'enquête.

2.9.2.5.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Vitry

Les permanences ont eu lieu au premier étage de la mairie dans un bureau spécialement réservé à cet effet. Compte tenu de la configuration des locaux (zone de compétence des services définies par des couleurs dans des aires en étoile) le circuit d'accès au lieu de permanence était fléché et accessible aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur situé au rez-de-chaussée près de l'accueil .

J'ai eu de fréquents contacts avec Mmes PETILLOT et GEISMAR en charge de l'organisation de l'enquête publique.

La permanence du 23 octobre s'est déroulée en présence du président de la commission.

Il convient de noter la présence assidue de Mme DAYIANTIS et de M. et Mme PARICHI-BRAT à ces permanences.

2.9.2.5.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Vitry

Le 26 novembre, j'ai rencontré M. AUDOUBERT, maire de la ville. Il m'a exprimé son entière adhésion au projet et sa satisfaction de travailler en étroite collaboration avec la SGP sur sa mise en œuvre.

2.9.2.5.1.4. Autres entretiens et rencontres.

Le 4 novembre, j'ai eu un entretien avec Mme GELY responsable de l'urbanisme qui m'a commenté les dispositions du PLU, actuellement en révision.

2.9.2.5.2. Dans la commune d'Alfortville

2.9.2.5.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Alfortville

L'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux d'affichage administratif à l'entrée de la mairie ainsi que sur les grilles du jardin public attenant.

Une affiche a également été apposée à l'entrée du « pavillon de la rénovation urbaine » (lieu de déroulement des permanences)

Cet affichage a été maintenu dans les mêmes conditions au cours de l'enquête.

2.9.2.5.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Alfortville

L'accès à la mairie d'Alfortville est rendu difficile pour les personnes à mobilité réduite par la présence d'un grand escalier de pierre devant la façade.

Pour cette raison les permanences ont eu lieu au « Pavillon de la rénovation urbaine» situé Rue de Rome dans un quartier excentré.

La permanence du 8 octobre 2013 après-midi s'est déroulée en présence du président de la commission.

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Très peu de visiteurs ont fréquenté ces permanences.

2.9.2.5.2.3. Entretien avec le maire de la commune d'Alfortville.

J'ai rencontré M. CARVOUNAS sénateur-maire le 25 novembre 2013 en présence de deux de ses adjoints. Il m'a exprimé sa satisfaction quant au projet ; il m'a renouvelé sa volonté de conserver le site du Vert de Maisons pour l'implantation de la gare SGP et rappelé son souhait de déplacer le puits de ventilation, prévu Place de l'Europe dans la perspective du réaménagement de cette place.

2.9.2.5.2.4. Autres entretiens et rencontres

J'avais eu au préalable un contact avec Mme MASSE correspondante de la SGP au sein de la mairie pour les détails matériels d'organisation des permanences..

2.9.2.5.3. Dans la commune de Maisons-Alfort

2.9.2.5.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Maisons-Alfort

Les affiches ont été apposées à l'intérieur de la mairie dans le hall d'entrée ainsi qu'à l'extérieur sur le panneau d'affichage administratif.

J'ai constaté dans la ville une affiche sur un réverbère proche de la mairie.

J'ai pu vérifier lors de mes deux autres permanences des 23 octobre et 16 novembre 2013 que cet affichage avait bien été maintenu.

Un article paru dans le bulletin municipal du mois d'octobre 2013 appelait les Maisonnais à venir donner leur avis en se référant au dossier de l'enquête publique disponible à l'Hôtel de Ville. Cet article renvoyait également « *Pour en savoir plus sur le projet du Grand Paris Express et la ligne 15 qui passera sur la ville de Maisons-Alfort* » au site www.lignerougesud.fr.

Par ailleurs la ville de Maisons-Alfort pendant le temps de l'enquête a diffusé sur le site internet de la ville des informations relatives à l'enquête publique et aux permanences du commissaire enquêteur.

2.9.2.5.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Maisons-Alfort

La salle du Conseil municipal, d'un accès facile en rez-de-chaussée, avait été réservée pour le déroulement des trois permanences, Cette salle s'ouvre sur le hall d'entrée où « l'armoire dossier » était entreposée à coté des panneaux de présentation du projet

La permanence du 23 octobre 2013 s'est déroulée en présence du président de la commission. Il convient de noter, ce jour-là, un léger incident : nous avons du subitement quitter la salle qui nous avait réservée pour la céder à des personnes qui organisaient une réunion de travail. Sans autres explications nous avons terminé la permanence dans le hall de la mairie.

Hormis le ressenti peu agréable du commissaire enquêteur et de son président, cet incident n'a eu aucune conséquence sur l'enquête, aucun visiteur ne s'étant présenté ce jour-là.

Dans l'ensemble les visiteurs sont venus en curieux pour exprimer leur satisfaction de voir le projet se concrétiser.

2.9.2.5.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Maisons-Alfort

J'ai rencontré M. HERBILLON député maire le 4 novembre au matin. En présence de Mm TESQUIE, Directrice générale des services et de M. FRITZ, Directeur des services techniques à l'urbanisme. L'entretien s'est déroulé de façon très courtoise, M. HERBILLON m'a fait part de sa satisfaction quant au projet du GPE et du choix du site du Vert de Maisons pour l'implantation de la future gare.

Il m'a fait part également d'une situation qui semble être très préoccupante pour la municipalité concernant la construction d'un immeuble de bureaux en regard de celui existant autour de la future gare. Un permis de construire a été déposé par le promoteur (SERBIB). Le problème réside dans un chevauchement de parcelles de la future construction avec l'emprise prévue pour l'implantation de la gare GPE et la situation ne se débloque pas assez rapidement à son gré.

2.9.2.5.3.4. Autres entretiens et rencontres.

J'avais également rencontré, au préalable Mme TESQUIE et M. FRITZ qui m'avaient fait part des mêmes difficultés exposées par M. HERBILLON lors de notre entretien.

2.9.2.6. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Jean CULDAUT (secteur 5)

Les douze permanences tenues dans les quatre communes de ce secteur se sont déroulées dans de bonnes conditions tant matérielles que relationnelles.

Dans chaque commune, une des trois permanences s'est effectuée en doublon avec le Président de la commission d'enquête, lui permettant une bonne connaissance des enjeux sur les communes du territoire concerné.

La participation du public a été assez importante, mais cependant moindre à Joinville.

Globalement une centaine de personnes est venue rencontrer le commissaire enquêteur, avec une plus forte affluence en fin d'enquête.

Dans ce secteur, plusieurs pétitions et/ou lettres type ont été déposées de façon groupée ou non par les habitants constitués en association (voir bilan au § 1.1.2):

- association TCDV (transport et cadre de vie) du quartier Buttes-Halage de Créteil.
- copropriété du 118 avenue Laferrière
- association pour la Défense du quartier des Simonettes à Champigny.

L'association départementale du Val-de-Marne ORBIVAL a également déposé en fin d'enquête 1421 fiches de soutien « Un Métro pour la banlieue ».

2.9.2.6.1. Dans la commune de Créteil

2.9.2.6.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Créteil

L'affichage extérieur au public était visible en entrée sur la porte vitrée de l'hôtel de ville en rez-de-chaussée, l'accueil mairie renvoyant en face vers le bureau des permanences où le dossier était consultable (une personne du personnel communal a

été mise à disposition pour surveiller le dossier en début d'enquête). Un peu plus loin dans le hall d'accueil les 5 panneaux d'exposition étaient également à disposition. L'armoire dossier était accessible dans ce même bureau et toute information était accessible auprès de Mme Mariadassou, responsable du suivi du dossier d'enquête au sein du service urbanisme de la Ville (au 7ème étage).

Le site internet de la ville : www.ville-creteil.fr présentait l'avis d'enquête et toutes les modalités spécifiques à Créteil, dates des permanences du commissaire enquêteur et date de la réunion publique organisée sur son territoire à l'Université Paris-Est, avec téléchargement possible de l'arrête préfectoral et de l'avis d'enquête.

A noter également l'article paru dans le bulletin municipal « Vivre ensemble » d'octobre 2013 n°335 « Un nouvel essor pour l'hôpital Mondor », intéressant pour les liens de ce projet « RBI » avec celui de la construction de la gare de Créteil-l'Echat.

2.9.2.6.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Créteil

Les permanences se sont déroulées dans le bureau cité précédemment faisant face à l'accueil, sans incident notable et dans de bonnes conditions, avec une forte affluence du public surtout pour les 2 dernières permanences, dont les représentants et adhérents de l'association TCDV (transport et cadre de vie) du quartier Buttes-Halage de Créteil.

En tout une trentaine de personnes a été reçue, parfois de façon groupée et plus ou moins rapidement, mais tous ceux qui le souhaitaient ont pu rencontrer le commissaire enquêteur.

2.9.2.6.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Créteil et/ou adjoint du maire.

Le commissaire enquêteur a pris contact avec le cabinet du député-maire de Créteil M. Laurent CATHALA, afin de se mettre à disposition pour une rencontre; des dates de rendez-vous ont été prises mais repoussées plusieurs fois faute de disponibilité. Cette rencontre formelle n'a donc pas eu lieu, mais il a pu s'entretenir avec ce dernier lors de la réunion publique qui a eu lieu à Créteil le 6 novembre où le député-maire a pu s'exprimer sur son ressenti et les nombreuses remarques déjà déposées par les cristoliens.

2.9.2.6.1.4. Autres entretiens et rencontres.

Le commissaire enquêteur a pu s'entretenir avec Mme MARIADASSOU, du service urbanisme de la Ville, notamment au sujet de la révision du PLU de la ville, pour laquelle une enquête avait également lieu en même temps que l'enquête Grand Paris. Il a pu ainsi constater l'absence d'incidence sur la mise en compatibilité de ce PLU faisant partie du dossier et nécessitée par le projet Rouge 15 Sud (PLU téléchargeable sur le site de la Ville).

2.9.2.6.2. Dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés

2.9.2.6.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Saint-Maur-des-Fossés

L'affiche jaune (format A2) était en place en mairie dans le hall sur un panneau administratif et une affiche jaune plastifiée étant également apposée sur un poteau à proximité de la place. L'affiche de la SGP et une affichette était en façade de l'hôtel de

ville sur la porte vitrée en entrée. Un autre panneau administratif à proximité de la gare du RER était également visible par le public.

A l'intérieur de l'hôtel de Ville un fléchage spécifique mis en place par la mairie par affichettes conduisait le public vers le bureau 509 situé au 3ème étage et spécialement dédié à la gestion de la consultation du dossier d'enquête, avec également les panneaux d'exposition présents et bien sûr le registre à disposition du public.

En affichage complémentaire, le commissaire enquêteur a pu constater également lors de ses permanences que les panneaux électroniques de la ville relayaient l'avis d'enquête (voir photos en pièces jointes), l'un d'entre eux étant situé en façade de la mairie. Par ailleurs il convient de noter que 2 personnes de la mairie se sont relayées en permanence pendant toute la durée de l'enquête pour la bonne gestion du meuble colonne contenant le dossier, Mme Paloma LAMBRY, chargée de mission et M. Antoine ZBINDEN.

Le site internet de la ville : www.saint-maur.com présentait un avis d'enquête avec toutes les informations utiles des modalités de l'enquête sur Saint-Maur avec les liens pour le téléchargement du dossier sur celui de la préfecture de région. Il permettait également de s'informer sur d'autres enquêtes en cours, notamment celle sur le TVM Est et de télécharger le support de présentation de la réunion publique de concertation du 23 septembre 2013 (24 diaporamas) sur les "Projets de transports collectifs de Saint-Maur-Créteil et du Vieux Saint-Maur (métro GPE et bus Est-TVM)

Par ailleurs, le bulletin municipal Saint-Maur Infos de septembre 2013 (p7 n°51) évoquait la future enquête Grand Paris Express en renvoyant pour suivre l'évolution du dossier sur la rubrique « concertations et enquêtes publiques » (sur www.saint-maur.com/Le-Grand-Paris-Express) (ainsi qu'un article sur le projet de bus Est-TVM et celui d'octobre 2013 (p9 n°52) l'avis d'enquête plus complet.

2.9.2.6.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Saint-Maur-des-Fossés

Les permanences ont eu lieu dans ce même bureau dédié à l'enquête au 3ème étage dans de très bonnes conditions d'accueil. Un plan de la ville affiché permettait pour les habitants de repérer leur lieu de résidence par rapport au tracé du tunnel et les panneaux d'exposition étaient un support utile à la présentation du projet.

En tout, le commissaire enquêteur a pu s'entretenir avec une trentaine de personnes, souvent assez longuement et parfois de façon groupée.

2.9.2.6.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés et/ou adjoint du maire.

Une réunion avec M. le maire de Saint-Maur-des-Fossés M. Henri PLAGNOL et ses services a pu être organisée le 18 novembre 2013 à l'issue de l'enquête.

Après une présentation rapide du bilan des observations reçues sur la ville de Saint-Maur, le commissaire enquêteur a pu recevoir de la part du maire beaucoup d'éléments sur les impacts du métro Grand Paris Express sur sa commune, complétant l'avis favorable donné (voir la délibération du 26 septembre en observation n°1 du registre) et les demandes spécifiques qui y sont formulées, notamment au niveau de la future gare St-Maur-Créteil, de la nécessité de trouver des solutions justes pour indemniser les commerçants impactés par le projet sur le parvis, mais aussi sur les

rues adjacentes et de retrouver ailleurs le marché qui s'y tient, indispensable à la vie locale (étude solution le long de la RD 186).

Les problèmes de stationnement sur la ville ont également été abordés, ainsi que le trafic avec les 75 camions jours devant transiter pour les déblais. L'autre point important souligné était les modalités à bien caler pour conserver un bon fonctionnement et un accès correct au RER A et à la gare routière pendant les travaux.

2.9.2.6.2.4. Autres entretiens ou rencontres.

A chacune de ses permanences le commissaire enquêteur a pu utilement s'entretenir régulièrement avec Mme LAMBRY et M. ZBINDEN sur l'urbanisme de la ville et tout son contexte.

Lors des 2 dernières permanneces, ces 2 représentants ont beaucoup aidé le commissaire enquêteur à gérer la forte affluence du public, tout en respectant son rôle vis à vis des personnes souhaitant le rencontrer plus spécifiquement.

2.9.2.6.3. Dans la commune de Joinville-le-Pont

2.9.2.6.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Joinville-le-Pont

L'affichage extérieur était visible par le public sur un panneau administratif sur la place de la mairie.

En affichage complémentaire, le commissaire enquêteur a pu constater lors de ses permanences que les panneaux électroniques relayaient l'avis d'enquête (voir photos en pièces jointes), l'un d'entre eux étant situé a proximité au niveau de la gare du RER A.

Le bulletin municipal « Joinville Mag » d'octobre 2013 (p22) annonçait l'enquête.

2.9.2.6.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Joinville-le-Pont

Les permanences ont eu lieu dans un bureau affecté au commissaire enquêteur dans le hall en rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, la consultation du dossier se faisant à proximité dans le hall (table à disposition et registre ficelé sur un pupitre).

Très peu de public est venu, et le registre a fait l'objet de 13 observations, dont 10 de la part de Joinvillais, dont 3 reçus en permanence le samedi, les autres personnes reçues résidant à Champigny.

2.9.2.6.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Joinville-le-Pont et/ou adjoint du maire.

Le commissaire enquêteur a pu lors d'une de ses permanences s'entretenir rapidement avec M. le maire de Joinville M. Olivier DOSNE et lui proposer un entretien en fin d'enquête s'il le souhaitait. Le territoire étant faiblement impacté par le tracé et principalement en souterrain, le public Joinvillais s'est très peu déplacé et cette rencontre n'a pas eu lieu.

2.9.2.6.3.4. Autres entretiens et rencontres.

L'organisation d'accueil du public et des permanences s'est faite en collaboration

avec Mme EDWIGE du service urbanisme de la ville. Un « Salon des gourmets » ayant lieu en fin d'enquête et obligeant à ne pas laisser dans le hall du rez-de-chaussée le meuble colonne contenant le dossier, le registre qui y était rattaché, ainsi que les panneaux d'exposition mis à disposition du public, toutes les dispositions ont été prises à partir du 14 novembre 2013 (affichette dans le hall) pour que le public puisse continuer à y accéder au 2ème étage à gauche de la salle du conseil municipal.

2.9.2.6.4. Dans la commune de Champigny-sur-Marne

2.9.2.6.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Champigny-sur-Marne

L'affichage de format A2 sur fond jaune était apposé sur le panneau d'affichage municipal en façade de la mairie de Champigny-sur-Marne et une affiche plastifiée était en place en face (ancienne mairie) le long de la rue Louis Talamoni. A l'intérieur de la mairie dans le hall d'accueil, une affichette guidait le public vers le dossier d'enquête et les panneaux d'exposition de la SGP avec les dépliants renseignant le public et le registre cadenassé à un pupitre.

L'avis de l'enquête était aussi visible sur le panneau électronique à messages variables de la commune à proximité de la mairie.

Enfin le magazine municipal « Champigny notre ville» n°455 de novembre 2013 (p12 et 13) informait de la tenue de l'enquête publique et de ses modalités pratiques sur la ville, accompagné d'un article « Vos trajets simplifiés » évoquant les 3 projets d'amélioration des transports ayant fait l'objet d'enquêtes publiques: l'Est-TVM, l'aménagement du Pont de Nogent et la ligne 15 du grand Paris Express.

2.9.2.6.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Champigny-sur-Marne

Les permanences ont eu lieu en salle du conseil à proximité du dossier d'enquête et des panneaux d'exposition. Mme BOUHERRAFA était chargée de la gestion du dossier d'enquête au sein de la maire. Dès sa première permanence du 9 octobre, elle a fait part au commissaire enquêteur de remarques signalées par le public concernant le document G1 de l'armoire de Champigny, le résumé non technique de l'étude d'impact, tiré à l'envers sur toutes les pages verso (voir l'observation n°1 du registre). Le commissaire enquêteur a pu faire intervenir la SGP qui a fait rapidement le nécessaire pour mettre à disposition un document correct.

22 personnes ont été reçues au total.

2.9.2.6.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et/ou adjoint du maire.

Le commissaire enquêteur a été reçu assez longuement le 7 novembre 2013 au matin par M. ADENOT, maire de Champigny-sur-Marne qui était accompagné de M. LAMBERT, chargé du développement des transports en commun et du partage de l'espace public et de M. CHARLES, maire-adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il a pu évoquer toutes les remarques reçus des Campinois et en retour recevoir du maire beaucoup d'informations utiles sur le territoire de sa commune très concernée et fortement impactée par le projet de la ligne 15 du Grand Paris Express (2 gares et le SMR), sur son urbanisme et les grandes orientations municipales.

Les points forts notés sont les suivants:

- les atouts et problèmes de la ville (le potentiel de foncier existant sans nécessité de toucher les zones pavillonnaires et les logements à construire sur la ville, le centre-ville à créer et mettre en valeur avec l'arrivée de la gare, le rééquilibrage social avec des logements sociaux en centre-ville et une meilleur desserte de la cité du Bois l'Abbé assez excentrée, etc.),
- le souhait de la ville de renforcer l'axe d'entrée sur son territoire depuis la Seine-et-Marne et les villes du sud du Val-de-Marne,
- celui de conserver son potentiel d'espaces verts (Parc du Tremblay et parc du Plateau),
- point évoqué du magasin Leclerc, pour la municipalité considéré comme bien adapté à la population, et inquiet de sa survie compte tenu de la fermeture de la rue Fourny, ayant un projet d'extension qui doit être réalisé en pertinence avec celui du SMR.
- l'effort à faire de la part de tous les partenaires du projet pour adapter les mesures nécessaires à rendre vivables la circulation sur la commune pendant toutes les années de travaux.
- une crainte particulière pour la RD4, pendant les travaux, avec les quais de la Marne au sud et la possibilité peut-être de percer une voie intermédiaire sous le viaduc ferré.

2.9.2.6.4.4. Autres entretiens et rencontres.

Le commissaire enquêteur a eu principalement comme interlocutrice Mme BOUHERRAFA chargée de la gestion du dossier d'enquête.

2.9.2.7. Déroulement des permanences dans le secteur de M. Bernard SCHAEFER (secteur 6)

Douze permanences ont été tenues dans les quatre communes de ce secteur, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, à raison de trois par commune, dont à chaque fois une un samedi matin. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions tant matérielles que relationnelles. Dans chacune des communes du secteur, un entretien préalable avait eu lieu entre les services de la Ville et le commissaire enquêteur, pour vérifier et ajuster les conditions de déroulement de l'enquête : disponibilité et surveillance du dossier, visibilité des panneaux d'exposition, local où auraient lieu les permanences.

Dans chacune des communes, une des trois permanences s'est effectuée avec la présence du président de la commission d'enquête.

La participation du public dans ce secteur a comporté au total 33 interventions écrites portées sur les registres ainsi que des réactions orales lors des permanences. Les observations ont été inégales en nombre selon les communes.

2.9.2.7.1. Dans la commune de Bry-sur-Marne

2.9.2.7.1.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Bry-sur-Marne

L'affichage extérieur normalement accessible au public était visible à la mairie où le dossier était consultable. Il n'y avait pas d'affiche sur site dans cette commune, dans la mesure où le tracé du projet de ligne 15 Sud n'emprunte pas son territoire ;

mais la commune est concernée indirectement par le projet de la gare Bry-Villiers-Champigny prévue d'être située sur les communes de Villiers et de Champigny, directement par les impacts du chantier (évacuation des déblais et approvisionnement).

L'enquête a été annoncée dans la revue municipale "La Vie à Bry", n° 394 d'octobre 2013. Les dates de l'enquête, celles des permanences et celle de la réunion publique à Noisy-le-Grand y figuraient, associées à un article de 2 pages intitulé "Une nouvelle ligne de métro à Bry en 2020".

Une information a aussi été placée sur le site Internet de la ville.

2.9.2.7.1.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Bry-sur-Marne

Les permanences se sont déroulées dans une salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, attenante au hall d'entrée ; le dossier d'enquête était dans cette salle ; les panneaux d'exposition étaient dans le hall.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions. Le registre a recueilli 8 observations.

2.9.2.7.1.3. Entretien avec le maire de la commune de Bry-sur-Marne

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, maire de Bry-sur-Marne, accompagné de la directrice de son cabinet, a reçu le commissaire enquêteur le 24 octobre 2013. Il lui a fait part qu'il considérait le projet comme positif et indispensable ; mais il a souligné des points de vigilance vis-à-vis de sa commune, notamment :

- l'accessibilité locale à la gare par les transports collectifs de surface, surtout dans la mesure où les contraintes de site ne sont pas favorables à la marche et au vélo,
- l'accessibilité en voiture individuelle qui nécessite du stationnement à la gare et un nouveau franchissement de l'autoroute A 4,
- la nécessité de la mise en service simultanée de la gare sur le RER E,
- le souhait d'une concertation active avec le Conseil général, EPAMARNE, les communes voisines ainsi que l'Etat et le STIF, pour la mise en valeur foncière du secteur et la coordination de l'ensemble des projets de transports qui le concernent, le tout dans le cadre du contrat de développement territorial (CDT).

2.9.2.7.2. Dans la commune de Villiers-sur-Marne

2.9.2.7.2.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Villiers-sur-Marne

L'affichage normalement accessible au public était visible à la mairie et au centre municipal administratif et technique, situé dans un autre quartier, lieu des permanences comme indiqué dans l'arrêté préfectoral et sur les affichages. L'affichage sur site, en format A2 sur fond jaune, a été présent pendant la durée de l'enquête.

L'enquête a été annoncée dans la revue municipale « Villiers-Infos », n°86 de septembre-octobre 2013. Les dates de l'enquête et celles des permanences y figuraient, sans le cadre d'un article d'une page intitulé « Futur quartier de la gare du Grand Paris : donnez votre avis .

L'avis et des dépliants ont aussi été déposés le 23 septembre 2013 dans différents établissements publics : Maison de la Famille, service scolaire/périscolaire, médiathèque, service des sports, salle des fêtes, local de la police municipale, cinéma, mairie, conservatoire de musique, village de la petite enfance.

L'avis a aussi été mis en ligne sur les panneaux lumineux ainsi que sur le site Internet de la ville le 20 septembre 2013.

2.9.2.7.2.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Villiers-sur-Marne

Les permanences se sont déroulées au centre municipal administratif et technique, dans une salle de réunion proche du service urbanisme ; le dossier d'enquête était dans cette salle. Les panneaux d'exposition étaient en mairie.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans des conditions satisfaisantes.

Le registre n'a recueilli que 3 observations écrites. Davantage de personnes sont venues aux permanences se renseigner de la localisation du tracé par rapport à leur propriété.

2.9.2.7.2.3. Entretien avec le maire de la commune de Villiers-sur-Marne

M. Alain BENISTI, député-maire de Villiers-sur-Marne, accompagné du directeur des services techniques et d'une chargée de mission, a reçu le commissaire enquêteur le 22 novembre 2013.

Il lui a commenté la note de la Ville portée au registre. C'est un avis favorable assorti de points de vigilance qui portent notamment sur :

- un engagement nécessaire du STIF et de la Région sur le financement de la gare sur le RER E, pour une mise en service simultanée avec la ligne 15,
- l'étude de l'évacuation des déblais par le train, avec des installations ferroviaires éventuellement réutilisables ultérieurement à des fins de logistique locale,
- à défaut, des contre-propositions d'itinéraires de poids lourds pour éviter les zones d'habitat ; des lignes de bus en rabattement sur la nouvelle gare.

2.9.2.7.3. Dans la commune de Noisy-le-Grand

2.9.2.7.3.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Noisy-le-Grand

L'affichage extérieur était visible par le public, et le personnel de l'accueil était informé de l'enquête de manière à diriger le public vers le service urbanisme, situé dans les locaux de la mairie. L'affichage sur site a été présent pendant la durée de l'enquête.

L'enquête a été annoncée dans la revue municipale « Noisy-magazine ». Une première fois dans le numéro d'octobre 2013, avec les dates de l'enquête, celles des permanences et celle de la réunion publique à Noisy-le-Grand, cela dans le cadre d'un article de 4 pages sur les déplacements. Une seconde fois dans le numéro de novembre 2013, dans le cadre d'un article intitulé "Informez-vous sur la ligne 15".

Une information a aussi figuré sur le site Internet de la ville du 20 septembre au dernier jour de l'enquête.

2.9.2.7.3.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Noisy-le-Grand

Les permanences avaient lieu au service urbanisme. Le dossier d'enquête était dans un petit local, mais les permanences ont eu lieu plutôt dans une salle de réunion plus ample et mieux éclairée, à proximité immédiate ; sauf lors de la première permanence qui a eu lieu un samedi, où le public était reçu dans une vaste salle à côté du hall d'accueil général, avec les panneaux d'exposition dans ce hall. Les panneaux d'exposition ont été ensuite installés dans le hall du service urbanisme, près du dossier, parmi d'autres expositions relatives à des opérations d'urbanisme dans la commune.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans de bonnes conditions.

Le registre a recueilli 12 observations.

2.9.2.7.3.3. Entretien avec le maire de la commune de Noisy-le-Grand

Le 14 novembre 2013, le président de la commission d'enquête, accompagné du commissaire enquêteur du secteur 6, ont été reçus à sa demande par M. Michel PAJON, député-maire de Noisy-le-Grand, qui était accompagné d'un chargé de mission du service urbanisme.

M. le député-maire s'est enquis des observations formulées dans les registres. Outre les difficultés liées au chantier, ses préoccupations ont porté essentiellement sur :

- des places de parking de rabattement considérées comme indispensables, en quantité importante, sans que leur financement et leur exploitation ne pèsent sur le budget de la commune,
- la nécessité d'urbaniser et de densifier autour de la gare, la transformation du boulevard du Rû de Nesles en boulevard urbain avec un front bâti de part et d'autre.

2.9.2.7.4. Dans la commune de Champs-sur-Marne

2.9.2.7.4.1. Vérification de l'affichage et des mesures de publicité à Champs-sur-Marne

L'affichage extérieur était visible par le public. L'affichage sur site a été présent pendant la durée de l'enquête. Une affiche jaune de l'affichage sur site était également posée sur un poteau d'éclairage public devant la mairie.

L'enquête a été annoncée dans la revue municipale « Champs-sur-Marne

magazine ». Une première fois dans le numéro 215 de septembre-octobre 2013, avec indication des dates de l'enquête et celles des permanences, ainsi que l'adresse Internet où le dossier était consultable, cela dans le cadre d'un article intitulé « Validation du projet de Contrat de Développement territorial Grand-Paris Est Noisy/Champs ». Une seconde fois dans le numéro 216 de novembre 2013, dans le cadre d'un article annonçant la désignation de l'architecte de la station Noisy-Champs.

L'enquête a aussi été annoncée sur le site Internet et sur les panneaux électroniques de la ville.

2.9.2.7.4.2. Conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête à Champs-sur-Marne

Les permanences avaient lieu dans le hall de la mairie, non loin de l'accueil général, en un lieu où avaient aussi été disposés le dossier d'enquête et les panneaux d'exposition.

Le déroulement des permanences s'est effectué dans des conditions satisfaisantes.

Le registre a recueilli 10 observations.

2.9.2.7.4.3. Entretien avec le maire de la commune de Champs-sur-Marne et/ou adjoint du maire.

Le commissaire enquêteur a été reçu par Mme Maud TALLET, maire de Champs-sur-Marne le 22 octobre 2013.

Mme le maire a confirmé son soutien au projet, en insistant sur :

- l'intermodalité avec les réseaux aussi bien lourds que de surface,
- la nécessité de parking d'échange compte tenu de la situation géographique particulière de la gare de Noisy-Champ, du parking pouvant être trouvé dans le volume au-dessus de la future gare de part et d'autre du RER A,
- l'intérêt d'utiliser le chantier comme outil de formation pour des actifs locaux,
- la requalification du boulevard du Rû de Nesles après les travaux.

2.10. Déroulement des réunions publiques d'information et d'échange

Les trois réunions publiques d'information et d'échanges prévues dans l'arrêté d'organisation de l'enquête se sont déroulées sans incident, en présence à chaque fois de l'ensemble de la commission d'enquête et avec une forte participation du public.

2.10.1. La réunion publique du 15 octobre 2013 à Montrouge

Cette réunion publique s'est déroulée dans la salle du Beffroi, 2 place Emile Creps à Montrouge de 20h30 à 23h00. L'ordre du jour prévu était le suivant :

20h00	***Ouverture de la salle / premières installations en salle***
20h30	Accueil des invités par l'animateur/modérateur
20h35	Mot d'accueil du Maire de Montrouge
20h40	Animateur/modérateur : - présentation de la tribune - déroulé de la réunion - rappel des « règles du jeu »
20h45 (5 min)	Mot du Président de la Commission d'enquête
20h55 (40-45 min)	Présentation du projet par SGP (EG – IR – CHC – GP) : - Le nouveau Grand Paris / Le tronçon
21h40 – **22h40**	Echange avec le public
Entre 22h40 et 22h50	Conclusion : - animateur/modérateur (fin des échanges) - Etienne Guyot - Président de la Commission d'enquête

Elle a rassemblé près de 250 personnes de plusieurs communes du tronçon et a réuni outre les équipes de la Société du Grand Paris et en présence de M. SANTINI, président du Conseil de Surveillance, et de M. METTON, maire de Montrouge, l'ensemble des partenaires du projet, les services des collectivités locales, les services de l'Etat et les opérateurs de transport (STIF, RATP, SNCF et RFF).

A l'entrée dans la salle où avaient été installés des panneaux d'exposition relatifs au projet mis à l'enquête, chacun des participants s'est vu remettre une fiche, lui permettant de rédiger les questions écrites qu'il souhaitait poser, au cours de la réunion et par l'intermédiaire de la commission, aux équipes de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du projet.

Introduite et animée par M. DUFFOUR, journaliste et animateur des débats, elle était bien entendu placée sous l'égide de la commission d'enquête.

Le président de la commission, après avoir mentionné les raisons ayant conduit à l'organisation de cette réunion a rappelé le rôle et le fonctionnement d'une commission d'enquête dans un tel projet. Il a ensuite donné la parole à M. GUYOT, président du directoire de la Société du Grand Paris qui après avoir rappelé l'évolution du projet de transport apportée par le Nouveau Grand Paris a laissé le soin à ses équipes de détailler les caractéristiques du tronçon concerné par l'enquête publique : tracé, implantation des gares et des ouvrages annexes, aspects environnementaux, acquisitions foncière, calendrier, préparation du chantier….

A l'issue de cette présentation, les questions du public ont été très nombreuses et précises : les impacts en terme d'emplois, les caractéristiques du matériel roulant, les possibilités de faire évoluer ou modifier le tracé, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la durée des travaux, les correspondances, les dessertes bus…

Autant de questions orales posées par les habitants de Châtillon et mais aussi par ceux d'autres communes, telles que Cachan, Bagneux, Paris, Vanves, Malakoff, Clamart ou encore Vitry, qui avaient fait le déplacement.

La société du Grand Paris a également répondu à bon nombre de questions écrites rédigées par les participants à la réunion, au fur et à mesure de leur rédaction.

L'ensemble des 16 fiches de questions écrites rédigées au cours de la soirée figure en **pièce jointe 16.**

Après 2h30 de réunion, les participants ont été invités à consigner leurs observations dans les registres mis en place dans les 28 lieux d'enquête et à participer aux deux autres réunions publiques organisées dans le cadre de cette enquête publique.

Le compte rendu complet de cette réunion figure en **pièce jointe 17.**

A l'issue de cette réunion, la commission d'enquête a adressé une note à la Société du Grand Paris, lui demandant de faire évoluer le contenu de sa présentation pour les deux autres réunions publiques programmées :

- le 6 novembre à Créteil ;
- le 14 novembre à Noisy-le-Champs.

La commission a eu, en effet, le sentiment, lors de cette réunion, que suite à la concertation approfondie menée par la Société du Grand Paris, depuis près de 2 années, le public avait dans son ensemble parfaitement intégré les grandes lignes du projet et certains considéraient même qu'il était "ficelé".

Et bien que la prestation de la SGP lors de la réunion ait été très « professionnelle », la commission a considéré qu'elle ne lui semblait plus correspondre aux aspirations et attentes du public qui se situaient désormais plus en aval qu'en amont du projet. Il lui a notamment semblé que le public souhaitait lors de ces réunions publiques des informations concrètes sur :

- le déroulement précis des travaux dans leur secteur concerné ;
- les mesures qui interviendront pour d'éventuels contentieux ;
- le visage que prendra leur ville après réalisation.

La commission a donc suggéré que la présentation générale soit nettement raccourcie se limitant à expliquer en 5 mn les changements opérés à la suite du discours du 1er ministre du 6 mars dernier 2013, puis davantage concentrée sur des exposés concrets mais concis évoquant l'étude d'impact sur l'environnement dans la phase chantier et abordant certains aspects opérationnels :

- fonctionnement des tunneliers et impact des vibrations sur le bâti;
- solutions possibles sur les zones de carrières et autres aléas du sol
- gestion des déblais ;
- périmètre des travaux autour des gares ;
- annexes techniques et puits ;
- mesures prises pour limiter les nuisances :
  - à la circulation,
  - sonores,
  - vibratoires.)

Un rapide exposé devrait également traiter de la phase exploitation (bruits et vibrations du métro automatique, bruit des annexes et puits en fonctionnement, etc.) ainsi que des rappels sur la sécurité incendie (désenfumage, possibilités d'évacuation, etc.).

A la suite de cette note, la Société du Grand Paris a fait savoir à la commission qu'elle modifierait, pour les deux prochaines réunions publiques, sa présentation générale dans le sens souhaité par la commission d'enquête.

2.10.2. La réunion publique du 6 novembre 2013 à Créteil

Elle s'est tenue dans l'amphithéâtre C de la faculté de droit de l'Université Paris Créteil Est et a rassemblé près de 400 personnes de plusieurs communes du tronçon.

Elle a réuni outre les équipes de la Société du Grand Paris, et en présence de M. HITTINGER président de l'Université, de M. CATHALA, député-maire de Créteil, de M. LE BOUILLOUNNEC, député-maire de Cachan et président du comité stratégique de la Société du Grand Paris et de l'ensemble des partenaires du projet, les services des collectivités locales, les services de l'Etat et les opérateurs de transport (STIF, RATP, SNCF et RFF).

A l'entrée dans la salle où avaient été installés des panneaux d'exposition relatifs au projet mis à l'enquête, chacun des participant s'est vu remettre une fiche, lui permettant de rédiger les questions écrites qu'il souhaitait poser, au cours de la réunion et par l'intermédiaire de la commission, aux équipes de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du projet.

Par rapport à la réunion de Montrouge, tenue 3 semaines auparavant, la présentation effectuée par la SGP s'est voulue plus pratique et plus concrète et davantage axée sur les préoccupations des riverains tenant largement compte des remarques effectuées par la commission d'enquête suite à la première réunion.

A l'issue de cette présentation plus condensée, les questions du public ont été très nombreuses et notamment orientées de la part d'habitants de Créteil sur les nuisances sonores et les vibrations que devrait provoquer ce futur métro automatique spécialement aux abords souterrains de la future gare de Créteil l'Echat.

De nombreux habitants font alors remarquer :

- qu'un autre tracé aurait permis de diminuer les gènes prévisibles pour les habitants des zones pavillonnaires ;
- qu'il serait sinon nécessaire que le tunnel envisagé soit creusé à une plus grande profondeur.

Ces questions orales, posées par les habitants de Créteil, ont également été relayées par des questions écrites rédigées par les participants à la réunion, au fur et à mesure de leur rédaction.

L'ensemble des 34 fiches de questions écrites rédigées au cours de la soirée figure en **pièce jointe 18.**

Après 2h30 de réunion les participants ont été invités à consigner leurs observations dans les registres mis en place dans les 28 lieux d'enquête et à participer à la dernière réunion organisée dans le cadre de cette enquête publique.

Le compte rendu complet de cette réunion figure en **pièce jointe 19.**

2.10.3. La réunion publique du 14 novembre 2013 à Noisy-le-Grand

La dernière réunion publique prévue dans l'arrêté d'organisation de l'enquête s'est déroulée à l'espace Michel Simon à Noisy-le-Grand. Elle a rassemblé près de 300 personnes des communes du tronçon dont une grande majorité de Noisy-le-Grand.

Elle a réuni outre les équipes de la Société du Grand Paris, et en présence de M. PAJON, député-maire de Noisy-le-Grand l'ensemble des partenaires du projet, les services des collectivités locales, les services de l'Etat et les opérateurs de transport (STIF, RATP, SNCF et RFF).

Les questions ont été notamment axées :

- sur le problème des correspondances entre le tronçon orange et le tronçon rouge avec changement ou non à Champigny ;
- sur le problème récurrent des parkings envisagés à la future gare de Noisy-le-Grand pour accueillir les usagers en provenance des communes de Seine-et-Marne situées au sud de cette future gare du Grand Paris Express.

Quelques questions écrites posées par la salle au fur et à mesure du déroulement de la réunion se sont faites l'écho de ces préoccupations.

L'ensemble des 11 fiches de questions écrites rédigées au cours de la soirée figure en **pièce jointe 20.**

Après 2h30 de réunion les participants ont été invités à consigner leurs observations dans les registres mis en place dans les 28 lieux d'enquête et à participer aux dernières permanences programmées, la fin de l'enquête étant prévue 4 jours après cette dernière réunion publique.

Le compte rendu complet de cette réunion figure en **pièce jointe 21.**

2.11. Recueil des registres

L'enquête publique s'est terminée, comme prévu, le lundi 18 novembre 2013.

Afin d'en accélérer le regroupement, le président de la commission d'enquête, en liaison avec la préfecture de Paris, préfecture d'Ile de France, autorité organisatrice de l'enquête, a autorisé la Société du Grand Paris a recueillir directement dans chacune des 23 communes et des 5 préfectures lieux d'enquête les registres et courriers qui y étaient déposés et ce dès le lendemain de la clôture de l'enquête.

L'ensemble des documents originaux (registres et courriers) a été rassemblé à la préfecture de Paris, préfecture d'Ile de France pour le 20 novembre 2013.

2.12. Réunion de la commission d'enquête du 21 novembre 2013 (2ème réunion)

La 2ème réunion de la commission d'enquête s'est tenue de 09h15 à 12h45 dans la salle Pierre de Coubertin de la préfecture de Paris, préfecture d'Ile de France le 21 novembre 2013, soit 3 jours après la fin de l'enquête où avaient été réunis l'ensemble des registres et des courriers recueillis à l'issue de l'enquête dans les 23 communes et les 5 préfectures lieux d'enquête..

L'objet de cette réunion était :

- de procéder aux formalités de clôture de l'ensemble des registres recueillis ;

- d'élaborer les 16 thèmes retenus pour cette enquête :
- de répartir entre les membres de la commission les observations et courriers déposés, à charge pour chacun d'entre eux de les dépouiller selon une grille commune prenant en compte les thèmes arrêtés ;
- de répartir entre les membres de la commission selon les tropismes de chacun les thèmes retenus,
- de fixer un échéancier concernant l'élaboration par chacun des membres de la commission des thèmes qui leur incombaient en vue d'élaborer en commun le procès-verbal de synthèse devant être remis par le président de la commission à la SGP.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu que l'ensemble des formalités de dépouillement devaient être terminées pour le mercredi 27 novembre 2013 et la rédaction des 1ères, 2èmes et éventuellement 3èmes parties des 16 thèmes retenus pour le mercredi 4 décembre 2013.

2.13. Procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse composé :

- d'une lettre d'accompagnement en deux exemplaires ;
- des premières, deuxièmes et éventuellement troisièmes parties des 16 thèmes retenus par la commission d'enquête ;
- de l'annexe au présent rapport rassemblant la synthèse de l'ensemble des observations et courriers recueillis au cours de cette enquête ;

a été remis le 6 décembre 2013, dans les locaux de la SGP, par le président de la commission d'enquête, à M. GUYOT président du Directoire de la Société du Grand Paris. Ce procès-verbal figure en **pièce jointe 22.**

Cette remise officielle du procès-verbal de synthèse a été précédée d'un long exposé, effectué de 15h00 à 17h30 devant l'ensemble des responsables de la SGP, détaillant le contenu de ce procès-verbal et répondant aux questions de l'auditoire.

A l'issue de cette remise, M. GUYOT a remercié le président de son exposé qu'il a estimé très complet, et compte tenu de l'ampleur estimée des réponses à apporter à la commission d'enquête, il a considéré que 4 semaines lui seraient nécessaires pour pouvoir remettre son mémoire en réponse.

Pour ce faire, il a donc donné rendez-vous à la commission d'enquête le 7 janvier 2014 dans les locaux de la SGP à Saint-Denis.

2.14. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

Comme envisagé au paragraphe **2.13,** c'est lors d'une réunion dans les locaux de la SGP, à Saint-Denis, et en présence de l'ensemble des membres de la commission d'enquête que, le 7 janvier 2014 de 15h00 à 17h 30, le président GUYOT et les membres de ses différentes équipes ont exposé puis remis leur mémoire en réponse.

Cet exposé a été centré sur les réponses aux thèmes que la commission d'enquête avait retenus dans son procès-verbal de synthèse.

De longs développements ont été consacrés aux problèmes :

- des ouvrages annexes, et notamment des puits de la rue Camélinat et de la résidence Laferrière ;
- des bruits et vibrations que devrait générer ce métro automatique en fonctionnement ;
- des constats préventifs (états des lieux) demandés avant le début des travaux ;
- etc.

Par ailleurs, la commission d'enquête, tout le long de cet exposé effectué par divers intervenants de la SGP, a posé de nombreuses questions pour éclaircir certains des points abordés ou développer certains des aspects exposés.

Ce mémoire en réponse figure en **pièce 23 jointe**.

2.15. Dépassement du délai de remise du rapport d'enquête publique

Compte tenu du nombre important et de la densité des observations et courriers recueillis ayant conduit la commission d'enquête à ne remettre son procès-verbal de synthèse que le 6 décembre 2013 et compte tenu du délai de plus d'1 mois communiqué par la Société du Grand Paris pour la remise de son mémoire en réponse, il était devenu évident que la commission d'enquête serait dans l'impossibilité de remettre son rapport dans le délai prévu par la réglementation.

Le 14 décembre 2014, le président de la commission d'enquête a donc envoyé un courrier au préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France, autorité organisatrice de l'enquête, sollicitant le report de ce délai (Cf. en pièce 24 jointe), conformément aux articles L.123-15 et R.123-19 du Code de l'environnement.

Par lettre en date du 26 décembre 2014, le préfet de Paris, préfet d'Ile de France a répondu favorablement à cette sollicitation (Cf. en pièce 25 jointe).

Le président du tribunal administratif de Paris ainsi que la SGP, en tant que maitre d'ouvrage ont reçu copie de cette correspondance.

2.16. Autres réunions de la commission d'enquête

Cinq autres réunions de la commission d'enquête ont permis de continuer puis finaliser l'élaboration du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

2.16.1. 3ème réunion de la commission d'enquête le 7 janvier 2014

A l'issue de la remise du mémoire en réponse de la Société du Grand Paris dans ses locaux à Saint-Denis, la commission d'enquête a tenu, sur place, sa 3ème réunion.

Les membres de la commission d'enquête ont été invités à produire, sous 3 jours, les appréciations de la commission d'enquête au regard des réponses apportées par la SGP sous chacun des thèmes retenus.

Des échanges approfondis entre les membres de la commission ont permis de compléter les appréciations portées et de préparer la réunion du 15 janvier 2014.

2.16.2. 4ème réunion de la commission d'enquête le 15 janvier 2013

Lors de cette réunion à la préfecture de la région Ile de France, préfecture

de Paris, qui s'est tenue de 09h00 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00, la commission d'enquête a longuement échangé pour finaliser sa position sur les appréciations qu'elle portait, suite au mémoire en réponse de la SGP, sur les 9 premiers thèmes retenus.

A la suite de cette réunion est apparue la nécessité d'organiser dans les plus brefs délais une 5ème réunion pour finaliser la position de la commission sur les 7 thèmes restants.

2.16.3. 5ème réunion de la commission d'enquête le 18 janvier 2014

Le samedi 18 janvier 2014, de 09h00 à 13h00, la commission d'enquête s'est de nouveau réunie au domicile du président de la commission pour finaliser les appréciations qu'elle entendait porter sur les 7 derniers thèmes retenus.

A l'issue de cette réunion il a été demandé, à chacun des membres de la commission de continuer à échanger sur l'ensemble des thèmes pour aboutir à une position commune de l'ensemble de la commission avant la 6ème réunion programmée le 22 janvier 2014.

2.16.4. 6ème réunion de la commission d'enquête le 22 janvier 2014

Lors de cette réunion à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, qui s'est tenue de 09h00 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00, la commission d'enquête a longuement débattu pour préparer la rédaction des conclusions motivées portant sur la partie DUP de l'enquête, dont notamment les réserves et recommandations à y insérer.

Ont ensuite été examinées les 23 propositions de conclusions motivées portant sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes impactées par cette enquête, tant dans la forme que dans le fond.

Mandat a été donné à cette occasion au président de la commission d'enquête pour harmoniser et finaliser les rédactions définitives.

2.16.5. 7ème réunion de la commission d'enquête le 30 janvier 2014

Le 30 janvier 2014, la commission d'enquête s'est réunie, une dernière fois au domicile de président de la commission d'enquête, pour procéder à une dernière relecture des différentes parties du rapport et des conclusions, puis signer les deux exemplaires, une fois ceux-ci imprimés.

oOOo